

01	L'essentiel de votre territoire	6
	Les chiffres clefs de votre territoire	3
	Vos interlocuteurs territoriaux Votre territoire	10 13
	votte territorie	13
02	L'activité au quotidien	14
	Les clients et leurs usages	16
	Les services et les prestations	22
	L'activité de comptage L'écoute client	26 30
	La chaine d'intervention	37
	La sécurité du réseau	42
03	Le patrimoine de votre territoire	58
03	Les ouvrages	60
	Les chantiers	67
	Les investissements	7′
	La valorisation du patrimoine	77
04	Le compte d'exploitation	80
	Le tarif de distribution - ATRD	82
	La synthèse du compte d'exploitation	86
	Les recettes Les charges	90 92
	L'équilibre financier	96
05	La transition écologique	98
05	Le gaz vert	100
	La mobilité durable	109
	Sobriété énergétique	112
	Responsabilité sociétale de l'entreprise	118
06	GRDF & Vous	120
	La distribution du gaz, une mission de service public	122
	Une organisation à votre service	126
	Les outils digitaux à votre disposition	129





L'édito

Mesdames, Messieurs, chères autorités concédantes, vous qui nous confiez l'exploitation de votre réseau, j'ai souhaité profiter du compte-rendu annuel d'activité de votre concession (CRAC) pour m'adresser à vous et vous remercier de votre confiance.

2023 a été une année symbolique pour le gaz et l'essor des gaz verts : nous avons atteint la capacité de 12 TWh/an de biométhane raccordée au réseau, bien audelà des objectifs initiaux fixés par la programmation pluriannuelle de l'énergie.

Aujourd'hui, plus de 650 méthaniseurs répartis sur les territoires fournissent une énergie équivalente à celle de deux réacteurs nucléaires. Cette réussite collective démontre une fois de plus le rôle clef que vous jouez dans la transition écologique de la France. Nous sommes convaincus que la réponse à apporter au défi climatique viendra des territoires et je tiens à vous assurer que nous serons à vos côtés pour y parvenir. Les éléments que vous retrouvez dans votre CRAC témoignent d'ailleurs de cet engagement continu.

En premier lieu, un engagement pour la sécurité, l'entretien et l'adaptation du réseau de gaz qui reste votre patrimoine industriel.

Ensuite, un engagement pour plus de proximité, d'écoute et de transparence. Le modèle de contrat de concession, construit avec la FNCCR et France urbaine, est d'ailleurs une expression concrète de cette volonté.

Enfin, un engagement pour accompagner la transition écologique de votre territoire.

Le réseau de gaz est un formidable atout stratégique : d'une part, la molécule de gaz stockable apporte la résilience dont le système énergétique a besoin, et d'autre part, avec le verdissement du gaz, le réseau collecte et distribue une énergie locale et renouvelable, créatrice d'activités et d'emplois non délocalisables.

Année après année, votre confiance nous honore et nous oblige. Notre mobilisation à vos côtés se veut à la hauteur des enjeux que nous partageons. La décarbonation est d'ailleurs maintenant au cœur du projet de GRDF.

Vous pouvez donc compter sur nos équipes pour une gestion de votre réseau de distribution en toute sécurité, performante, et facilitant la décarbonation de votre territoire pour soutenir la transition écologique.

Je vous renouvelle mes remerciements et vous souhaite une bonne lecture.



L'essentiel de votre territoire

1.1	Les chiffres clefs de votre territoire	8
1.2	Vos interlocuteurs territoriaux	10
1.3	Votre territoire	13

1.1 Les chiffres clefs de votre territoire

Clientèle



1 145 386

Nombre de clients



5 422

Nombre de premières mises en service clients



21 737 GWh

Quantités de gaz acheminées



94,1%

Taux de satisfaction accueil dépannage gaz / exploitation maintenance (région)



7 056

Nombre de réclamations



93,0%

Taux de demandes fournisseurs traitées dans les délais

Économie



101 м€

Investissements réalisés sur la concession



316 м€

Recettes acheminement et hors acheminement

Maintenance et sécurité



109%

Taux d'atteinte de l'objectif de surveillance du réseau



101%

Taux de visites réalisées sur les postes de détente réseau



108%

Taux de visites réalisées sur les robinets



103%

Taux de visites réalisées sur les branchements collectifs



19 093

Nombre d'interventions de sécurité gaz



14 839

Nombre d'incidents

Patrimoine



9 565 km

Longueur totale des conduites



1 079 005

Nombre de compteurs domestiques actifs



17 km

Longueur de réseau développé

1.2 Vos interlocuteurs territoriaux



Cécile NIVAUDDirectrice territoriale Ile-de-France Ouest 0668932594
cecile.nivaud@grdf.fr



François LECLERC Manager de contrat 0680943573 francois.leclerc@grdf.fr

Le mot de Cécile Nivaud, Directrice territoriale Ile-de-France ouest

Première année du nouveau contrat de concession pour la distribution de gaz sur le territoire du Sigeif, 2023 fut une année ambitieuse et intense pour notre concession.

Tout d'abord, nous avons inauguré une nouvelle gouvernance partagée pour atteindre les grands engagements du nouveau contrat, symbolisés par un important schéma directeur des investissements pour la modernisation des réseaux en fonte ductile, le développement des gaz verts, la promotion de la mobilité décarbonée et enfin la promotion des systèmes de chauffage innovants. Nous y reviendrons.

L'année 2023 fut une année difficile pour l'écosystème gazier, malgré la forte baisse des prix du gaz constatée sur les marchés, revenus à un prix stable autour de 30€/MWh. L'annonce par le gouvernement de la possible interdiction de la chaudière gaz a été un choc pour toute notre filière. Unis et avec le soutien de toutes nos parties prenantes, des élus, de nos collectivités concédantes dont le Sigeif est premier membre, nous avons su résister à l'effet d'annonce et démontré que le gaz et les gaz verts ont toute leur place dans la transition écologique et dans une croissance verte, locale et décarbonée. Pour reprendre l'argument de Coénove «ce n'est pas la chaudière qu'il faut bannir mais le gaz qu'il faut verdir». Plus encore, la fin des tarifs règlementés de vente du gaz en juin 2023 en dépit de la prolongation du bouclier tarifaire, fut source de confusion par les consommateurs sur la compétitivité, pourtant réelle, du gaz.

2023 fut marquée par les discussions tarifaires avec la Commission de Régulation de l'Energie pour le nouveau tarif distribution ATRD7 qui entrera en vigueur en juillet 2024 et qui succède à l'ATRD6 dont les prévisions ont été fortement impactées par les crises énergétique et géopolitique d'une ampleur jamais connue... Enfin, l'année 2023 fut, pour la deuxième année consécutive, très douce. L'impact de ces crises, la douceur du climat, corrélés à la sobriété énergétique dont ont fait preuve les consommateurs, a entrainé une très forte baisse de 6 TWh des consommations de gaz, s'élevant à 22TWh en 2023 contre 28 en 2022 ainsi que du nombre de clients sur le territoire du Sigeif. La concession a ainsi perdu 17 500 clients, dont 11 500 clients T1 cuisson et 5 700 T2 résidentiels.

L'année 2023 a vu la poursuite et l'aboutissement de projets ambitieux.

La sécurité des personnes et des biens constitue la première préoccupation du Sigeif et de GRDF. Porté par le Sigeif et GRDF depuis 2018, le dispositif de prévention contre les endommagements des réseaux appelé «Balises de Sécurité 2024» arrive à échéance,

c'est le temps du bilan et il est positif! En effet, le Sigeif, par son influence dans le Pôle Energie Ile-de-France, a su animer et fédérer autour de ce grand projet de formation des collectivités pour une réduction significative des endommagements, dans un contexte de grands chantiers franciliens (le Grand Paris, les Jeux Olympiques et Paralympiques), ... A ce jour, ce sont 150 dommages aux ouvrages évités chaque année, notamment sur les communes de la première couronne où l'on constate une baisse significative et pérenne de 25% des dommages sur le réseau gaz. Par son engagement, le Sigeif contribue à la sécurité des chantiers franciliens et nous construirons ensemble dès 2024 la future démarche de prévention qui nous emmènera jusqu'en 2030. Merci pour cet investissement!

En 2023, la coordination des travaux de modernisation du réseau a aussi été à cœur de l'action des équipes de GRDF. Engagés dans la réalisation du premier programme quinquennal de modernisation des réseaux en fonte ductile de 240 kilomètres, le Sigeif et GRDF sont allés durant les 18 derniers mois à la rencontre des communes présentant les plus longs linéaires à renouveler afin de planifier et coordonner avec chaque collectivité un programme travaux sur les 5 années à venir, confirmé dans des chartes. Cette stratégie novatrice, transparente et prévenante a permis de planifier près de 200 kilomètres de travaux jusqu'en 2027. L'engagement du Sigeif et de GRDF s'est aussi traduit par la réalisation, en octobre, d'un chantier de modernisation du réseau à Saint-Maur-des-Fossés avec l'expérimentation de canalisations de gaz en polyéthylène biosourcé, une première francilienne.

Le Sigeif et GRDF ont également accompagné le développement des gaz verts et de leurs usages, objectifs majeurs du nouveau contrat. La valorisation des matières organiques, dont les biodéchets transformés en biogaz, est un des leviers de l'accélération de la méthanisation en Ile-de-France. En 2023, deux collectivités ont été accompagnées dans leur étude technico-économique pour la mutualisation de leurs déchets vers la méthanisation. Ces études de faisabilité d'une unité de méthanisation seront répétées. Rappelons que d'après le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets, la région Ile-de France dispose chaque année d'un demi-million de tonnes de biodéchets mobilisables pour être transformés en gaz vert produit localement. Déjà portées par plusieurs initiatives (Moulinot, Modul'O) ou par certaines collectivités comme la généralisation de la collecte des biodéchets par le Syctom sur le périmètre de Grand Paris Seine Ouest, les déchets alimentaires des habitants sont déjà orientés vers la méthanisation pour être valorisés en biogaz.

En juillet, le projet territorial porté par le Sigidurs, le SIAH (95) et le Sigeif pour une distribution locale d'hydrogène a été lauréat de l'Appel à Projets GRDF "Zones Industrielles Bas Carbone". L'hydrogène sera valorisé par méthanation sur le site de traitement des boues de station d'épuration de Bonneuil-en-France. Le soutien financier de 30000€HT apporté par GRDF participe à l'étude de faisabilité de cette boucle territoriale.

2023 fut une année de croissance pour les solutions de mobilité au bioGNV. En janvier, l'EPA Sénart, Sigeif Mobilités et ENGIE Solutions ont mis en service une station multicarburants à Réau (77). Considérée comme l'une des plus grandes installations du territoire francilien, cette nouvelle station propose du biogaz liquide (GNL) et comprimé (GNC) produits localement. En juillet, le Sigeif a également mis en service sa station publique à Saint-Denis (93), exploitée par Endesa. Ces deux stations publiques sont venues compléter un maillage de 41 stations publiques en Île-de-France. La SEM Sigeif mobilités compte désormais 7 stations publiques. Depuis 2022, GRDF et le Sigeif souhaitent accélérer le développement du BioGNC dans les nouveaux usages de la

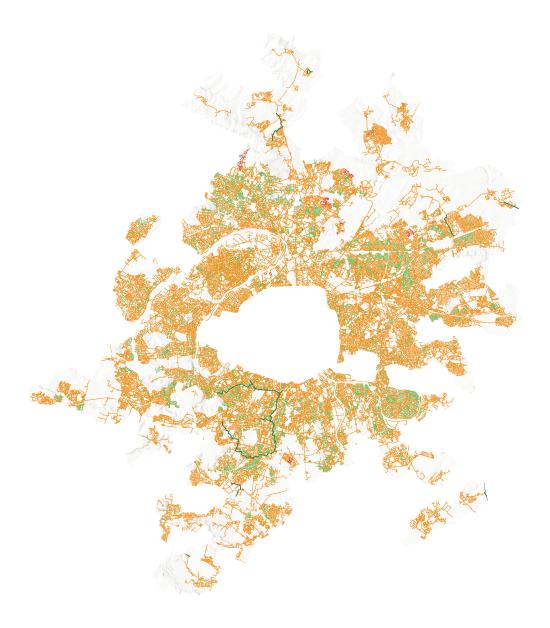
L'essentiel de votre territoire

mobilité fluviale. GRDF accompagne le démonstrateur Green Deliverer, premier bateau de transport de marchandises à propulsion hybride électrique/BioGNC sur l'axe Seine. Afin de soutenir les structures souhaitant s'équiper d'une motorisation GNV/BioGNC, GRDF a lancé un second appel à projets «décarbonation du fluvial» en 2023. Métha Valo 92, le transport fluvial du digestat depuis la plateforme de méthanisation des biodéchets de Gennevilliers est un des quatre lauréats. Le projet doit transporter le digestat sur des bateaux motorisés au BioGNC, jusqu'au port de Limay. La pertinence de soutenir le transport du digestat issu d'un méthaniseur et la réplicabilité du projet ont séduit le jury. Avec le soutien de GRDF, Métha Valo 92 compte réaliser une étude de faisabilité pour transformer la motorisation au Gazole Non Routier de deux bateaux au BioGNC.

Le partenariat entre le Sigeif et GRDF se renforce chaque jour et je suis heureuse de partager avec vous ce compte rendu d'activité. Nous y avons apporté le plus grand soin. Il vous restitue les principaux résultats de votre concession pour l'année 2023, le panorama francilien sur les gaz verts, la mobilité au BioGNV ainsi que les nombreuses perspectives qui nous animent. Le Sigeif et GRDF sont incontestablement engagés dans la voie de la neutralité carbone en 2050.

Vous souhaitant à toutes et tous une bonne lecture.

1.3 Votre territoire



Le périmètre de ce bilan porte sur 190 communes.

Pour accéder aux informations détaillées du CRAC

Vous pouvez compléter votre lecture et votre analyse du CRAC en utilisant le « Guide de lecture », lorsque vous voyez « Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC ». Ce document est disponible sur le site GRDF.fr, à la rubrique Collectivités, ou à l'adresse suivante :https://docgaz.grdf.fr/docs/crac_guide_de_lecture.pdf.



02 L'activité au quotidien

2.1	Les clients et leurs usages	16
2.2	Les services et les prestations	22
2.3	L'activité de comptage	26
2.4	L'écoute client	30
2.5	La chaine d'intervention	37
2.6	La sécurité du réseau	44

2.1 Les clients et leurs usages

Les clients et les consommations sur votre territoire

GRDF achemine le gaz pour le compte de tous les fournisseurs agréés jusqu'aux points de livraison des clients consommateurs. Cette prestation d'acheminement est distincte et complémentaire de la vente de gaz réalisée par le fournisseur d'énergie.

À la suite d'une année 2020 marquée par une baisse sensible des consommations des professionnels due à la crise sanitaire, le niveau des consommations en 2021 était revenu à un niveau similaire aux années précédant la crise COVID. La consommation de gaz en France s'oriente de nouveau à la baisse depuis 2022. Ainsi, en 2023, les consommations corrigées de l'impact climatique sont inférieures d'environ 14% à celles de 2019.

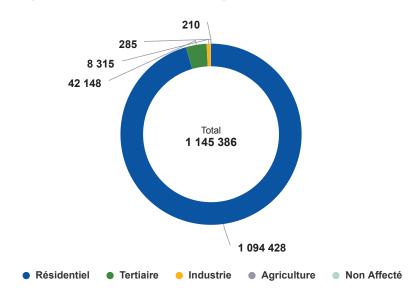


Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

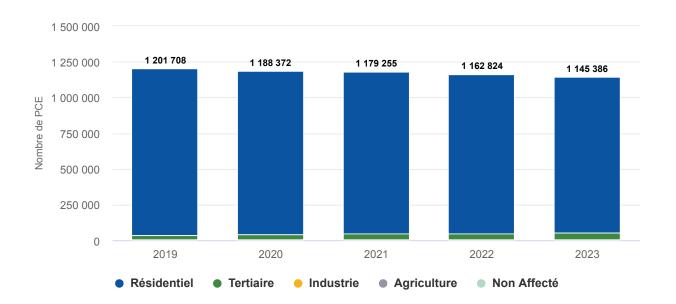
Les clients et la consommation par secteur d'activité

Le nombre de clients sur votre territoire et les quantités de gaz acheminées vous sont présentés ici par secteur d'activité.

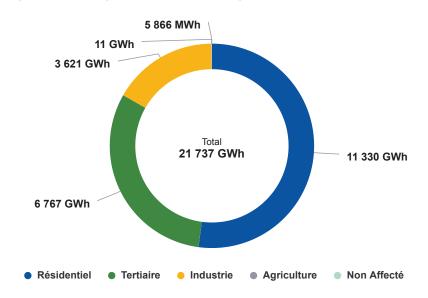
Répartition du nombre de clients par secteur d'activité en 2023



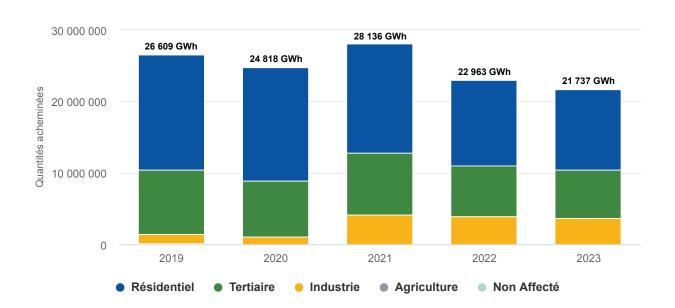
Évolution du nombre de clients par secteur d'activité



Répartition des quantités acheminées par secteur d'activité en 2023



Évolution des quantités acheminées par secteur d'activité

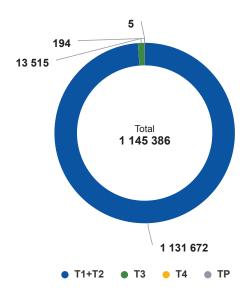




Les clients et les consommations par tarif d'acheminement

Le nombre de clients de votre territoire et les quantités de gaz acheminées vous sont présentés ici par tarif.

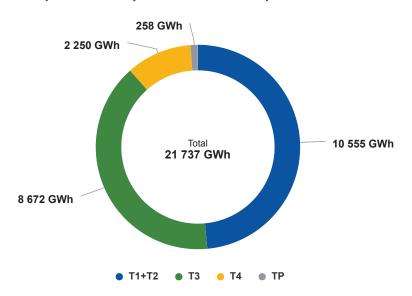
Répartition du nombre de clients par tarif en 2023



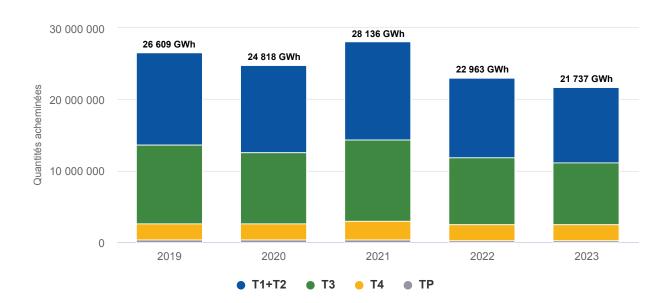
Évolution du nombre de clients par tarif



Répartition des quantités acheminées par tarif en 2023



Évolution des quantités acheminées par tarif



Les données de consommation sont désormais organisées en secteurs d'activités conformément aux dispositions du décret n°2020-196 et de l'arrêté du 6 mars 2020 :

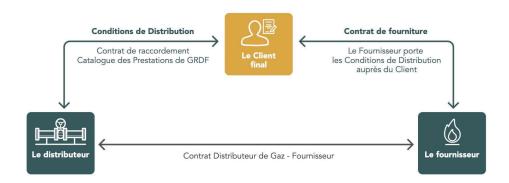
- les secteurs d'activités « tertiaire », « industrie » et « agricole » des clients professionnels (quel que soit le tarif d'acheminement) sont déterminés et répartis selon leur code NAF (sauf 68.32A). Pour les tarifs d'acheminement T3, T4 et TP cette attribution est plus détaillée car réalisée selon le deuxième niveau de la nomenclature NAF (88 secteurs).
- le secteur d'activité « résidentiel » correspond aux points de livraison (PDL) ayant des tarifs T1 ou T2, dont le code NAF est soit 68.32A, soit non renseigné.
- enfin, un traitement spécifique est fait sur les PDL T3, T4 et TP sans code NAF pour permettre une affectation à un secteur d'activité, sinon ils sont rattachés à « non affecté ».



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

2.2 Les services et les prestations

Les prestations et services réalisés par GRDF sont définis dans le catalogue des prestations, liant le distributeur au client, qui permet de décrire la nature des prestations réalisables à la demande des clients. Ce catalogue des prestations est validé par la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) et mis à jour tous les ans. Il est disponible sur le site de GRDF: www.grdf.fr/institutionnel/actualite/publications/catalogue-prestations.



Les principales prestations réalisées

À la demande des clients ou des fournisseurs de gaz, GRDF réalise ainsi :

- Des prestations intégrées dans le tarif d'acheminement (changement de fournisseur sans déplacement, intervention de sécurité et de dépannage, relevé cyclique, mise hors service à la suite d'une résiliation du contrat de fourniture...).
- Des prestations payantes, facturées à l'acte ou périodiquement suivant leur nature (mise en service d'installations, modifications contractuelles, interventions pour impayés ou pour travaux, relevés spéciaux...), identifiées dans le catalogue de prestations.

Les principales évolutions du catalogue 2023 publié le 1^{er} juillet 2023 ont notamment porté sur :

- la mise en conformité de certaines prestations, afin d'harmoniser la terminologie à la suite de la délibération de la CRE du 7 juillet 2022 :
 - remplacement du terme « biométhane » par « gaz renouvelable » dans tout le catalogue afin d'y inclure d'autres sources de production de gaz pouvant être injecté dans le réseau de distribution de gaz que celle issue de la méthanisation.
- la création, modification et suppression de certaines prestations :
 - la prestation n°303 « Fréquence de relevé supérieure à la fréquence standard » est supprimée compte tenu de l'état d'avancement du déploiement des compteurs Gazpar et des solutions proposées aux consommateurs rencontrant des difficultés à avoir accès au dispositif de communication permis par Gazpar,
 - la prestation n°32 « Communication à un Client de données de consommation gaz au point de livraison, de données techniques du PCE et de données contractuelles » en précisant les justificatifs attendus d'un consommateur pour une demande de transmission par mail ou courrier,
 - les prestations n°531/532 « Vérification de données de comptage sans

- déplacement », n°541/542 « Vérification de données de comptage avec déplacement » en clarifiant les canaux de contestation des index,
- les prestations n°841/942 « Enquête » en précisant les actes réalisés lors d'une enquête,
- la prestation n°125 « Mise à jour des capacités d'injection sur demande (prestation expérimentale) » est créée afin de répondre à un besoin exprimé par les acteurs étudiant la faisabilité d'un raccordement au gaz renouvelable,
- la prestation n°214 « Réalisation de raccordement d'un producteur de biométhane » en apportant une précision réglementaire.
- l'évolution de l'ensemble des tarifs au 1^{er} juillet 2023 est basée sur un indice de prix des matières premières, qui a augmenté de +5,3%.
- pour l'évolution des tarifs des prestations annexes des GRD de gaz au 1^{er} juillet 2023 et en raison de la crise menant à des pénuries de matières premières, la CRE considère qu'il n'est pas pertinent, pour cet exercice, d'appliquer la formule d'indexation en vigueur. Par conséquent, la CRE la remplace, à titre exceptionnel pour l'année 2023 et pour l'ensemble des prestations annexes réalisées à titre exclusif par les GRD de gaz, par une formule d'indexation basée sur la variation moyenne de l'indice mensuel des prix à la consommation.

Principales demandes de prestations réalisées sur la concession

	2021	2022	2023
Mise en service (avec ou sans déplacement, avec ou sans pose compteur)	112 737	110 822	101 152
Mise hors service (initiative client ou fournisseur)	85 012	88 257	80 443
Intervention pour impayés (coupure, prise de règlement, rétablissement)	9 390	10 108	8 943
Changement de fournisseur (avec ou sans déplacement)	82 701	58 735	63 470
Demande d'intervention urgente ou express par rapport au délai standard	5 711	5 431	4 534
Déplacement vain ou annulation tardive facturés	3 861	2 877	4 011
1ère mise en service	6 344	5 434	5 422

Fin des Tarifs réglementés de vente (TRV)

Conformément à la Loi énergie-climat du 8 novembre 2019, les Tarifs réglementés de vente (TRV) qui concernaient environ 2,4 millions de clients particuliers (environ 22% des clients grand public) et de propriétaires uniques d'un immeuble à usage principal d'habitation consommant moins de 150 000 kWh ont pris fin le 30 juin 2023.

La suppression de ces tarifs vise à mettre le droit français en conformité avec le droit européen, à la suite d'une décision du Conseil d'Etat de 2017. Cette réforme s'est inscrite dans le prolongement de l'ouverture du marché du gaz à de nouveaux fournisseurs.

Fin des TRV, quelles conséquences ?

Les clients concernés ont reçu entre janvier et juin 2023 un courrier réglementaire les informant de la fin du TRVgaz, ainsi que de la nécessité de souscrire un contrat en offre de marché avec le fournisseur de leur choix.

23

Il n'y a pas eu de coupure de gaz. Les clients n'ayant pas changé d'offre à la date d'échéance du 1^{er} juillet 2023 ont été orientés automatiquement sur l'offre de bascule de leur fournisseur historique.

Le bouclier tarifaire après la fin des TRV de gaz naturel

La loi de Finances 2023 a prolongé le bouclier tarifaire sur le second semestre 2023, conformément à l'engagement pris par les pouvoirs publics et ce malgré la suppression des TRVgaz en juin 2023. Pour 2024, l'aide ne concerne que les contrats signés avant le 30 juin 2023 à un prix supérieur à 72,8€/MWh. Le bouclier gaz collectif a quant à lui été reconduit en 2024 uniquement pour les contrats signés à un prix élevé avant le 30 juin 2023.

Le prix repère de la CRE

Depuis juillet 2023, le maintien du bouclier tarifaire est adossé à la création d'une référence de prix du gaz représentative des coûts d'approvisionnement des fournisseurs. Ce prix repère, à destination des fournisseurs est publié par la CRE à titre indicatif et mensuellement. Il comporte un prix d'abonnement et un prix du kWh de gaz. Ce prix repère est un prix variable et intègre à la fois les coûts d'approvisionnement et les coûts « hors approvisionnement » tels que les coûts commerciaux, les coûts d'acheminement ou de stockage ainsi que la rémunération du fournisseur. Ce prix repère indicatif a également pour objet de servir de boussole aux consommateurs qui souhaitent comparer les offres de fourniture à partir de juin.

En 2023, les hausses de prix moyennes ont été limitées à +15% par rapport au prix des TRV gaz bloqués en 31 octobre 2021.

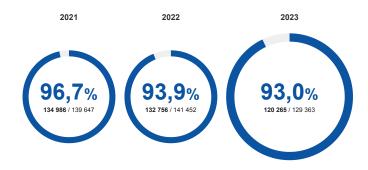
La CRE appelle les consommateurs résidentiels à être attentifs aux différentes options des offres proposées par les fournisseurs. Le médiateur national de l'énergie apporte conseil aux clients pour leur contrat de gaz. Pour en savoir plus : https://comparateur-offres.energie-info.fr/.



Fraternité



Taux de respect du délai catalogue des demandes reçues des fournisseurs



Taux de raccordement dans les délais catalogue



2.3 L'activité de comptage

Le relevé des compteurs

Le relevé des compteurs par GRDF est organisé de manière différente entre les plus gros consommateurs (environ 105 000 relevés à distance sur un rythme mensuel ou journalier), et le reste des clients (11 millions environ).

Sur ce second périmètre, pour les derniers cas où le compteur n'est pas encore communicant (moins de 5% des clients au niveau national à fin 2023), le relevé est organisé sur un rythme semestriel via des auto-relevés.

La qualité du relevé des comptages

Le « taux de relevés sur index réels télérelevés » est de 99,2% sur votre territoire. Il correspond à la consolidation du télérelevé des nouveaux compteurs communicants.

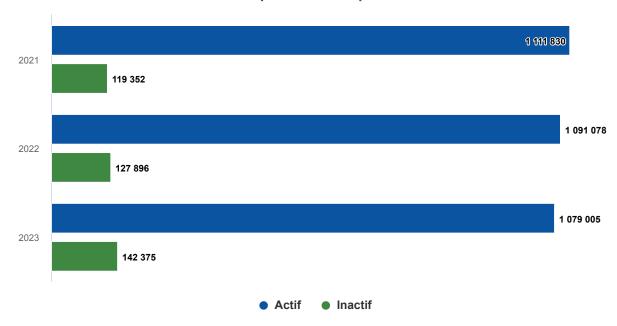
Le « taux de relevés corrigés » est de 2,2% sur votre territoire. Il correspond au nombre d'index corrigés rapporté au nombre de compteurs non communicants relevés. Les corrections de relevés interviennent à la suite des contrôles des consommations relevées à pied, à des corrections sur des index estimés ou à des contestations d'index issues des réclamations clients ou des demandes fournisseurs.

Le « taux de compteurs avec index lu au moins une fois dans l'année » est de 99,1% sur votre territoire. Il correspond au ratio du nombre de compteurs dont l'index a pu être lu les 12 derniers mois sur le nombre total de compteurs. Il concerne tous les compteurs actifs, qu'ils soient communicants ou non communicants.

L'accessibilité des compteurs non communicants lors du relevé

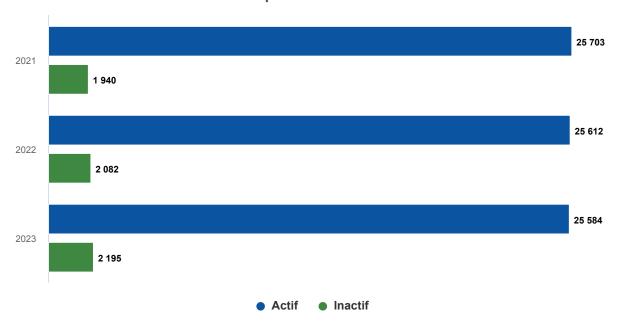
Depuis 2020, afin d'accompagner le client tout au long de son parcours du relevé, GRDF a mis en place un service consistant en l'envoi de SMS aux clients qui n'auraient pu être présents, leur permettant d'envoyer leur index en autorelevé.



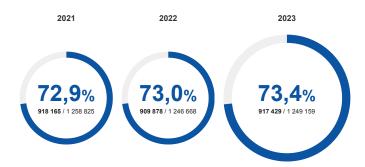


En 2023, sur votre territoire le nombre de compteurs domestiques est de 1 221 380. En 2022, ce nombre était de 1 218 974 et de 1 231 182 en 2021.

Évolution des compteurs industriels actifs et inactifs



Taux d'accessibilité des compteurs domestiques et industriels



Le compteur communicant gaz au service de la transition écologique des territoires

Le déploiement des compteurs communicants gaz a pour objectif majeur de permettre aux clients de bénéficier d'une meilleure connaissance de leurs consommations de gaz. Grâce au compteur communicant, les clients peuvent visualiser sur un espace personnalisé et sécurisé leur consommation quotidienne, la comprendre et ainsi entreprendre des actions de maîtrise de l'énergie.

Découvrez sur grdf.fr les bonnes raisons de créer votre Espace Client.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.



Depuis le début du déploiement sur votre territoire, 1 169 164 compteurs ou modules communicants ont été installés dont 34 059 en 2023. De plus, 257 concentrateurs ont été installés depuis le début du déploiement dont 26 en 2023.

Maîtriser la consommation d'énergie est l'un des grands enjeux pour réussir la transition énergétique dans les territoires. Les compteurs communicants gaz, dont le déploiement massif a débuté en 2017 et a été finalisé en 2023, y contribuent grandement. Ils permettent aux clients (particuliers, tertiaires, industries et collectivités) de devenir acteur de la gestion de leur consommation, par une meilleure connaissance des quantités d'énergie utilisées par leurs équipements au gaz.

En 2023, 125 000 compteurs ont été installés en lle-de-France. Sur le territoire francilien, près de 2,4 millions de compteurs sont désormais télé-relevés. GRDF est entrée dans une phase de saturation, qui consiste à repasser sur les zones où les compteurs n'étaient pas accessibles lors de la première phase. L'approche est différente et individuelle: il s'agit de garantir l'accès au compteur lors de l'intervention du technicien.

En parallèle, le déploiement des concentrateurs, relais entre les compteurs et le système d'information de GRDF, se poursuit pour maximiser et sécuriser la couverture radio. 97% des clients de la région sont couverts par un concentrateur.

Le site internet monespace.grdf.fr est un espace privé et sécurisé qui permet à chaque client de suivre gratuitement sa consommation journalière de gaz naturel quel que soit son fournisseur d'énergie. Les collectivités bénéficient d'un accès au portail collectivités pour suivre leurs consommations. Les clients peuvent paramétrer des seuils de consommations et recevoir des alertes en cas de rapprochement ou de dépassement de celui-ci.



« Mon Espace GRDF » et le « portail collectivités » en lle-de-France

2.4 L'écoute client

Le Service Client GRDF

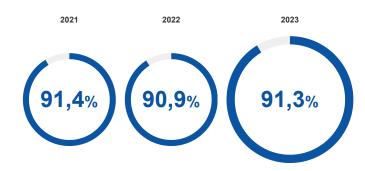
Le Service Client GRDF traite l'ensemble des demandes (hors Urgence Sécurité Gaz) concernant le raccordement, le conseil en matière de solutions gaz et l'ensemble des prestations réalisées par GRDF. Il est dédié à tous les clients, promoteurs, partenaires et fournisseurs d'énergie. Vous pouvez contacter nos conseillers sur notre site internet grdf.fr (rubrique Aide & contacts) ou par téléphone au 09 69 36 35 34 du lundi au vendredi de 8h à 17h (appel non surtaxé) avec un service dédié pour l'accueil des clients professionnels et des collectivités locales (en choisissant 3 lors de l'appel).



112 029

APPELS TOUS MOTIFS CONFONDUS SUR VOTRE RÉGION GRDF

Taux d'accessibilité du Service Client GRDF sur votre région GRDF



Satisfaction des collectivités locales

Comme chaque année, GRDF sollicite les collectivités locales et autorités concédantes pour mesurer leur niveau de satisfaction. Cette année 1 488 élus et fonctionnaires territoriaux, dans toutes les régions métropolitaines, ont répondu à cette enquête entre décembre 2023 et fin janvier 2024. En 2023, 99% des collectivités (97% en 2022) se déclarent satisfaites du respect par GRDF des obligations du contrat de concession et de la qualité de la relation.

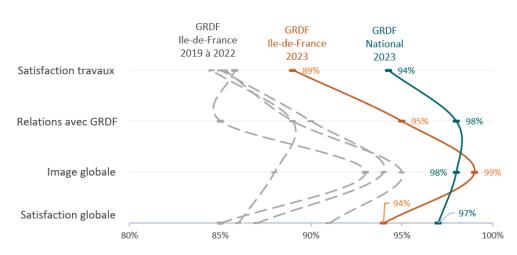
Dans le détail, on observe notamment que 98% (97% en 2022) des autorités concédantes se déclarent confiantes dans la capacité de GRDF à fournir les données nécessaires, et 97% (96% en 2022) considèrent que le CRAC permet d'avoir une vision précise de l'activité de GRDF sur leur concession. Les attentes des élus et des fonctionnaires territoriaux restent fortes sur la coordination des programmes travaux ainsi que la présence de GRDF à leurs côtés et sur le terrain. GRDF s'engage à maintenir un haut

niveau de service, au plus près des besoins des collectivités locales, afin d'apporter au cœur des territoires une énergie sûre, abordable et de plus en plus renouvelable.

La satisfaction des collectivités en Ile-de-France

En lle-de-France, les résultats de l'enquête sont en constante progression ces 5 dernières années :

- Un constat visible sur la qualité de la distribution du gaz, la sécurité du réseau mais également sur les relations entretenues avec les Collectivités et les Autorités concédantes.
- Les concédants ont un niveau de confiance élevé vis-à-vis de GRDF pour la fourniture de données pertinentes et sont très satisfaites du compte rendu annuel de concession.
- Les Collectivités réaffirment leur intérêt et leur confiance en l'énergie gaz : elles sont convaincues à plus de 90% que cette énergie est adaptée à leurs besoins et que les gaz verts sont à la fois un axe majeur pour l'indépendance énergétique du pays et un élément clé de la stratégie de décarbonation.



Evolution de la satisfaction des collectivités en Ile-de-France

En lle-de-France, les résultats plus en détail :

- La satisfaction globale est portée à plus de 94% (+3 points entre 2022 et 2023). Ce score intègre l'ensemble des sujets liés à la Concession, la sécurité, les travaux et la qualité relationnelle.
- L'image globale atteint 99% de satisfaction (+4 points entre 2022 et 2023). L'image globale reflète le professionnalisme et l'efficacité de GRDF en tant qu'opérateur du réseau de distribution gaz.
- La qualité des relations avec GRDF progresse à 95%, traduisant un bon relationnel entre les collectivités et leurs interlocuteurs GRDF ainsi que la facilité de traitement des demandes.
- La satisfaction travaux progresse de 4 points et dépasse les 89% :
 - Les points appréciés par les collectivités sont la coordination des programmes travaux, la gestion de la sécurité et la prise en compte des contraintes des collectivités.
 - Les attentes exprimées par les collectivités concernent l'amélioration de l'identification des interlocuteurs en charge des travaux ainsi qu'une meilleure gestion des prestataires intervenants sur le domaine public.

Satisfaction des clients particuliers et professionnels

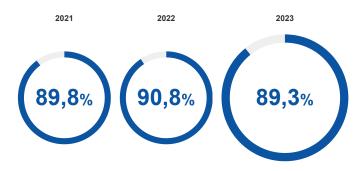
Un dispositif dématérialisé d'enquêtes de satisfaction est actif depuis 2015. Il permet, via des questionnaires en ligne, la mesure « à chaud » de la satisfaction des clients sur les différentes prestations de GRDF.

90% de satisfaction, objectif du projet d'entreprise GRDF

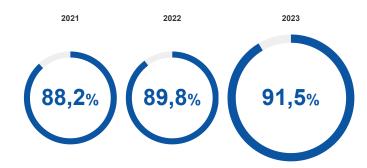


Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

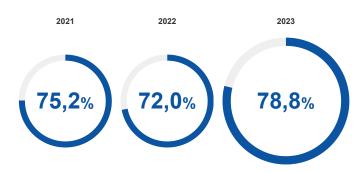
Taux de satisfaction des particuliers lors d'un raccordement (avec ou sans extension) - hors collectif sur votre région GRDF



Taux de satisfaction des particuliers lors d'une mise en service avec intervention sur votre région GRDF



Taux de satisfaction des particuliers pour l'accueil distributeur sur votre région GRDF



Taux de satisfaction des particuliers et professionnels pour l'accueil dépannage gaz / exploitation maintenance sur votre région GRDF



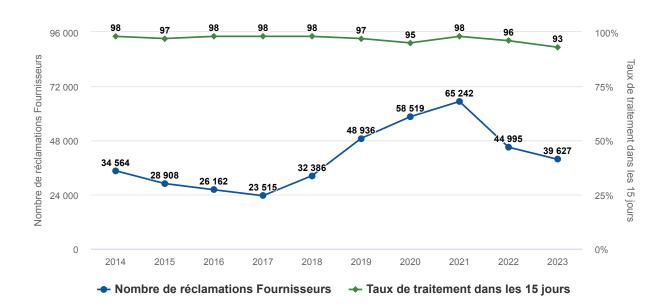
La gestion des réclamations émises par les fournisseurs pour le compte des clients

Après la baisse continue du nombre de réclamations émises par les fournisseurs d'énergie pour le compte des clients depuis l'ouverture des marchés, les années 2018-2021 ont été marquées par une augmentation des réclamations principalement liée à des anomalies de publication de données de consommation, ceci en lien avec le déploiement généralisé des compteurs communicants gaz et, de façon plus globale, avec les évolutions des systèmes d'information associés à la mise à disposition des données de consommation aux fournisseurs.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

Évolution des réclamations Fournisseurs courantes au niveau national



En 2023 sur votre région GRDF, le taux de réponse aux réclamations fournisseurs courantes dans les 15 jours atteint 91,7%.

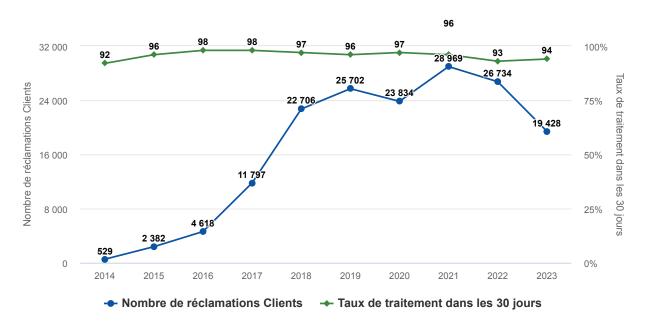
La gestion des réclamations directement émises par les clients

Le volume des réclamations émises directement par les clients a diminué depuis 2022 (18 750 en 2023 contre 26 750 en 2022), grâce aux actions suivantes :

- GRDF a fait évoluer son Service Client en simplifiant et structurant son dispositif téléphonique et en modernisant son site grdf.fr, où les contacts pour des demandes ou des réclamations y sont facilités. Le client est également mieux informé et mieux guidé dans son parcours réclamation.
- GRDF a mieux qualifié les réclamations dans les outils de collecte, permettant d'en fiabiliser le dénombrement (des actions de sensibilisation de l'ensemble des acteurs sont d'ailleurs réalisées en continu depuis 2020).

On constate que le taux de traitement des réclamations dans les délais a tendance à remonter en 2023 passant de 95,7% en 2021 à 92,5% en 2022 et à 94,6% de réponses apportées dans les 30 jours en 2023.



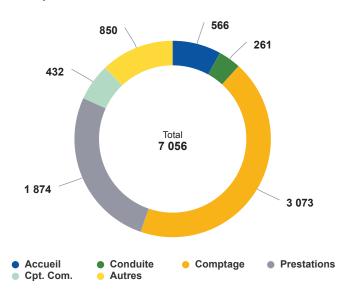


Les réclamations sur votre territoire

Les réclamations émises par les clients se répartissent en plusieurs catégories :

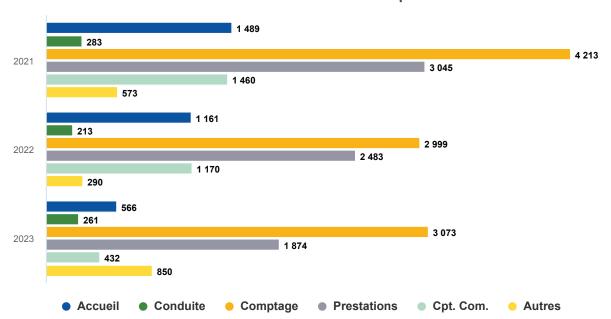
- « Accueil » : accueil acheminement, livraison / gestion des demandes,
- « Conduite » : conduite et surveillance du réseau,
- « Comptage » : données de comptage (hors pose de compteur communicant),
- « Prestations » : gestion et réalisation des prestations,
- « Cpt. Com. » : opérations de pose des compteurs communicants,
- « Autres ».

Répartition des motifs de réclamations en 2023



L'activité au quotidien

Évolution du nombre de réclamations par motif



En 2023 sur votre territoire, le nombre total de réclamations est de 7 056. Ce nombre total était de 8 316 en 2022, et de 11 063 en 2021.

En 2023 sur votre territoire, le taux de réponse sous 30 jours aux réclamations (tous émetteurs confondus) s'élève à 91,3%.

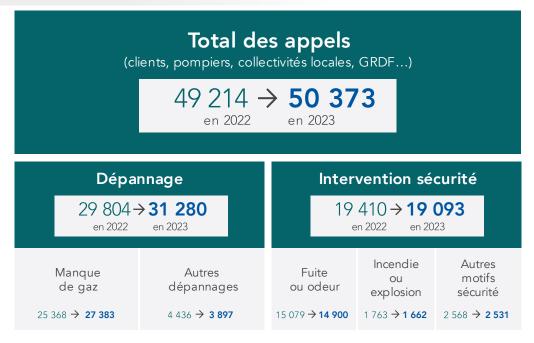
2.5 La chaine d'intervention

Les appels sur votre territoire

Les appels reçus sont répartis en « interventions de sécurité gaz » (fuites ou odeurs de gaz, incendies, explosions ou autres motifs de sécurité) et en « dépannages gaz » (manque de gaz et autres dépannages).



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.



Les interventions de sécurité

Le délai d'intervention de sécurité suite à appel de tiers pour odeur de gaz fait l'objet d'un engagement dans le Contrat de Service Public signé avec l'État. Une attention particulière est apportée au suivi des interventions de sécurité.

Sur votre département, le taux d'intervention avec une arrivée sur les lieux de l'incident en moins de 60 minutes est de 99,5%.

Les incidents sur votre territoire

Les tableaux ci-après rassemblent l'ensemble des incidents ou anomalies survenus sur le territoire de votre territoire, ainsi que leur répartition par nature, par siège, par cause et par type d'ouvrage.

Nombre total d'incidents

15 345 **→ 14 839**

en 2022

en 2023

Incidents, par nature

Manque de gaz ou défaut pression sans fuite

2 657 **> 2 660**

Fuite de gaz sans incendie ni explosion

9 758 **> 9 511**

Incendie et/ou explosion

928 **> 993**

Autres natures

2 002 **> 1 675**

Incidents, par siège du défaut

Installations intérieures desservies par GRDF

3 706 **→ 3 756**

Ouvrages exploités par GRDF

10 519 **→ 9 860**

Autres sièges

1 120 **→ 1 223**

Incidents sur ouvrages exploités par GRDF, par type d'ouvrage

Réseau

Branchement individuel ou collectif

362 **→ 309**

5 923 **→ 5 330**

CI, CM et branchement particulier

Poste de détente et protection cathodique

3 290 **> 3 280**

88 **→ 86**

Autres ouvrages exploités par GRDF

856 **> 855**

Incidents sur ouvrages exploités par GRDF, par cause de l'incident

Dommages Défaut de mise en œuvre

740 **→ 679**

683 **→ 666**

Défaillance d'installations à proximité

11 **→ 10**

118 **→ 95**

Incendie

Environnement

391 **→ 455**

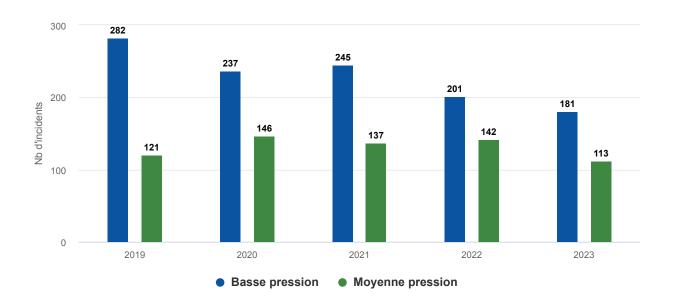
8 574 **> 7 988**

Matériel

Clients concernés par une interruption de livraison suite à un incident

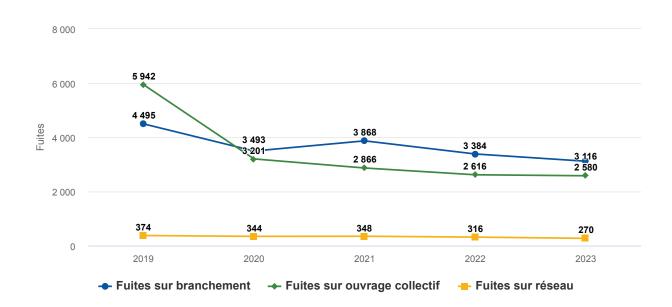
40 053 **→ 41 562**





Certains incidents répertoriés sont liés à des fuites de gaz. En 2023, les incidents ayant pour origine une fuite se répartissent comme suit:

Évolution des fuites par type d'ouvrage



Les incidents significatifs sur les ouvrages exploités par GRDF

Un incident est dit « significatif » ou « majeur » lorsqu'il entraîne :

- une coupure de la distribution de gaz pour au moins 500 clients,
- et/ou au moins une victime.

Le 30 janvier 2023, Urgence Sécurité Gaz de GRDF a reçu un appel pompier signalant un dommage avec fuite sur une canalisation gaz Basse Pression située rue Henri IV à Bourg la Reine. L'intervention a été classée en procédure gaz renforcée. Cet incident, causé par une pelle mécanique lors d'un chantier SEDIF a provoqué la coupure de 604 clients. Il n'y a pas eu de victime. Les dispositifs ORIGAZ et infocoupure ont été déclenchés. Les réparations et le rétablissement des clients se sont poursuivis jusqu'au 1er février.

Le 27 mars 2023, Urgence Sécurité Gaz de GRDF a reçu un appel pompier signalant un dommage avec fuite sur un branchement gaz Moyenne Pression type B situé 62 bis avenue Joffre à Saint Maur des Fossés. L'intervention a été classée en procédure gaz renforcée. Cet incident, causé par une pelle mécanique, a provoqué la coupure de 500 clients. Il n'y a pas eu de victime. Le dispositif infocoupure a été déclenché. Les réparations du branchement et le rétablissement des clients se sont poursuivis jusqu'au 29 mars.

Le 17 juillet 2023, Urgence Sécurité Gaz de GRDF a reçu un appel pompier signalant un dommage avec fuite sur une canalisation gaz Moyenne Pression type B située 43 rue du Parc Cheviron à Sèvres. L'intervention a été classée en procédure gaz renforcée. Cet incident, causé par une pelle mécanique lors d'un chantier de la SADE, a provoqué la coupure de 618 clients. Il n'y a pas eu de victime. Sept mailles de réseau exploités en basse pression ont été impactées. Le dispositif infocoupure a été déclenché. Les réparations du réseau ainsi que le rétablissement des clients se sont poursuivis jusqu'au 19 juillet.

Le 4 septembre 2023, Urgence Sécurité Gaz de GRDF a reçu un appel pompier signalant un dommage avec fuite sur un branchement gaz Moyenne Pression type B situé 10 rue Pierre Brossolette à Asnières sur Seine. L'intervention a été classée en procédure gaz renforcée. Cet incident, causé la chute de barrières de sécurité dans une fouille, a provoqué la coupure de 1 013 clients. Il n'y a pas eu de victime. Le dispositif infocoupure a été déclenché. Les réparations du branchement et le rétablissement des clients se sont poursuivis jusqu'au 5 septembre.

Le 7 septembre 2023, Urgence Sécurité Gaz de GRDF a reçu un appel pompier signalant un dommage avec fuite sur un branchement gaz Moyenne Pression type B situé 11 villa Jeanne d'Arc à Clamart. L'intervention a été classée en procédure gaz renforcée. Cet incident, causé par une entreprise de pose de bordures opérant pour VSGP, a provoqué la coupure de 1 116 clients. Il n'y a pas eu de victime. Le dispositif infocoupure a été déclenché. Les réparations du branchement et le rétablissement des clients se sont poursuivis jusqu'au 9 septembre.

Le 2 octobre 2023, Urgence Sécurité Gaz de GRDF a reçu un appel pour signaler un dommage à ouvrage sur un branchement gaz d'un immeuble collectif au 26 allée Jan Masaryk à Sevran. Cet incident, causé par des travaux d'isolation d'un immeuble, a nécessité la fermeture d'une vanne réseau et a provoqué la coupure de 500 clients. Il n'y a pas eu de victime. Le dispositif infocoupure a été déclenché. Les réparations du branchement et le rétablissement des clients se sont poursuivis jusqu'au lendemain.

Le 6 novembre 2023, Urgence Sécurité Gaz de GRDF a reçu un appel pompier signalant un dommage avec fuite sur un branchement gaz Moyenne Pression type B situé 32 avenue de la République à Bourg la Reine. L'intervention a été classée en procédure gaz renforcée. Cet incident, causé par une pelle mécanique lors d'un chantier sous MOA Enedis, a provoqué la coupure de 540 clients. La rue a été évacuée par les pompiers.

Il n'y a pas eu de victime. Le dispositif infocoupure a été déclenché. Les réparations du branchement et le rétablissement des clients se sont poursuivis jusqu'au 8 novembre.

Le 17 novembre 2023, lors d'une maintenance d'un robinet de décompression au 129 avenue de la République à Villejuif. les équipes de GRDF ont détecté une fuite de gaz sur celui-ci. La suppression de ce robinet sur un réseau acier exploité en moyenne pression type B a nécessité l'interruption de fourniture de gaz par la fermeture de vannes réseau. Cet incident a provoqué la coupure de 1 100 clients. Le dispositif infocoupure a été déclenché. Les travaux ont été finalisés le 18 novembre est le rétablissement des clients s'est poursuivi jusqu'au lendemain.

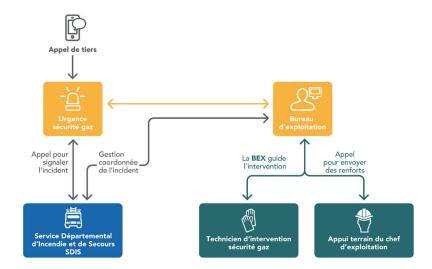
Le 18 novembre 2023, Urgence Sécurité Gaz de GRDF a reçu un appel pompier signalant un dommage avec fuite sur un réseau de gaz exploité en Moyenne Pression type B et située 44 rue Camille Desmoulins à Villejuif. La mise en sécurité a nécessité l'interruption de fourniture de gaz par la fermeture de vannes réseau. Cet incident, causé par un un réseau d'eau VEDIF fuyard, a provoqué la coupure de 236 clients dont l'Hôpital Gustave Roussy. Le dispositif infocoupure a été déclenché. Les réparations du réseau ainsi que le rétablissement des clients se sont poursuivis jusqu'au 20 novembre.

Dans la nuit du 21 au 22 novembre 2023, Urgence Sécurité Gaz de GRDF a reçu un appel pompier signalant un dommage avec fuite sur une canalisation gaz Moyenne Pression type B située 76 rue de Saint-Denis 93400 à Saint Ouen sur Seine. L'intervention a été classée en procédure gaz renforcée. Cet incident, causé par une pelle mécanique lors d'un chantier d'aménagement pour les JOP a provoqué la coupure de 460 clients. Il n'y a pas eu de victime. Le dispositif infocoupure a été déclenché. Les réparations du réseau ainsi que le rétablissement des clients se sont poursuivis jusqu'au soir.

Le 18 décembre 2023, Urgence Sécurité Gaz de GRDF a reçu un appel pompier signalant un dommage avec fuite sur un réseau de gaz exploité en polyéthylène en Moyenne Pression type B et située 32 Rue des Prés à Vitry-sur-Seine. La mise en sécurité a nécessité l'interruption de fourniture de gaz par la fermeture de vannes réseau. Cet incident, causé par un terrassement lors d'un chantier de tiers, a provoqué la coupure de 1 070 clients. Les dispositifs ORIGAZ et infocoupure ont été déclenchés. Les réparations du réseau ainsi que le rétablissement des clients se sont poursuivis jusqu'au 19 décembre.

La Procédure Gaz Renforcée (PGR)

Déclenchée lors d'incidents spécifiques, la Procédure Gaz Renforcée se distingue des procédures d'intervention gaz classiques. L'objectif de la PGR est d'améliorer l'efficacité des interventions liées au gaz, notamment grâce à une coordination renforcée entre Sapeurs-Pompiers du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) et exploitants du réseau gaz. La PGR représente moins de 2% des interventions de sécurité.



En 2023 sur votre territoire, 287 Procédures Gaz Renforcées ont été réalisées sur un total de 19 093 interventions de sécurité gaz.

Le délai d'interruption du flux gazeux

Le suivi du « délai d'interruption du flux gazeux » en cas de fuite traitée en Procédure Gaz Renforcée sur la voie publique permet de mesurer à la fois l'efficacité de l'organisation, des moyens engagés et des décisions prises, et la qualité de la maintenance des robinets de sectionnement. Il comptabilise le temps écoulé entre l'appel du client et l'arrêt effectif du flux gazeux sur les lieux de l'incident.

Sur votre département, le « délai d'interruption du flux gazeux » est de 56 minutes.

Plan Origaz: le plan d'organisation et d'intervention gaz

GRDF a adopté un plan d'organisation et d'intervention, appelé « Plan Origaz », permettant de prendre rapidement les mesures nécessaires pour limiter les répercussions, pour les personnes ou les biens, d'un événement important concernant la distribution du gaz.

Le chef d'exploitation du bureau d'exploitation (BEX) assure la conduite du réseau sur un territoire donné, dirige toutes les opérations et actions lors des incidents. Il organise ainsi les moyens pour assurer la sécurité des personnes et des biens en coopération avec les opérateurs présents sur le terrain et en coordination avec les services de secours.

Le 7 septembre 2023, Urgence Sécurité Gaz de GRDF a reçu un appel pompier signalant un dommage avec fuite sur un branchement gaz Moyenne Pression type B situé 11 villa Jeanne d'Arc à Clamart. L'intervention a été classée en procédure gaz renforcée. Cet incident, causé par une entreprise de pose de bordures opérant pour VSGP, a provoqué la coupure de 1 116 clients. Il n'y a pas eu de victime. Les dispositifs ORIGAZ et infocoupure ont été déclenchés. Les réparations du branchement et le rétablissement des clients se sont poursuivis jusqu'au 9 septembre.

Le 18 décembre 2023, Urgence Sécurité Gaz de GRDF a reçu un appel pompier signalant un dommage avec fuite sur un réseau de gaz exploité en polyéthylène en Moyenne Pression type B et située 32 rue des Prés à Vitry-sur-Seine. La mise en sécurité a nécessité l'interruption de fourniture de gaz par la fermeture de vannes réseau. Cet incident, causé par un terrassement lors d'un chantier de tiers, a provoqué la coupure de 1 070 clients. Les dispositifs ORIGAZ et infocoupure ont été déclenchés. Les réparations du réseau et le rétablissement des clients se sont poursuivis jusqu'au 19 décembre.

InfoCoupure

GRDF met à disposition de ses clients « InfoCoupure », un service gratuit disponible 7j/7 et 24h/24sur le site infocoupure.grdf.fr.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

2.6 La sécurité du réseau

Le schéma de vannage

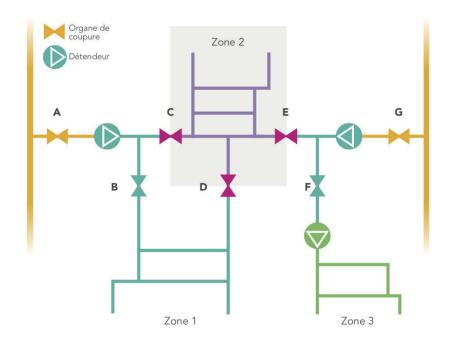
Le schéma de vannage définit le nombre et le positionnement des organes de coupure (vannes ou robinets) sur le réseau. Il permet d'interrompre rapidement et efficacement l'alimentation en gaz lors d'incidents ou de travaux, et de limiter le nombre de clients coupés. Environ 110000 organes de coupure sont exploités et entretenus sur les réseaux enterrés.

Les postes de détente réseau les plus importants et les postes d'injection de biométhane sont équipés de dispositifs de télésurveillance permettant d'identifier les éventuels dysfonctionnements en temps réel.

L'organisation du réseau est progressivement réalisée selon les principes représentés dans le schéma ci-dessous :

- Des artères principales (ou réseaux « primaires »), en acier ou en polyéthylène, relient les postes de desserte transport/distribution (entre les points A et G). Ces artères sont maillées et séparables par des robinets (C et E) qui permettent d'isoler un tronçon, en cas de besoin, en limitant l'impact d'une coupure pour les clients, ainsi que le temps de décompression : c'est le schéma de vannage. Depuis quelques années, des postes d'injection biométhane sont raccordés sur ces artères principales afin d'alimenter le réseau en gaz vert.
- Des réseaux secondaires en MPB desservent des réseaux tertiaires (antenne B, D et F) en BP ou MPB alimentant l'ensemble des clients des zones 1 et 3. Chaque antenne tertiaire est isolable en cas de besoin par la fermeture d'un robinet.

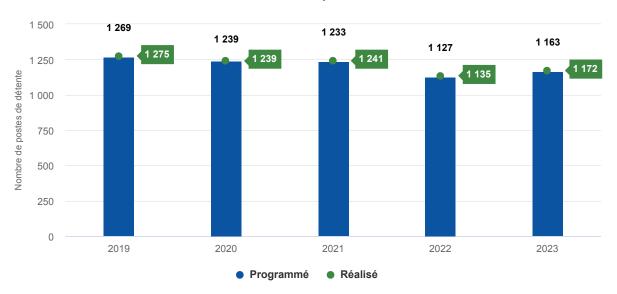
Au fur et à mesure des extensions, renouvellements et/ou modifications de réseau, la structuration du réseau se poursuit selon ces principes, intégrant également l'impact du développement des gaz verts et de l'implantation de stations GNV.



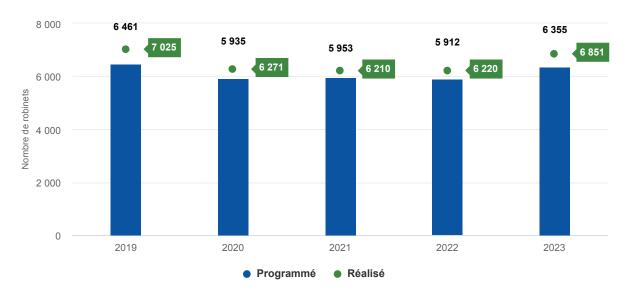
La politique de maintenance et de surveillance

La maintenance, qu'elle soit préventive ou corrective, vise à s'assurer du bon fonctionnement des ouvrages dans la durée, prévenir les incidents par une intervention ciblée et corriger d'éventuelles anomalies ou défaillances constatées. GRDF définit une politique de maintenance pluriannuelle à l'échelle nationale, spécifique par type d'ouvrage et revue régulièrement en fonction des constats réalisés.

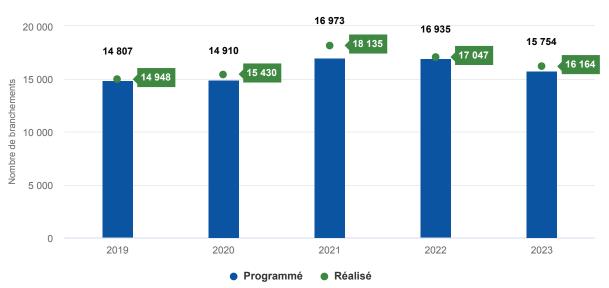
Visites de maintenance des postes de détente réseau



Visites de maintenance des robinets de réseau





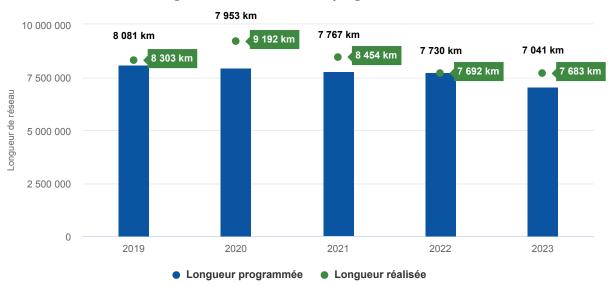


La surveillance systématique du réseau

La Recherche Systématique de Fuite (RSF) s'effectue soit à l'aide de Véhicules de Surveillance Réseau (VSR) équipés de capteurs de méthane, soit à pied pour les canalisations situées dans des passages non accessibles aux véhicules. En cas de présence suspecte de méthane, le technicien procède à des analyses et peut faire appel à une équipe d'intervention via l'Urgence Sécurité Gaz.

La périodicité de surveillance dépend des caractéristiques du réseau (nature, pression).

Longueur de réseau surveillé programmé et réalisé



La sécurité des installations intérieures

Les installations de distribution de gaz situées à l'intérieur des habitations sont placées sous la responsabilité de l'occupant du logement. Elles ne font pas partie du domaine concédé. Environ 97% des incidents en France liés au gaz trouvent leur origine sur cette partie des installations.

En complément de la réglementation existante, GRDF mène une politique de prévention fondée sur :

- la réalisation d'actions de communication sur la sécurité des installations, à destination des utilisateurs,
- la proposition aux particuliers d'un « Diagnostic Clients Sédentaires », pour les clients qui occupent leur logement depuis plus de 12 ans et dont la chaudière a également plus de 12 ans,
- la proposition aux particuliers d'un « Diagnostic Sécurité Gaz » sur les installations intérieures remises en service après une interruption de plus de 6 mois, dont le coût est pris en charge par GRDF.

En 2023, sur votre territoire:

- 11 309 diagnostics ont été réalisés à la suite de l'accord du client,
- 254 situations de danger grave et immédiat ont été mises en évidence nécessitant une interruption de la fourniture de gaz, afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens.



Les opérations spécifiques pour nos clients les plus fragiles : CIVIGAZ

La précarité énergétique et la sécurité dégradée des installations gaz sont souvent liées. Ainsi, CIVIGAZ est une opération spécifique visant à promouvoir la sécurité des installations intérieures gaz de même que les écogestes permettant de réduire les consommations d'énergie et d'eau.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

La vérification des dispositifs de comptage

Conformément à la réglementation et indépendamment des éventuelles demandes des clients, GRDF procède à la vérification des dispositifs de comptage. La périodicité de vérification dépend de la technologie des compteurs.

Dépose et pose des compteurs

Type de compteur	Périodicité	2021	2022	2023
Compteurs domestiques à soufflets	20 ans	51 351	28 610	14 853
Compteurs industriels à soufflets	15 ans	1 194	539	189
Compteurs industriels à pistons rotatifs ou de vitesse	5 ans	1 630	1 356	919

Le réglementation anti-endommagement et son évolution

Le cadre réglementaire dit anti-endommagement est applicable depuis plus de 10 ans. Il concerne tous les intervenants des chantiers, de la conception à la réalisation. Il permet à chaque acteur, responsable de projets et entreprise de travaux, avec la contribution des exploitants de réseaux, de renforcer la sécurité des travaux à proximité des ouvrages enterrés ou aériens.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

Le suivi des travaux de tiers sur votre territoire

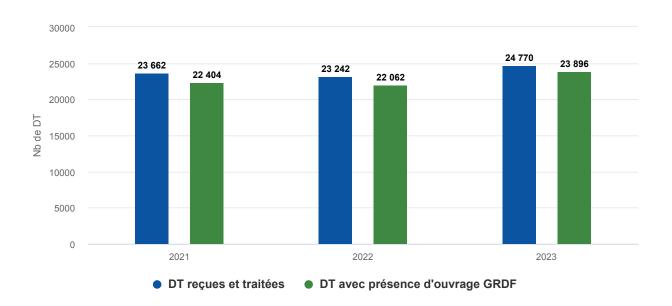
GRDF traite dans les délais réglementaires l'ensemble des déclarations de travaux reçues pour permettre des travaux en toute sécurité.

Ces déclarations peuvent être des DT (Déclarations de projet de Travaux) réalisées par les responsables de projet, des DICT (Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux) ou des Déclarations conjointes DT-DICT adressées par les exécutants de travaux en associant le responsable de projet pour des opérations élémentaires (les données annuelles qui vous sont transmises par GRDF précisent le nombre de déclarations par commune).

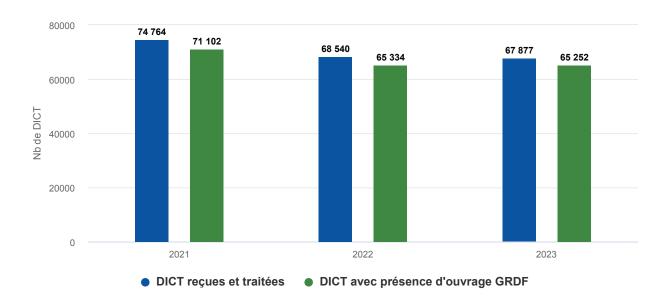


Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

Évolution des Déclarations de Travaux



Évolution des Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux



Les dommages aux ouvrages

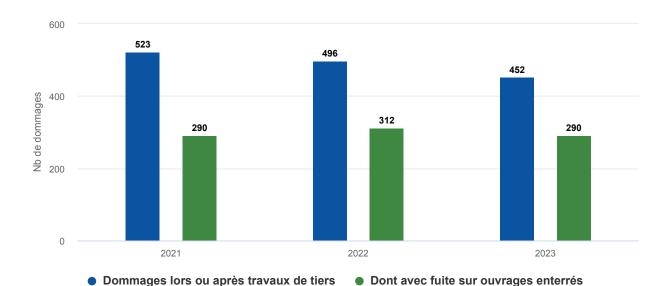
Quand un ouvrage de distribution de gaz est endommagé, les impacts sont multiples : sécurité des intervenants et potentiellement des tiers, aléas, retards et surcoûts pour le chantier, coupures d'alimentation en gaz des clients et nuisances environnementales.

Poursuivre la réduction des endommagements est une ambition qui doit être partagée par chaque intervenant.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

Évolution du nombre de dommages aux ouvrages



Dommages

	2021	2022	2023
Nb de DO avec fuite sur ouvrages enterrés	290	312	290
Nb de DICT sur ouvrages GRDF	71 102	65 334	65 252
Taux	0,41%	0,48%	0,44%

Balise Sécurité 2018 2024

L'endommagement des ouvrages gaz est mesuré par le nombre de dommages (DO) rapporté au nombre de chantiers travaux. C'est ainsi que GRDF a proposé un indicateur mesurant ce taux, le Taux DO/100 DICT (Déclaration d'Intention de Commencer des Travaux déclarée au Guichet Unique). Plus le taux est faible, moins il y a de dommage lors des chantiers et meilleure est la prévention. Depuis 2010, les DO avaient été réduits de moitié sur les réseaux de gaz. Grâce, d'une part, aux effets du décret antiendommagement (2012) et d'autre part, grâce aux actions locales menées par GRDF et des collectivités partenaires. En 2018, on dénombrait près de 700 DO par an sur les ouvrages gaz en lle-de-France.

Dans un contexte où le nombre de travaux urbains était historiquement élevé en Îlede-France et pour pérenniser la dynamique de réduction des DO, les collectivités franciliennes ont amplifié la prévention sur les risques d'endommagements des réseaux. Les opérateurs de réseaux sensibles, sous l'égide de l'observatoire lle-de-France des risques travaux sur réseaux, soutenus par le Pôle Energie Ile-de-France (Sigeif, Sipperec, SDESM, SEY, SDEVO et SMOYS) ont mis en place un dispositif de prévention et de sensibilisation des acteurs, nommé Balises de Sécurité 2018-2024 (BS24). Cette action, portée sur le territoire francilien, a permis de sensibiliser et mobiliser les collectivités locales dans la lutte contre les DO pour réduire encore le taux d'endommagement en agissant directement auprès des collectivités. Le soutien de la collectivité et de ses élus dans le déploiement de la démarche BS24 fut essentiel et a permis une très grande mobilisation. Dès 2018, près de 1000 communes franciliennes ont été informées du dispositif BS24, dont l'ensemble des communes desservies en gaz. Les premières collectivités concernées par BS24 sont les communes qui ont une forte activité travaux ou/et un taux de DO/100 DICT trop élevé. Initialement, 140 communes étaient pressenties, puis des demandes ont fait évoluer ce nombre à 200. Le dispositif BS24 a aussi été déployé à toutes les collectivités qui en faisaient la demande (AODE, EPT et autres intercommunalités).

Le dispositif

Basé sur le partage de bonnes pratiques, le dispositif vise à sensibiliser et mobiliser sur la réglementation anti-endommagement aussi bien les gestionnaires de l'espace public que les maîtres d'ouvrage. Lorsque la collectivité les sollicite, les exploitants de réseaux et leurs entreprises de travaux sont également formés. Au cours des différentes réunions, toutes les «balises» sont évoquées :

- informations sur les endommagements du réseau,
- sensibilisations des personnels des collectivités,
- visites sur chantiers,
- signalements lorsque des travaux sont perçus comme dangereux, arrêts de travaux,
- retours d'expérience en mairie,
- travaux sur les clauses techniques et financières,
- réponses aux attentes des collectivités, etc.

Les balises ont été initialement mises au point par la commune de Vitry-sur-Seine. La ville de Drancy a ensuite testé et approuvé le dispositif avant son déploiement en lle-de-France. GRDF met également à disposition un accès internet permettant aux élus et aux services techniques de prendre connaissance du suivi et des résultats de BS24.

L'équipe en charge du déploiement du dispositif est au contact direct des collectivités. Les directeurs des services techniques et responsables de la voirie ont été les premiers interlocuteurs de ce dispositif. Toutes les communes ont témoigné de la pertinence des actions.

Chaque année, l'Observatoire Ile-de-France a publié aux communes et en 2022 aux préfectures des courriers de sensibilisation dans lesquels les résultats de la démarche ainsi que les perspectives étaient présentés.

D'autre outils ont été créés et mis à disposition des collectivités et des acteurs du TP :

- PREVYS: outil de saisie des comptes rendus de visites pédagogiques sur les chantiers, mis à disposition des Maitres d'ouvrage, gestionnaires de voirie, entreprises de travaux et exploitants de réseau, BS24 Commune: outil de suivi temps réel de la performance du dispositif BS24 à la maille de la commune,
- LOCAVYS: un outil prédictif de l'endommagement, mis à disposition des entreprises, utilisant les données chantiers ainsi que l'analyse prédictive (IA) pour mieux prévenir les travaux susceptibles d'endommager un réseau,
- VIG4E : Une méthode d'organisation du terrassement à proximité des réseaux sensibles ainsi que sur les chantiers les plus à risque, en 4 étapes, proposée à 100 acteurs du TP en Ile-de-France,
- Accompagnement des collectivités dans la rédaction des clauses contractuelles

dans leur marchés travaux, permettant l'application de la règlementation antiendommagement dans les clauses techniques et financières.

Les résultats

Quelques éléments, année par année, témoignent de la réussite du dispositif. Fin 2019, les 100 premières communes où BS24 est déployé ont connu une baisse de près de 20% de DO, pour une activité travaux publics égale.

Fin 2020, 452 DO: bien que le déploiement de la démarche ait été ralenti par la crise sanitaire et par les élections municipales, le dispositif BS24 est déployé dans 161 communes franciliennes (directement ou par un portage en préfecture). On constate une baisse des endommagements des réseaux gaz. Près de 150 endommagements sont évités chaque année, bien au-delà de la baisse des travaux. Enfin, BS24 démontre que la prise de conscience et l'engagement collectif permettent de réduire les risques humains et matériels lors des chantiers.

En 2021, la baisse des DO était de l'ordre de 25%. Le dispositif BS24 est considéré comme déployé dans sa première phase, soit 200 communes formées. Il rentre dans une seconde phase de consolidation :

- Informer toutes les collectivités de l'existence et de l'évolution de ce dispositif par les Préfets de département sous l'autorité de la DRIEAT.
- Consolider les pratiques dans 25 communes déployées depuis 2018, avec une augmentation des visites, des sensibilisations et retours d'expérience.
- Intégrer de nouvelles balises dans le dispositif BS24, axées sur la compétence gestion de la voirie (avec la participation au Semaines Régionales de la Prévention, l'utilisation de l'aspiratrice) ainsi que sur la compétence maîtrise d'ouvrage (avec des consignes données aux bailleurs).

En 2022, les réseaux gaz d'Ile-de-France ont subi 535 dommages aux ouvrages. Si le taux d'endommagement francilien est de 0,39 DO/100 DICT, celui des principales communes BS24 est proche de 0,30. Les résultats sont là ! Cependant, pour certaines communes, l'année 2022 a été une année où la qualité des travaux sur les chantiers a baissé.

Le 1^{er} juillet 2022, l'Observatoire Ile-de-France des risques travaux sur réseaux a célébré les 10 ans du décret anti-endommagement. GRDF a proposé de conduire le projet avec l'ensemble des parties prenantes pour que ce jour-là des matinales d'information et de témoignages soient organisées en simultanée avec toutes les préfectures franciliennes. 350 personnes ont partagé leur expérience sur la démarche. Les préfets ou leurs représentants et la DRIEAT ont acté des progrès réalisés et de la nécessité de travailler ensemble.

En 2023, les 50 communes qui ont vu leur taux se dégrader l'année précédente ont eu une phase de consolidation du dispositif, qui visait à :

- Piloter le dispositif de prévention BS24 par GRDF pour consolider les pratiques : augmentation des visites, retours d'expérience et sensibilisations.
- Intégrer de nouvelles balises dans le dispositif BS24, axées sur la compétence gestion de la voirie (avec la participation au Semaines Régionales de la Prévention, le recours à l'aspiratrice) ainsi que sur la compétence maîtrise d'ouvrage (avec des consignes données aux bailleurs).

Fin 2023, les réseaux gaz en Ile-de-France ont eu 506 dommages, soit une baisse de près de 24% par rapport à 2018. Les résultats de l'endommagement sous maîtrise d'ouvrage des collectivités locales sont bien meilleurs. Les collectivités ont vu baisser les dommages sous leur maitrise d'ouvrage de près de 39%.

Les perspectives

Les acteurs et sponsors de BS24 ont décidé la mise en œuvre d'une seconde phase. A partir de 2024, GRDF et l'observatoire francilien vont donc démarrer une nouvelle campagne de sensibilisation pour amplifier cette la démarche jusqu'en 2030. Les perspectives et les balises sont encore en construction, mais elles devraient notamment intégrer :

- L'Intelligence Artificielle et la data au service de la prévention des endommagements,
- Un accompagnement spécifique des gestionnaires des espaces publics : maintenir la formation/information sur l'endommagement, pour accompagner les collectivités prenant en compte notamment le turnover des services. Animer les surveillants de voirie pour une meilleure prise en compte du DAE dans leur missions quotidiennes, participer activement aux Semaines Régionales de la Prévention des endommagements et intégrer dans les arrêtés les prescriptions pour le terrassement pour prévenir l'endommagement.
- Et des collectivités maîtres d'ouvrage : accompagner les appels d'offres des consultations pour les marchés de terrassement, accompagner la rédaction contractuelle des marchés TP, responsabiliser les prestataires sur les techniques de terrassement. En mairie, établir des Retours d'Expérience en cas de dommage.

Le nouveau dispositif sera lancé en fin d'année 2024.

La résilience du réseau de gaz face aux aléas climatiques : GRDF met en œuvre son Plan de Protection Contre les Inondations

Dans un objectif de réduction de la vulnérabilité et de préparation en cas de crise, le plan de prévention des risques inondation (PPRI) de Paris fixe des dispositions complémentaires prévoyant que tous les gestionnaires de réseaux situés en zones inondables élaborent et mettent en œuvre un Plan de Protection Contre les Inondations (PPCI).

Le PPCI de GRDF est élaboré à partir des données fournies par la DRIEAT. Lors des crues des stations hydrométriques de référence donnent des indications sur la montée des eaux. GRDF réseaux Ile-de-France a retenu 5 scénarios exprimés en % de la crue de 1910, à savoir 60% (R0.6), 80% (R0.8), 90% (R09), 100% (R1), 115% (R1.15). Les hauteurs d'eau mesurées aux stations correspondent à des scénarios cités ci avant.

En cas de crue, il convient de bien comprendre que lorsqu'un client est concerné par un événement de ce type, le client est dit concerné : soit inondé, soit impacté. Dans les deux cas, il peut être privé de gaz, mais ce n'est pas systématique.

En cas de crue centennale (R1), près de 250 000 clients sont impactés ou inondés, soit environ 10% des installations clients de GRDF en Ile-de-France.

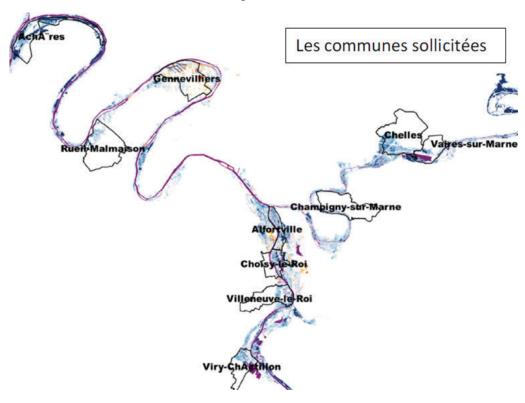
En Ile-de-France, les principales mesures de ce plan sont :

- Déclencher le PPCI et gérer l'organisation de la crise
- Garantir la chaîne de sécurité
- Organiser les coupures préventives si nécessaire
- Evaluer les ressources nécessaires et les mobiliser
- Remettre en gaz les réseaux et en service les clients
- Collaborer avec l'ensemble des parties prenantes (exploitants de réseaux, pouvoirs publics...)
- Informer les clients, les collectivités, les pouvoirs publics.

Septembre 2023 : l'exercice type «Crue de Seine» est réalisé «grandeur nature»

En septembre 2023, GRDF a conduit avec GRTgaz un exercice type *Crue de Seine* pour tester son PPCI.

Le scénario retenu était similaire à la crue de 1955, impactant plus de 100 communes et 100 000 clients raccordés au réseau de gaz :



L'exercice a mobilisé 130 personnes : GRDF, GRTgaz, DRIEAT- SPC (Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement, de l'Aménagement et des Transports - service protection des crues) ainsi que la Préfecture du Val-de-Marne, 3 communes et le Sigeif. Pendant 4 matinées l'exercice a permis de challenger notre capacité à gérer ce type de crise, les mesures d'anticipation, la continuité de l'activité, la mesure des impacts ainsi que sur un plan pédagogique, l'organisation de l'exercice.

Deux conditions ont été nécessaires à la réussite de l'exercice : un travail de préparation avec la data DRIEAT très fournies et une forte appropriation du scénario par les salariés.

Le test du PPCI a permis :

- Une appropriation par les équipes de GRDF, y compris la chaîne d'approvisionnement,
- D'obtenir les premiers enseignements et retour d'expérience d'une mise en situation «grandeur nature».

L'exercice, la plein réussite des objectifs de ce test et le plan d'actions futures ont permis de valider notre PPCI.

Empreinte CO_2 : GRDF s'engage pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre

Engagé dans la protection de l'environnement et la lutte contre le changement climatique, GRDF fait régulièrement évaluer son bilan d'émissions de gaz à effet de serre et le publie. Une action qui s'inscrit dans nos engagements RSE et qui vise à réduire de 30% les émissions de gaz à effet de serre de nos activités d'ici 2030.

Un Bilan qui met en évidence la performance du réseau gaz. Le premier Bilan Carbone, réalisé en 2020 sur la base des données d'activité 2019, s'élève à 939 000 tonnes CO_{2eq} . Les activités de GRDF représentent ainsi seulement 0,2% des émissions de gaz à effet de serre de la France, notamment grâce à la performance élevée du réseau gaz qui permet de limiter les émissions de méthane.

Ce bilan ne prend pas en compte les émissions de gaz à effet de serre de la consommation de gaz des clients finaux.

Les principaux postes d'émissions de GES de GRDF sont liés aux émissions de méthane du réseau (les dommages à ouvrage, les chantiers, les pertes..., soit 72% du bilan) et aux immobilisations associées au réseau gaz (11% du bilan). Viennent ensuite les émissions associées aux sites de travail et activités des collaborateurs (7%) : mobilité, consommations d'énergie des bâtiments, usages du numérique, les déchets...

GRDF met le cap vers une réduction de 30% de ses émissions de CO, d'ici à 2030.

Afin d'atteindre cet objectif, GRDF mène différentes actions telles que :

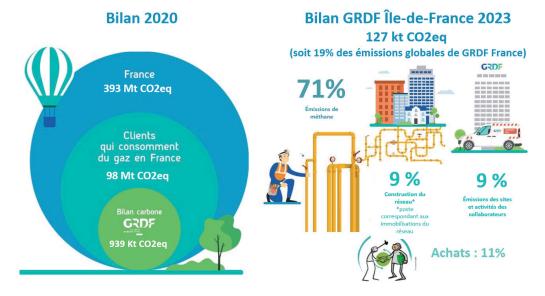
- La réduction des émissions de méthane par la prévention des dommages aux ouvrages, la surveillance du réseau, le renouvellement des réseaux
- La mise en place de plans de mobilité durable sur nos principaux sites afin de réduire et optimiser nos déplacements, promouvoir les modes de transport alternatifs et développer l'usage du GNV et du bioGNV. Ces actions contribueront à la fois à la réduction de notre bilan CO₂ et à la réduction de la pollution atmosphérique
- Des actions de maîtrise des consommations d'énergie sur les sites occupés par GRDF, à travers le choix de bâtiments moins énergivores, une meilleure gestion de l'énergie, et le recours à 100% d'énergies renouvelables dans nos contrats d'achats de gaz et d'électricité en Ile-de-France
- Une politique d'Achats responsables, des actions sur le Numérique responsable, visant à réduire les émissions associées.

En complément, GRDF contribue activement à la réduction des émissions de gaz à effet

de serre de ses clients, au-delà du périmètre de son bilan d'émissions de GES, par :

- L'accompagnement des clients dans l'efficacité énergétique,
- Le déploiement de compteurs communicants offrant la possibilité de mieux maîtriser les consommations,
- Le soutien au développement du biométhane et du BioGNV...

Ces actions offrent un potentiel de réduction des émissions de gaz à effet de serre de l'ordre de plusieurs dizaines de millions de tonnes de ${\rm CO_{2eq}}$ dans les décennies à venir.

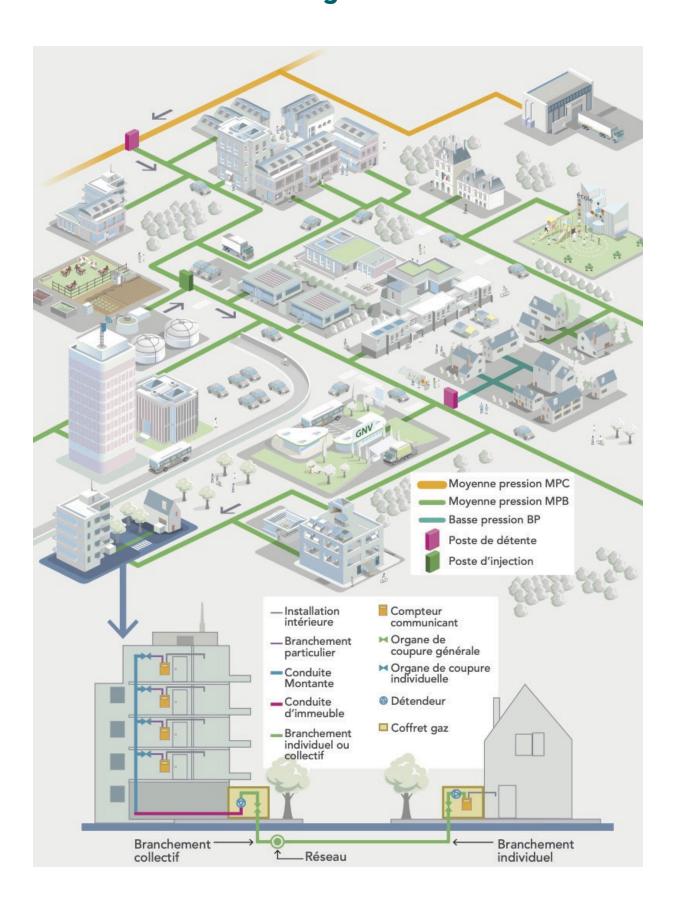




Le patrimoine de votre territoire

3.1	Les ouvrages	60
3.2	Les chantiers	67
3.3	Les investissements	71
3.4	La valorisation du patrimoine	77

3.1 Les ouvrages



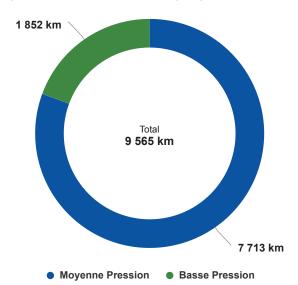
L'inventaire des canalisations

L'inventaire des canalisations par type de pression

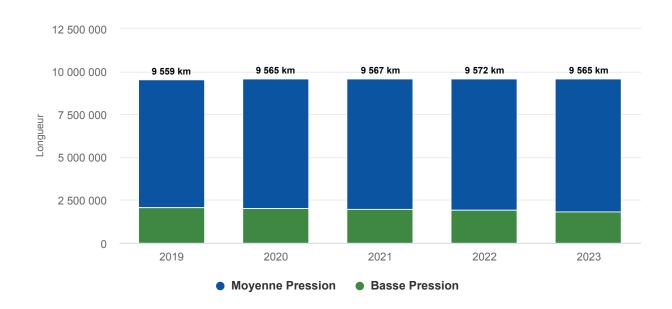
Le patrimoine de votre collectivité est composé de canalisations en basse et moyenne pression. Retrouvez ici, à l'échelle de votre territoire :

- la répartition de ces ouvrages par pression, pour l'année 2023,
- l'historique de la répartition par pression, sur les 5 dernières années.

Répartition des canalisations par pression en 2023



Évolution des canalisations par pression

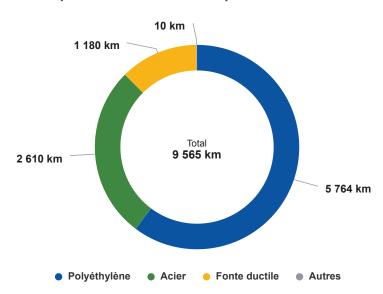


L'inventaire des canalisations par type de matière

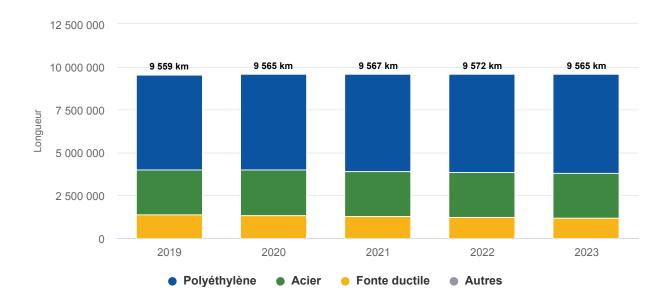
Le patrimoine de votre collectivité est composé de canalisations de différentes matières. Retrouvez ici, à l'échelle de votre territoire :

- la répartition de ces ouvrages par matière sur l'année 2023,
- l'historique de la répartition par matière sur les 5 dernières années.

Répartition des canalisations par matière en 2023



Évolution des canalisations par matière



L'inventaire des ouvrages

Retrouvez ci-dessous l'inventaire du patrimoine de votre territoire par type d'ouvrage. Les données sont affichées en nombre d'ouvrages.

Inventaire des ouvrages

	2021	2022	2023
Postes de détente réseau	2 667	2 616	2 576
Robinets de réseau utiles à l'exploitation	9 978	9 908	9 758
Branchements collectifs	97 757	97 874	97 749



L'amélioration des bases de données techniques des ouvrages gaz

La démarche d'inventaire complémentaire des ouvrages

GRDF a réalisé de 2004 à 2009 un inventaire de ses branchements collectifs en utilisant un référentiel unique et commun à toutes ses entités : ce référentiel a été appelé « Référentiel d'Inventaire d'Ouvrages » (RIO).

Entre 2015 et fin 2017, ce programme a consisté à visiter plus de 460000 adresses et a ainsi permis d'identifier 150000 branchements collectifs supplémentaires dans l'inventaire technique. Cette action a contribué à renforcer la sécurité industrielle en intégrant ces ouvrages supplémentaires dans le programme de maintenance.

Par ailleurs, à l'issue de la phase de recensement complémentaire du projet RIO2, GRDF a conduit fin 2018 une opération de recalage de l'inventaire comptable, dont les impacts financiers sur la valorisation de chaque concession sont très limités.

Le patrimoine de votre territoire

Depuis le 1^{er} janvier 2018, tout ouvrage créé, renouvelé ou déposé fait l'objet d'une mise à jour coordonnée dans l'inventaire technique et l'inventaire comptable.

L'écart cumulé en nombre et en valeur absolue pour les branchements collectifs mesuré sur chaque commune sur le stock à fin 2023 est de 1,49% entre les deux bases patrimoniales.

La mise à jour de la cartographie

GRDF met à jour sa cartographie en continu, notamment après des travaux de pose et de renouvellement d'ouvrages gaz ou à l'occasion d'actions correctives.

En 2023, sur votre territoire 3 638 actes de mise à jour de la cartographie ont été réalisés.

GRDF améliore sa cartographie en poursuivant une démarche de géoréférencement des fonds de plans « Grande Échelle ».

Sur votre territoire, le taux de réseau en précision cartographique classe A sur les réseaux neufs et renouvelés est proche de 100%.

L'indice de connaissance du patrimoine

Le patrimoine de la distribution de gaz est en constante évolution. La connaissance de ce patrimoine est assurée par l'inventaire technique et l'inventaire comptable mis à jour en permanence pour garantir cohérence et exhaustivité.

Pour mesurer et objectiver le niveau de connaissance du patrimoine, GRDF a mis en place l'indice de connaissance du patrimoine à la maille contractuelle depuis 2016. L'indice est constitué de sous-indicateurs répartis en trois catégories (inventaire, cartographie et autres éléments de connaissance et de gestion). Ce système de mesure permet d'évaluer la progression de la connaissance du patrimoine au fil des années.

Les deux indicateurs « Connaissance des branchements individuels (report sur le plan) » (n° 4) et « Connaissance des branchements collectifs (report sur plan) » (n° 6), jusqu'à présent calculés à la maille nationale, sont depuis cette année calculés à la maille de chaque contrat.

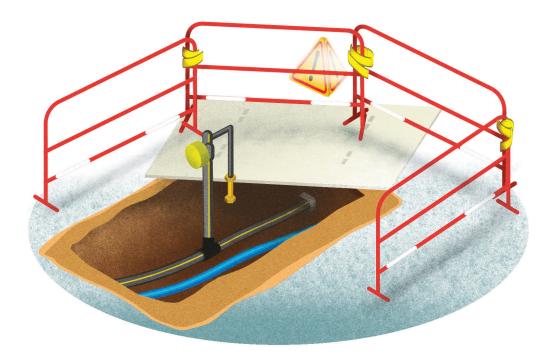
Au national en 2023, l'indice de connaissance du patrimoine est de 90.

Voici le détail de l'indice de connaissance du patrimoine à l'échelle de votre territoire.

Indice de connaissance du patrimoine

N°	Sous-indicateur	Pts max	Gradation	Note 2023
1	Existence d'un inventaire des réseaux et procédure de mise à jour	10	Binaire	10
2	Connaissance des matériaux et diamètre dans le système d'information géographique (SIG)	5	0 à 50% : 0 point, >50% : Progressif	5
3	Connaissance de l'année de pose des ouvrages dans le SIG	5	0 à 50% : 0 point, >50% : Progressif	5
4	Connaissance des branchements individuels (report sur le plan)	5	0 à 25% : 0 point, >25% : Progressif	5
5	Taux de cohérence entre GMAO (gestion de la maintenance) et la base des immobilisations pour le nombre de branchements collectifs	4	0 à 50% : 0 point, >50% : Progressif	4
6	Connaissance des branchements collectifs (report sur plan)	5	0 à 50% : 0 point, >50% : Progressif	4
7	Connaissance des ouvrages d'immeuble collectif (nombre de CI/CM, longueur, matériau, nombre de branchements particuliers, année de pose, pression)	10	0 à 50% : 0 point, >50% : Progressif	9
8	Taux de cohérence entre la base des immobilisations et le SIG sur la longueur de réseau (stock)	5	0 à 80% : 0 point, >80% : Progressif	3
9	Taux de cohérence entre la base des immobilisations et le SIG sur la longueur de réseau (flux)	3	0 à 90% : 0 point, >90% : Progressif	3
10	Taux de cohérence entre le SIG et GMAO pour le nombre de vannes	4	0 à 50% : 0 point, >50% : Progressif	4
11	Taux de cohérence entre le SIG et GMAO pour les postes de détente réseau et poste d'injection biométhane	4	0 à 50% : 0 point, >50% : Progressif	4
12	Existence d'une cartographie numérisée et procédure de mise à jour	5	Binaire	5
13	Taux de plans grande échelle géoréférencés	10	Progressif	10
14	Longueur de réseau avec le réseau porté en classe A (stock)	5	Progressif	4
15	Longueur de réseau avec le réseau porté en classe A (flux) (tolérance de 0,5% en cas d'opérations en cours de vérification)	5	Binaire	5
16	Mise à disposition, sur le Portail Collectivités GRDF, de données patrimoniales informatisées sur le périmètre de votre concession	10	Binaire	10
17	Existence d'une modélisation pour l'exploitation et la conception des réseaux	5	Binaire	5
	TOTAL	100		95

Le patrimoine de votre territoire



3.2 Les chantiers

Les principaux chantiers sur votre territoire

Les chantiers de raccordements et de transition écologique

Ces travaux concernent:

- Les raccordements de nouveaux clients et de stations GNV
 - Les demandes de raccordement varient en fonction de nombreux facteurs externes tels que le dynamisme immobilier local, la conjoncture économique ou les réglementations.
 - Pour les projets d'extension du réseau de gaz, la réglementation prévoit la réalisation d'une étude technico-économique appelée « B sur I » (Bénéfice sur Investissement). Ainsi, conformément à la réglementation et au contrat de concession, le concessionnaire réalise à ses frais les travaux de développement du réseau dès lors que le critère de décision des investissements « B sur I », défini par l'arrêté du 28 juillet 2008, est au moins égal à zéro.
 - Le raccordement des stations GNV peut nécessiter des travaux de renforcement du réseau de distribution, car les débits demandés sont importants.
- Les investissements liés au développement des gaz verts (raccordement des unités de production, renforcements, maillages...)
 - Le raccordement des unités de production de biométhane peut nécessiter des travaux de maillage du réseau. Un maillage permet de réunir plusieurs zones de consommation pour absorber la production de gaz vert. Dans les territoires où sont exploitées plusieurs unités de méthanisation, il peut y avoir besoin de réalisation de chantiers de rebours qui permettent de compresser le biométhane injecté dans le réseau de distribution afin qu'il soit acheminé dans le réseau de transport.

GRDF adapte ses métiers pour permettre l'injection de 100% de gaz vert d'ici 2050. GRDF entreprend ainsi la définition d'un modèle d'exploitation du réseau visant à faciliter l'injection et l'acheminement des gaz verts, en prenant en compte les besoins des parties prenantes et en assurant un haut niveau de performance et de sécurité. En particulier, cela nécessite de gérer les interfaces avec les producteurs pour l'adaptation de l'injection en fonction de la pression sur le réseau et la modulation de la production de gaz vert, mais aussi avec les consommateurs prépondérants pour leurs prévisions de consommation.

En 2023, ces travaux ont représenté 17 km sur votre réseau.

Raccordements et transition écologique	Longueur	Brch. Coll.	Brch. Ind.
RUE ROBERT MOINON - GOUSSAINVILLE	1 344 m	2	35
RUE DE LA LUZERNIÈRE - DUGNY	933 m		5
ZAC BOIS DU TEMPLE - PUISEUX-EN-FRANCE	703 m		
ZAC BALLASTIERE NORD - LIMEIL-BREVANNES	556 m		
AVENUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE - GARGES-LES-GONESSE	528 m		1
ZAC AEROLIANS - TREMBLAY-EN-FRANCE	520 m		
AVENUE DU MARÉCHAL LECLERC - DUGNY	515 m	2	3
AVENUE LOUIS BLÉRIOT - LA COURNEUVE	387 m		6

Les principaux chantiers de modification d'ouvrages à la demande de tiers

Dans la grande majorité des cas, les demandes de modification des ouvrages sont à l'initiative des collectivités. Ainsi GRDF peut être amené à déplacer des ouvrages, par exemple dans le cadre de grands projets urbains, ou à la demande d'autres occupants du sous-sol, d'aménageurs ou de clients finals.

En 2023, ces travaux ont concerné 7 679 m de votre réseau.

Modification d'ouvrages à la demande de tiers	Longueur	Brch. Coll.	Brch. Ind.
RUE MARC SANGNIER - NOISY-LE-SEC	1 105 m	23	18
RUE DU VIEUX PONT DE SÈVRES - BOULOGNE-BILLANCOURT	526 m	7	1
PLACE MANUFACTURE - SEVRES	520 m		
AVENUE JEAN JAURÉS - CLAMART	474 m	26	12
L15 GARE FORT D AUBERVILLIERS - PANTIN	388 m	5	1
ROUTE DEPARTEMENTALE D128 - ORSAY	378 m		
RUE GENERAL VALERIE ANDRE - VELIZY-VILLACOUBLAY	346 m		
GARE PONT DE BONDY - NOISY-LE-SEC	256 m	6	7

Les chantiers d'adaptation et de modernisation des ouvrages

Les investissements d'adaptation et de modernisation des ouvrages sont centrés sur l'optimisation des actifs au profit de la sécurité, du respect de la réglementation, de la continuité d'acheminement et du développement durable. Ils regroupent les investissements de structure (optimisation des schémas de vannage, restructurations et renforcements de réseau) et les investissements de modernisation.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

En 2023, GRDF a modernisé 53 km de votre réseau.

Adaptation et modernisation des ouvrages	Longueur	Brch. Coll.	Brch. Ind.
RUE DES RABATS - ANTONY	1 553 m	14	154
AVENUE JEAN JAURÈS - CHATENAY-MALABRY	1 398 m	13	67
AVENUE ROMAIN ROLLAND - SAINT-DENIS	1 287 m	7	91
AVENUE DE PARIS - VERSAILLES	1 272 m	32	25
RUE ADOLPHE GUYOT - BOIS-COLOMBES	1 212 m	20	90
AVENUE DE LA CONVENTION - ARCUEIL	1 090 m	15	38
AVENUE ROGER SALENGRO - CHAVILLE	1 040 m	21	66
RUE DE MORIFOSSE - ARGENTEUIL	949 m	2	79

Quelques éléments sur les principaux chantiers

En 2023, les chantiers réseau ont permis de créer, modifier et renouveler plus de 78,8 kilomètres de réseau (soit près de 8,8km de plus qu'en 2022), avec principalement le renouvellement de réseaux en fonte ductile pour 44,94 kilomètres (34 en 2022). Les principaux chantiers ont été réalisés à Antony (6,7km), Drancy (2km), Chaville (1,9km), Clamart (1,9km), Le Perreux-sur-Marne (1,8km), Chatenay-Malabry (1,8km) ou encore Versailles (1,5km).

Près de 3,3 kilomètres de réseaux en acier ont été renouvelés (à Saint-Denis, Enghienles-Bains, Louvres ou encore à Champlan). Enfin, 522 mètres de réseau cuivre ont été renouvelés à Marcoussis, rue de Chouanville.

5,1kilomètres de réseau (3,5 en 2022) ont été modifiés à la demande de tiers, notamment à Sèvres (place Manufacture Nationale) ou encore Vélizy-Villacoublay (rue Général Valérie André) et Clamart (Avenue Jean Jaurès) ou encore à Orsay (RD128) et à Levallois-Perret (place Jean Zay).

2,5 kilomètres de réseau ont été dévoyés pour le besoin des Grands Projets Urbains, notamment à Noisy-le-Sec et Bondy (L15 Gare du Pont de Bondy), Boulogne-Billancourt (L15 rue du Vieux Pont de Sèvres), Pantin (L15 Gare Fort d'Aubervilliers) et Nanterre (L15 place de la Boule).

Près de 18 kilomètres de réseau neuf (6 en 2022) ont permis de raccorder de nouveaux consommateurs sur les zones industrielles, artisanales et commerciales du territoire du Sigeif : à Dugny (Quartier neuf Esprit 24 – JOP), Goussainville (Station GNV privée rue robert Moinon), Clamart (raccordements clients et lotissements), Puiseux-en-France (ZAC Bois du Temple), Tremblay-en-France (ZAC Charles de Gaulle sud AEROLIANS), Limeil-Brévannes (ZAC Ballastière nord), Garges-lès-Gonesse (av du Gl. de Gaulle – Green Avenue) ou la Courneuve (deux station GNV privées).

L'amélioration de la qualité des chantiers

Par une enquête confiance annuelle, GRDF mesure la satisfaction des collectivités pour

ses travaux menés tout au long de l'année: en Île-de-France, 94% des collectivités interviewées sont satisfaites de GRDF, qui a mis en place plusieurs actions pour améliorer la qualité de ses chantiers grâce :

- à la mise à disposition des collectivités locales d'un Interlocuteur Chargé de Relations Travaux, joignables pour les demandes relatives à tous les travaux de GRDF, à l'adresse suivante : grdf-travaux-idf@grdf.fr,
- à une information annuelle des collectivités des chantiers de ses programmes travaux à venir dans les 24 mois. Ce sont 300 programmes travaux annuels envoyés chaque année et plus de 150 rencontres avec les collectivités pour partager autour des chantiers à venir,
- aux opportunités de coordination de travaux avec les collectivités. En 2023, plus de 1 600 chantiers indiqués par des collectivités ont fait l'objet d'une étude par les services de GRDF pour profiter de la coordination de travaux.
- au service d'associations auprès desquelles GRDF fait appel afin de contrôler les finitions des enrobés en fin de chantier.
- à des enquêtes de satisfaction réalisées par GRDF auprès des riverains en fin de chantier : en 2023, 93% des collectivités sont satisfaites de la qualité de l'information délivrée lors des travaux.

Enfin, pour mieux maitriser les délais de réfection définitive de ses fouilles ponctuelles, GRDF a mis en place un plan d'actions pour mettre sous contrôle ses réfections en fin de chantier et mesurer le délai séparant l'ouverture de la chaussée de sa réfection définitive. En 2023, plus de 13 000 fouilles ont été réalisées en lle-de-France: leur délai moyen de réfection définitive est de 25 jours.

Le contrôle de la conformité des travaux

La conformité des travaux réalisés par les prestataires de GRDF est garantie par la mise en œuvre d'une démarche de contrôle au fil de l'eau sur un échantillon très représentatif des chantiers (plus de 40%).



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.



3.3 Les investissements

La politique d'investissement nationale déclinée dans votre territoire

L'une des missions essentielles du distributeur de gaz est de définir la politique d'investissement et de développement des réseaux de distribution de gaz naturel (articles L. 111-61 et L. 432-8 du Code de l'énergie).



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

Au niveau national, les investissements de GRDF ont atteint 967 M€ en 2023.

Près de la moitié des investissements totaux est consacrée à la modification, l'adaptation et la modernisation des ouvrages. Un tiers environ est dédié aux investissements liés aux raccordements, à la transition écologique et aux compteurs communicants. Les autres investissements concernent les comptages (hors compteurs communicants), les investissements logistiques et le système d'information.

2023 est marquée par la finalisation du programme intensif de pose de compteurs communicants. Les investissements de modernisation du réseau enregistrent un nouvel accroissement. Le développement du biométhane et du GNV se poursuit, malgré un ralentissement conjoncturel lié aux conditions économiques des projets de méthanisation qui n'ont évolué qu'en juin 2023 avec les tarifs d'achat en guichet ouvert et qui seront complétés début 2024 par les tarifs d'achat en guichet fermé (appel d'offres) et la mise en place des Certificats de Production de Biogaz (les fournisseurs d'énergie seront incités financièrement à justifier un volume de Certificat de Production de Biogaz proportionnel à leur volume de gaz acheminé pour leur clients résidentiels et tertiaires). Dans la continuité de l'année 2022, les raccordements de clients affichent un retrait, après une année 2021 portée par les conversions fioul-gaz.

Les investissements prévus dans le tarif ATRD6

Sur la période 2020-2023, la CRE a retenu l'intégralité des prévisions d'investissements demandées par GRDF. A l'instar de la période tarifaire précédente, les montants d'investissements prévisionnels augmentent significativement, portés par la poursuite du déploiement des compteurs communicants, le raccordement de sites d'injection de biométhane, ainsi que l'adaptation et la modernisation des ouvrages. Les mécanismes de régulation incitative, mis en place dans le cadre de l'ATRD5, sont maintenus. Ils ont pour objectif d'encourager GRDF à la maîtrise de ses investissements sans compromettre la réalisation des ouvrages nécessaires à l'accompagnement de la transition écologique (développement des gaz verts notamment), à l'exploitation et à la sécurité. Ainsi, sur la période ATRD6, en moyenne 290 millions d'euros sont consacrés aux investissements de raccordements et transition écologique et plus de 350 millions d'euros par an aux travaux de modification, d'adaptation et de modernisation des ouvrages.



Les clefs de lecture pour comprendre les tableaux d'investissements

GRDF prévoit ses investissements en fonction de la finalité de ceux-ci (raccordements et transition écologique, modification d'ouvrages, adaptation et modernisation des ouvrages...) et non par famille de biens (conduites, branchements, postes de détente...). En revanche, les investissements réalisés peuvent être suivis selon ces deux approches.

Les investissements mis en service dans l'année correspondent à la valeur totale des biens mis en service en 2023.

Ils sont présentés en trois grandes familles :

- Les « Ouvrages réseau et branchements », qui comprennent les conduites de réseau, les branchements et ouvrages en immeuble ainsi que les ouvrages qui leur sont directement associés (postes de détente réseau, protection cathodique, dispositifs de protection de branchements, protections mécaniques de canalisation, etc...)
- Les « Ouvrages interface utilisateurs », qui comprennent les dispositifs de comptage, postes de livraison clients et installations de télérelevé, ainsi que les postes d'injection de biométhane
- Les « Biens mutualisés », qui comprennent tous les biens utiles à plusieurs concessions (véhicules, immobilier, outillage, projets informatiques...).

Cette présentation, permet de distinguer les investissements de GRDF au périmètre de votre , selon la fonction remplie par les biens concernés au sein de l'activité de distribution. Les tableaux présentent les investissements mis en service, la valorisation du patrimoine, l'origine de financement des biens, ainsi que les charges d'investissements.

Les investissements en flux de dépenses de l'année correspondent au montant effectivement dépensé (décaissé) sur une année.

Les deux approches sont complémentaires et sont équivalentes en moyenne sur une période longue.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

Les deux tableaux ci-après présentent des synthèses de restitution des investissements :

- le premier tableau des mises en service dans l'année par famille de biens,
- le second tableau du flux de dépenses de l'année par finalité.

Vous retrouverez le détail de ces informations pour chaque catégorie de biens sur la « Plateforme de Données Concessions » accessible depuis le « Portail Collectivités », l'espace sécurisé et dédié aux collectivités desservies en gaz, sur le site grdf.fr.

Le patrimoine de votre territoire

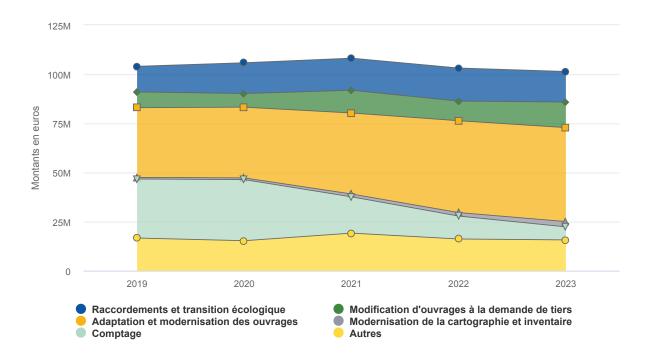
Invest. réalisés par famille d'ouvrages (en euros)

	2021	2022	2023
TOTAL	111 809 991	93 915 338	97 346 092
OUVRAGES RÉSEAU ET BRANCHEMENTS	71 718 281	61 021 878	68 574 903
Premier établissement	18 561 532	15 367 965	14 180 607
Canalisations et distributions	8 051 853	6 544 548	6 224 488
Branchements	9 661 423	7 914 058	7 280 447
Branchements - Individuels	7 465 523	6 003 526	4 935 736
Ouvrages collectifs	2 195 906	1 910 534	2 344 713
Installations techniques	848 255	909 350	675 670
Postes de détente réseau	102 353	384 581	49 138
Protection cathodique	215 999	331 728	410 117
Autres installations	529 904	193 039	216 414
Renouvellement	53 156 748	45 653 927	54 394 298
Canalisations et distributions	32 375 215	26 752 938	34 973 876
Branchements	20 500 211	18 588 822	18 472 790
Branchements - Individuels	12 479 195	10 297 223	12 830 622
Ouvrages collectifs	8 021 012	8 291 595	5 642 164
Installations techniques	281 329	312 166	947 630
Postes de détente réseau	208 516	-111 450	405 693
Protection cathodique	72 812	423 617	541 936
OUVRAGES INTERFACES UTILISATEURS	17 351 652	9 770 103	10 068 097
Compteurs et postes clients	17 351 652	9 770 103	10 051 553
Compteurs	12 441 755	6 798 498	5 386 547
Postes clients et équipements de télérelevé	4 909 906	2 971 597	4 664 997
Installations techniques	0	0	16 544
Postes biométhane	0	0	16 544
BIENS MUTUALISÉS	22 740 060	23 123 362	18 703 089
Mobilier et immobilier	6 231 878	4 354 620	3 812 995
Outillages, Mobilier et Matériels Divers	2 673 306	2 413 600	2 313 096
Aménagements	1 981 668	706 035	1 024 582
Autres équipements	1 576 909	1 234 984	475 303
Véhicules et engins d'exploitation	1 170 845	487 464	1 316 819
Immobilisations incorporelles	15 337 341	18 281 280	13 573 284
Projets informatiques	13 446 272	16 414 317	10 925 511
Autres immobilisations incorporelles	1 891 070	1 866 958	2 647 785

Investissements par finalité - flux (en euros)

investissements par infante - nux (en euros)						
	2021	2022	2023	2024	2025	2026
TOTAL	108 203 483	103 189 309	101 428 770	67 648 850	62 890 475	62 092 224
RACCORDEMENT ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE	16 327 258	16 828 755	15 552 227	12 476 001	12 173 002	12 171 002
Raccordements individuels et de pavillons et petits pros	5 466 539	3 970 779	2 542 952	3 056 005	3 055 005	3 053 005
Lotissements, zones d'aménagement	1 027 325	1 148 317	912 463	700 004	700 004	700 004
Raccordements de clients importants	8 388 419	8 213 229	8 235 855	7 499 999	7 499 999	7 499 999
Transition écologique (biométhane, GNV, Smart Gas Grids)	1 444 970	3 496 425	3 860 959	1 220 005	918 002	918 002
MODIFICATION D'OUVRAGES À LA DEMANDE DE TIERS	11 576 220	10 004 651	13 013 163	4 500 009	5 399 997	5 399 997
ADAPTATION ET MODERNISATION DES OUVRAGES	41 223 692	46 739 933	47 828 008	24 609 999	24 759 999	24 759 999
Investissements de structure des ouvrages	1 868 570	2 071 713	1 411 573	849 995	849 995	849 995
Dont restructurations et renforcements	53 792	220 819	97 423	50 007	50 007	50 007
Dont schéma de vannage	1 814 778	1 850 894	1 314 150	799 997	799 997	799 997
Modernisation des ouvrages	39 355 120	44 668 214	46 416 440	23 759 994	23 909 994	23 909 994
Dont réseaux (fonte ductile, cuivre, autres matériaux,)	21 372 821	25 681 437	29 049 882	15 749 996	15 899 996	15 899 996
Dont branchements et ouvrages collectifs	10 469 976	10 759 517	9 756 771	3 010 006	3 010 006	3 010 006
Autres investissements de modernisation	7 512 334	8 227 254	7 609 773	4 999 998	4 999 998	4 999 998
MODERNISATION DE LA CARTOGRAPHIE ET INVENTAIRE	1 443 611	1 781 839	2 696 349	4 466 194	1 155 794	506 283
COMPTAGE	18 478 336	11 670 047	6 634 147	2 290 471	2 249 605	2 273 212
Projet Compteurs Communicants Gaz	15 775 957	8 626 528	3 706 997	0	0	0
Postes de livraison clients	1 215 175	957 919	1 395 792	1 000 001	1 000 001	1 000 001
Compteurs et télérelevé	1 487 222	2 085 593	1 531 356	1 290 478	1 249 613	1 273 210
AUTRES	19 154 368	16 164 105	15 704 859	19 306 184	17 152 068	16 981 739
Logistique	5 890 751	3 965 765	6 129 111	7 690 791	5 370 394	6 012 494
Véhicules	1 170 845	487 464	1 316 819	614 170	1 249 613	1 273 210
Immobilier	1 235 058	1 522 647	1 977 488	5 293 271	2 567 557	3 423 360
Autres (outillage, télécom, matériel informatique,)	3 484 843	1 955 648	2 834 811	1 783 344	1 553 227	1 315 926
Système d'information	13 263 623	12 198 339	9 575 749	11 615 390	11 781 677	10 969 240

Le patrimoine de votre territoire



Les prévisions d'investissements

GRDF produit des prévisions d'investissements, non engageantes, pour l'année en cours au moment de la publication du CRAC et les deux années suivantes pour les contrats dont les investissements d'adaptation et modernisation des ouvrages sont supérieurs à 100 k€/an en moyenne sur les trois dernières années (soit 300 k€ sur 3 ans).

Ces prévisions correspondent à la meilleure estimation de GRDF à la date de leur élaboration. Elles restent cependant soumises à divers aléas, qu'il s'agisse d'initiatives externes (par exemple, raccordements de nouveaux clients et/ou producteurs de biométhane, modifications d'ouvrages à la demande de tiers) ou de l'évolution de la programmation des travaux, notamment dans le cadre de la coordination avec les programmes des collectivités et autres occupants de la voirie.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

Valorisation du patrimoine de la Concession en Valeur Nette Comptable

La valeur nette comptable (VNC) à fin d'année est la valeur initiale financée par GRDF diminuée des amortissements comptables. La VNC du réseau de la Concession est de 1 204 000 000€.

3.4 La valorisation du patrimoine

Les origines de financement

Il s'agit de montrer qui, de GRDF, de l'autorité concédante ou des tiers, a financé les ouvrages. Le tableau ci-dessous restitue l'origine de financement de tous les biens en service à fin 2023.

Origine de financement (en euros)

	Financée par GRDF	Financée par Autorité Concédante	Financée par des tiers
TOTAL	2 368 490 822	0	75 738 204
OUVRAGES RÉSEAU ET BRANCHEMENTS	1 916 001 581	0	75 737 942
Canalisation de distribution	1 064 218 818	0	22 650 637
Branchements	805 450 614	0	52 783 944
Branchements individuels	407 769 426	0	14 691 560
Ouvrages collectifs	397 681 187	0	38 092 392
Installations techniques	46 332 147	0	303 365
Postes de détente réseau	26 934 612	0	102 573
Protection cathodique	9 673 308	0	199 292
Autres installations	9 724 238	0	1 500
OUVRAGES INTERFACES UTILISATEURS	191 926 234	0	0
Compteurs et postes clients	191 482 136	0	0
Compteurs	146 288 017	0	0
Postes clients et équipements de télérelevé	45 194 119	0	0
Installations techniques	444 098	0	0
Postes biométhane	444 098	0	0
BIENS MUTUALISÉS	260 563 003	0	259
Mobilier et immobilier	63 506 914	0	259
Outillages, Mobilier et Matériels Divers	20 605 128	0	0
Aménagements	31 788 965	0	0
Génie civil	497 505	0	259
Terrains	137 888	0	0
Autres équipements	10 477 437	0	0
Véhicules et engins d'exploitation	11 357 070	0	0
Véhicules GNV	792 856	0	0
Autres véhicules	10 564 225	0	0
Immobilisations incorporelles	185 699 015	0	0
Projets informatiques	160 985 613	0	0
Autres immobilisations incorporelles	24 713 400	0	0



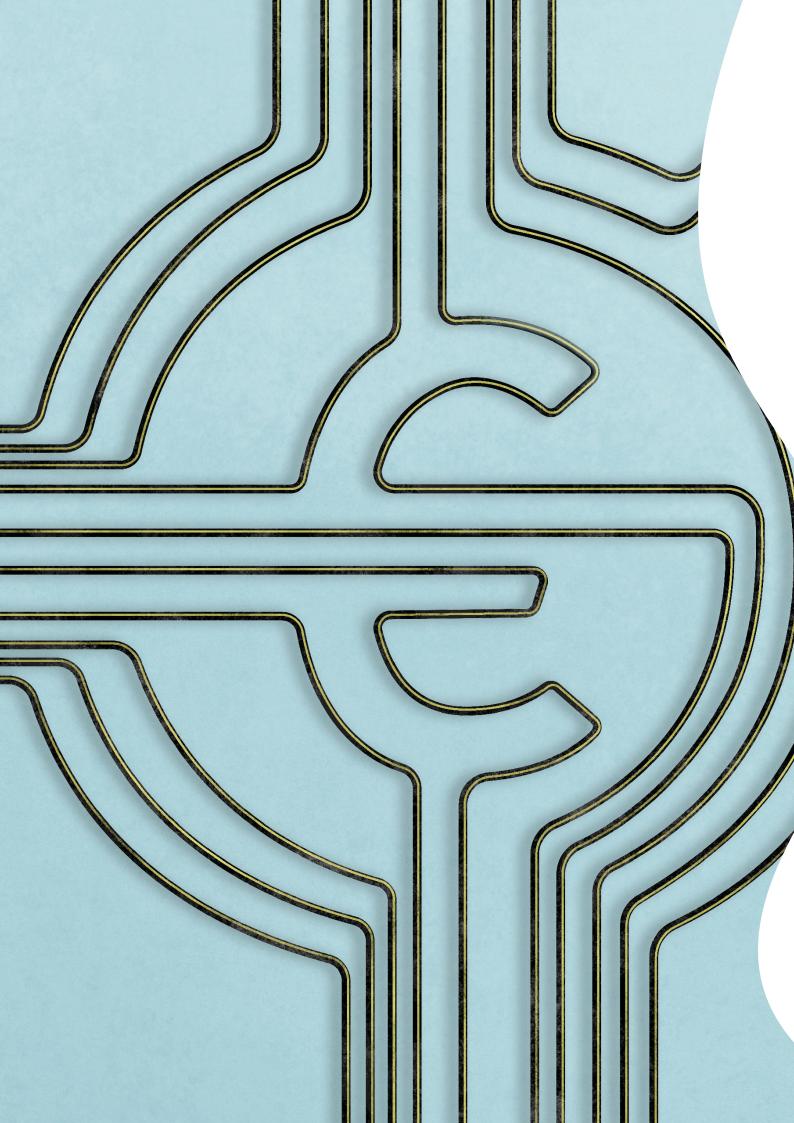
La valeur nette réévaluée de votre territoire

Il s'agit de montrer la valeur du patrimoine du territoire qui reste encore à rembourser par les clients via le tarif de distribution (ATRD). En effet, la valeur nette réévaluée de la part des biens financés par le concessionnaire représente les charges liées aux investissements (remboursement économique et coût du financement) que les clients auront encore à payer à travers la part acheminement de leur facture.

Conformément au système de régulation de la distribution du gaz défini par la CRE, le remboursement et la rémunération des investissements financés par GRDF s'effectuent via une annuité constituée de l'amortissement sur la durée de vie économique des biens réévalué et un taux réel avant impôt appliqué à la valeur nette réévaluée des financements du distributeur (BAR : Base d'Actifs Régulés). Il s'agit donc d'une donnée financière utile et porteuse de sens à l'échelle du territoire.

Valorisation du patrimoine (en euros)

	VNR début d'année	VNR fin d'année	Remb. éco. réeval. de l'année	Coût de financement de l'année	Charges d'invest. de l'année
TOTAL	1 473 432 275	1 446 103 914	98 322 328	63 669 989	161 992 322
OUVRAGES RÉSEAU ET BRANCHEMENTS	1 258 967 426	1 236 748 717	67 310 460	52 518 772	119 829 236
Canalisation de distribution	666 318 798	659 896 641	34 021 133	27 868 320	61 889 461
Branchements	565 556 584	550 864 044	31 370 913	23 523 452	54 894 367
Branchements individuels	301 839 206	297 869 042	16 099 656	12 620 486	28 720 148
Ouvrages collectifs	263 717 387	252 995 010	15 271 257	10 902 962	26 174 217
Installations techniques	27 092 049	25 988 037	1 918 417	1 126 995	3 045 416
Postes de détente réseau	15 514 294	15 008 112	886 689	643 649	1 530 342
Protection cathodique	5 714 219	5 628 066	489 731	242 424	732 142
Autres installations	5 863 541	5 351 863	541 997	240 938	782 936
OUVRAGES INTERFACES UTILISATEURS	117 858 664	115 891 610	10 858 105	6 701 135	17 559 239
Compteurs et postes clients	117 507 997	115 590 728	10 808 320	6 686 758	17 495 076
Compteurs	101 411 814	98 059 462	8 510 558	5 871 998	14 382 558
Postes clients et équipements de télérelevé	16 096 189	17 531 264	2 297 767	814 762	3 112 521
Installations techniques	350 667	300 882	49 785	14 377	64 162
Postes biométhane	350 667	300 882	49 785	14 377	64 162
BIENS MUTUALISÉS	96 606 188	93 463 581	20 153 759	4 450 070	24 603 833
Mobilier et immobilier	29 868 032	28 196 811	4 821 471	1 459 995	6 281 455
Outillages, Mobilier et Matériels Divers	8 801 045	8 678 784	2 067 668	398 711	2 466 379
Aménagements	10 005 561	8 749 370	2 132 741	425 094	2 557 830
Génie civil	163 716	151 535	12 183	6 714	18 890
Terrains	1 480 546	1 480 546	0	60 702	60 702
Autres équipements	9 417 170	9 136 576	608 890	568 773	1 177 653
Véhicules et engins d'exploitation	3 203 527	3 281 049	1 230 458	156 066	1 386 534
Véhicules GNV	54 213	24 435	29 779	2 167	31 951
Autres véhicules	3 149 320	3 256 619	1 200 684	153 892	1 354 587
Immobilisations incorporelles	63 534 619	61 985 730	14 101 824	2 834 022	16 935 846
Projets informatiques	56 434 841	53 581 464	12 767 029	2 490 404	15 257 432
Autres immobilisations incorporelles	7 099 779	8 404 268	1 334 796	343 618	1 678 417



04 Le compte d'exploitation

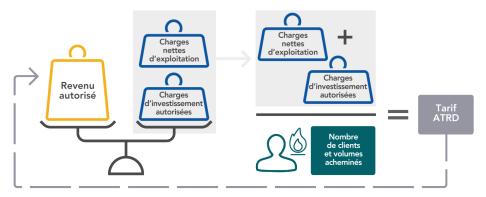
4.1	Le tarif de distribution - ATRD	82
4.2	La synthèse du compte d'exploitation	86
4.3	Les recettes	90
4.4	Les charges	92
4.5	L'équilibre financier	96

4.1 Le tarif de distribution - ATRD

Méthode de détermination du tarif de distribution

Depuis 2003, avec l'ouverture à la concurrence de la fourniture de gaz naturel et la séparation des activités d'infrastructure (distribution et transport) d'une part, et de fourniture de gaz d'autre part, le législateur a confié à la CRE la mission de définir notamment le tarif ATRD. Elle détermine la méthodologie ainsi que la structure et le niveau du tarif pour chacun des distributeurs de gaz naturel dans sa zone de desserte exclusive.

Ce tarif est fixé pour une période de quatre ans. Il est déterminé pour couvrir les coûts d'investissement et de fonctionnement d'un « opérateur efficace » (articles L452-1 à L452-3 du code de l'énergie).



Le modèle économique de GRDF est régi par le principe de la péréquation tarifaire. Le tarif est défini par la Commission de Régulation de l'Energie (CRE), tous les

4 ans, pour permettre à GRDF de couvrir les charges d'exploitation et de capital d'un distributeur efficace.

L'élaboration du tarif ATRD6 par la CRE

La Commission de Régulation de l'Energie a publié le 23 janvier 2020 sa délibération relative au tarif péréqué d'utilisation des réseaux publics de distribution de gaz naturel de GRDF, dit ATRD6. Ce tarif est entré en vigueur au 1^{er} juillet 2020 pour une durée de quatre ans.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

Modalités d'évolution du tarif en cours de période ATRD6

Chaque année, la grille tarifaire a évolué au 1er juillet de l'année N selon la formule d'indexation « IPC_N+X+k_N » où :

- *IPC*_N est le taux d'inflation prévisionnel pour l'année N pris en compte dans le projet de loi de finances de l'année N,
- X est le facteur d'évolution annuel sur la grille tarifaire égal à -1,9% pour la période ATRD6,
- k_N est l'évolution de la grille tarifaire, en pourcentage, plafonnée à $\pm 2\%$,

correspondant à l'apurement du solde du compte de régularisation des charges et des produits (CRCP) à la date du 1^{er} janvier de l'année N.

Au 1er juillet 2023, le tarif a augmenté de 4,30%.

La grille applicable du 1er juillet 2023 au 30 juin 2024 est la suivante :

Option tarifaire	Description	Abonnement annuel, y compris terme Rf	Prix proportionnel (par MWh)	Souscription annuelle de capacité journalière (par MWh/j) - part inférieure à 500MWh/j	Souscription annuelle de capacité journalière (par MWh/j) - part supérieure à 500MWh/j
T1	< 4 MWh/an	42,24 €	33,23 €		
T2	de 4 à 300 MWh/an	139,44 €	8,93 €		
T3	de 300 à 5 000 MWh/an	982,92 €	6,42 €		
T4	> 5 000 MWh/an	16 069,56 €	0,87 €	213,00 €	106,44 €

Option tarifaire	Description	Abonnement annuel, y compris terme Rf	Souscription annuelle de capacité journalière (par MWh/j)	Terme annuel à la distance (par m)
TP	Tarif de proximité	38 262,96 €	106,20 €	69,72 €



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

Bilan ATRD6

La période ATRD6 a été marquée par une série d'événements exceptionnels par leur ampleur, qu'il s'agisse de la crise sanitaire, de la flambée des prix de l'énergie et de l'inflation, de la guerre en Ukraine et des conséquences de plus en plus visibles du dérèglement climatique.

Sur la même période, la réglementation sur la place du gaz s'est fortement durcie générant une baisse des nouveaux raccordements accentuée notamment par les effets de la crise ukrainienne, dont les conséquences en termes d'efforts de sobriété et de maîtrise de l'énergie demandés se sont traduites par une baisse significative des volumes acheminés sur le réseau de distribution.

GRDF a ainsi connu une baisse sans précédent de la consommation corrigée du climat de -7% en 2022 par rapport à 2021, puis de -6,5% en 2023 par rapport à 2022.

La période tarifaire ATRD6 s'achève donc avec une réduction des consommations annuelles à climat de référence d'environ 37 TWh et du solde clients de moins

153 000 clients, par rapport au point de sortie ATRD6 initialement prévu.

Dans un tel contexte, GRDF a réussi à contenir en partie les pressions inflationnistes exceptionnelles et à assurer ses missions de sécurité et de continuité de service, tout en finalisant dans les délais et dans l'enveloppe budgétaire allouée le déploiement des compteurs communicants, en respectant les impératifs liés au projet changement de gaz, et en accompagnant le développement des gaz renouvelables, seule EnR à avoir atteint par anticipation les objectifs fixés dans la loi de programmation pluriannuelle de l'énergie en vigueur, avec plus de 12 TWh injectés à fin 2023.

Sur la période 2020-2023, la combinaison de l'attrition du portefeuille clients, de la baisse des consommations (accentuée par la succession des aléas climatiques chauds) et de la hausse des dépenses non manœuvrables liée à la fin de l'apurement du CRCP de fin de période ATRD4, l'inflation, aurait dû conduire à des hausses tarifaires plus importantes que les évolutions annuelles obtenues par GRDF.

En effet, les mécanismes régulatoires décrits au paragraphe précédent ont limité les évolutions tarifaires à moins de 4% sur la période ATRD6, alors que l'inflation cumulée s'établit à plus de 12% sur la même période.

Dans ce contexte exceptionnel, la période ATRD6 s'achève donc avec :

- un solde du CRCP très élevé (estimé à 905 M€ au 31 décembre 2023), qui se reporte sur la période ATRD7,
- des hausses notables de tous les coûts liées à l'inflation,
- une dégradation du solde clients,
- une diminution sensible des volumes acheminés.

L'ensemble de ces facteurs se répercutent donc sur la période ATRD7.

Perspectives ATRD7 pour la période 2024-2027

Le 15 février 2024, la CRE a publié la délibération relative à la prochaine période tarifaire (n° 2024-40), dite ATRD7, qui débutera le 1^{er} juillet 2024 pour une durée de 4 ans. Cette délibération fait suite aux discussions tarifaires qui se sont déroulées tout au long de l'année 2023, et ont donné lieu notamment à une consultation publique lancée par la CRE en octobre 2023.

Le nouveau tarif ATRD7 est en hausse de 27,5%, dont les trois-quarts sont un effet report dû aux aléas de la précédente période tarifaire (cf. ci-dessus), avec un tarif qui est resté stable dans une période marquée par la crise sanitaire, la crise énergétique majeure et l'accélération des aléas climatiques (avec pour conséquence un solde du CRCP de fin d'ATRD6 inédit, estimé à 905 M€).

Ainsi, la hausse moyenne des différents termes tarifaires au 1^{er} juillet 2024 s'explique de la manière suivante :

- Prise en compte des effets hérités de la période tarifaire ATRD6 correspondant (+20%)
- Intégration des évolutions pour la période à venir (+7,5%)
 - 5,9% dus à la baisse estimée des consommations (recalage des trajectoires en entrée d'ATRD7)
 - 1,6% en raison de l'augmentation des charges à couvrir sur la période ATRD7

Pour déterminer les trajectoires de charges à couvrir, la CRE a retenu un taux de rémunération réel avant impôts des investissements de 4,0% pour GRDF (contre 4,1% pour l'ATRD6), et un arbitrage significatif sur les charges nettes d'exploitation de 740 M€ en cumul sur la période, soit environ -10% par rapport à la demande de GRDF.

Les mécanismes de régulation incitative liée à la qualité de service et à la maîtrise des dépenses d'investissements ont également été renforcés, avec notamment l'introduction d'un malus en cas de dépassement de l'enveloppe d'investissements allouée (hors investissements liés aux gaz verts).

Ce nouveau tarif, exigeant, nécessitera des efforts de performance encore accrus par rapport à la période précédente et contribuera ainsi à maintenir la compétitivité des solutions gaz pour ses 11 millions de clients.

Enfin, pour limiter les effets report d'une période tarifaire à l'autre, GRDF et la CRE ont travaillé de concert pour faire évoluer le cadre et la structure du nouveau tarif afin de préparer l'avenir et rendre le modèle régulatoire des infrastructures de distribution gaz plus résilient.

En tant que distributeur responsable et entreprise de service public, GRDF assurera pleinement ses missions essentielles au service des collectivités et de ses clients.

La sécurité et le verdissement du gaz restent les priorités de GRDF qui ne transigera pas sur ces engagements. Le tarif ATRD7 donne les moyens à GRDF de contribuer à la transition écologique, notamment s'agissant des ressources allouées à l'accueil des gaz renouvelables et bas carbone dans les réseaux. L'objectif de GRDF reste inchangé : 20% de gaz vert dans les réseaux en 2030 et 100% en 2050, perspectives confirmées par le rapport récent de la CRE sur l'avenir des infrastructures gazières (« Avenir des infrastructures gazières aux horizons 2030 et 2050, dans un contexte d'atteinte de la neutralité carbone », 2023).

GRDF jouera pleinement son rôle pour accompagner la décarbonation et préserver un mix énergétique équilibré et diversifié. Exigeante sur sa performance opérationnelle et sur le maintien de la qualité de service à ses clients, GRDF continuera de promouvoir des solutions d'efficacité énergétique et de sobriété.

4.2 La synthèse du compte d'exploitation

Les données présentées dans ce compte d'exploitation constituent une vision synthétique de l'économie de votre concession. Ces données sont disponibles sous une forme plus détaillée dans la « Plateforme de Données ».

Note sur les données 2022

La mission de contrôle sur la méthode d'élaboration des comptes d'exploitation des concessions réalisée par le Commissaire aux Comptes de GRDF sur les données publiées dans le CRAC 2022 a mis en lumière une anomalie significative sur les recettes d'acheminement. Cette anomalie a été causée par un problème informatique de synchronisation des tables utilisées par l'outil de GRDF en charge du calcul des recettes d'acheminement, et ne remet pas en cause la méthodologie retenue. Compte tenu de l'ampleur de l'anomalie (à la maille France, sous-estimation des recettes d'acheminement d'environ 55 M€), GRDF a décidé, afin de vous communiquer des données cohérentes, de corriger également les données de l'année 2022. Ainsi, les montants affichés dans le CRAC 2023 pour l'année 2022 peuvent être différents des montants 2022 publiés dans le CRAC 2022.

Quelques ajustements mineurs ont également été apportés sur d'autres données économiques.

Le principe de péréquation tarifaire

Conformément aux articles L. 452-1-1 à 452-3 du code de l'énergie, le tarif de distribution de GRDF sur sa zone de desserte exclusive (tarif « péréqué ») est déterminé par la CRE à partir de l'ensemble des charges supportées par GRDF selon le principe de la juste couverture des coûts au niveau national d'un gestionnaire de réseau efficace.

Ainsi, le tarif de distribution péréqué est le même pour toutes les concessions concernées quels que soient le nombre de clients, leur consommation de gaz, les dépenses nécessaires à la gestion du service concédé, les investissements passés, la valeur des ouvrages de la concession, les investissements à venir et la durée résiduelle du contrat de concession. La péréquation permet d'éviter des variations brutales de tarif à la maille de la concession, offrant ainsi la possibilité de réaliser d'importants programmes d'investissements.



Le compte d'exploitation

Dans un service public péréqué, l'équilibre économique est réalisé à l'échelle nationale, et non concession par concession. Le compte d'exploitation de la concession est la déclinaison locale des principes tarifaires de la CRE. Disposer d'un compte d'exploitation au périmètre de chaque contrat permet à l'autorité concédante d'apprécier sa situation dans le système de péréquation nationale.

Pour la mettre en lumière dans un tel système, il est nécessaire que l'ensemble des recettes et des charges supportées par les clients soit calculé selon les mêmes méthodes que celles adoptées par la CRE, mais en les appliquant au périmètre de la concession. Il faut toutefois rester vigilant sur l'interprétation de la différence entre les recettes et les charges de la concession. En effet, le mécanisme tarifaire de la CRE permet la couverture des charges par les recettes en moyenne sur la période tarifaire, et non systématiquement sur chaque année.

Par ailleurs, certains aléas sont couverts par un mécanisme de régularisation (CRCP : Compte de Régularisation des Charges et des Produits) qui se répercute dans le mouvement tarifaire de l'année suivante, à la hausse ou à la baisse. Il s'agit notamment des variations de recettes liées aux impacts climatiques, les écarts sur les charges d'investissement et la régulation incitative (bonus/malus). En 2023, le recalage de l'inflation et des prix de l'énergie à la hausse, ainsi que l'impact des efforts de sobriété sur la baisse des consommations, représentent également un impact très significatif pris en compte dans le CRCP.

Ainsi, il convient de scinder la différence entre les recettes et les charges en trois items :

• la contribution à la péréquation tarifaire,

Le compte d'exploitation est la déclinaison locale des principes tarifaires de la CRE

Le compte d'exploitation

- l'impact du climat, ainsi que des efforts de sobriété et de maîtrise de l'énergie sur les recettes,
- la ligne « Autres », qui correspond à la différence entre les recettes constatées sur la concession corrigées de l'impact climatique, les charges de la concession et la valeur de la contribution à la péréquation. Cette ligne correspond donc au reliquat du compte d'exploitation économique, et constitue la résultante de nombreux mécanismes du modèle régulé.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

Compte d'exploitation synthétique (en euros)

	2021	2022	2023
RECETTES D'ACHEMINEMENT	336 M€	298 M€	292 M€
Part Abonnement	111 M€	108 M€	108 M€
Part Consommation	210 M€	175 M€	168 M€
Part Capacité (+Terme distance TP)	4 M€	4 M€	4 M€
Part commissionnement (reversé aux fournisseurs)	10 M€	10 M€	10 M€
CHARGES NETTES D'EXPLOITATION	151 M€	166 M€	175 M€
Charges d'exploitation brutes	176 M€	190 M€	199 M€
Recettes liées aux prestations complémentaires	-24 M€	-23 M€	-24 M€
CHARGES D'INVESTISSEMENTS	145 M€	156 M€	161 M€
Remboursement économique	88 M€	95 M€	98 M€
Rémunération de la base d'actifs	57 M€	61 M€	63 M€
PRODUITS MOINS CHARGES	39 M€	-24 M€	-45 M€
Impact climatique	11 M€	-13 M€	-11 M€
Contribution à la péréquation	11 M€	17 M€	18 M€
Autres (régularisation du tarif précédent, impayés)	17 M€	-29 M€	-51 M€

Rappels:

- L'impact climatique représente la différence entre les recettes réelles et les recettes calculées à climat de référence (ou « climat moyen ») selon un modèle statistique. Lorsque l'impact climatique est négatif, cela signifie que les recettes de GRDF liées à l'acheminement ont été inférieures à la prévision en raison d'un climat globalement plus chaud que le climat moyen ; à l'inverse, lorsqu'il est positif, les recettes d'acheminement ont été plus élevées en raison d'une année plus froide que la moyenne. En 2023, à l'échelle nationale, le climat a été plus chaud que le climat moyen (+1°C par rapport à la référence), générant un impact climatique négatif d'environ 115 millions d'euros.
- La contribution de la concession à la péréquation tarifaire est positive si la concession participe au système national de solidarité, elle est négative si la concession en bénéficie.

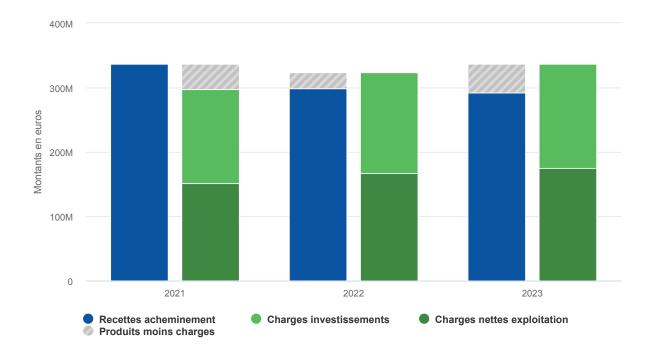
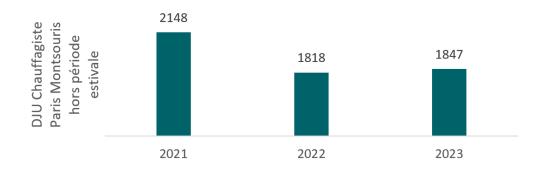


Illustration de l'impact climatique au travers du degré jour unifié

Le degré jour unifié (DJU) est la différence entre la température extérieure et une température de référence définie à 18°C. Le principe de calcul des Degrés-Jours-Unifiés consiste à additionner, jour après jour, les écarts de température existant entre l'intérieur (température de référence) et l'extérieur. Par exemple, s'il fait 18°C à l'intérieur et 5°C degrés à l'extérieur, on parlera de 13 DJU. De même, 3 journées à 0°C à l'extérieur seront comptabilisées comme 54 DJU. DJU = 18 - (Temp Max + Temp Min)/2.

Cette donnée est utilisée par les bureaux d'études et les exploitants des systèmes de production d'énergie des bâtiments afin de réaliser des comparaisons de consommation d'énergie pour maintenir un bâtiment confortable en proportion de la rigueur de l'hiver ou de la chaleur de l'été. Pour plus de précision sur les estimations, d'autres facteurs sont étudiés en fonction des caractéristiques du bâtiment, tel que le taux d'occupation, les usages (chauffage, ECS, etc.), l'ensoleillement etc.



4.3 Les recettes

Les recettes

Recettes Acheminement et Hors Acheminement (en euros)

	2021	2022	2023
PRODUITS	361 497 661	322 005 014	316 352 788
Recettes liées à l'acheminement du gaz	336 524 663	298 880 228	292 037 987
Recettes liées aux prestations complémentaires	24 973 001	23 124 786	24 314 790
Prestations ponctuelles	3 255 277	3 153 230	2 968 439
Prestations récurrentes	10 455 519	9 533 583	9 903 434
Prestations producteurs de biométhane	177 022	87 819	113 877
Raccordements et autres travaux	7 777 127	7 351 856	8 479 890
Autres recettes	3 308 066	0	0

Les recettes sont constituées des :

- Recettes d'acheminement du gaz,
- Recettes liées aux prestations complémentaires,
- Recettes d'acheminement du gaz vers un réseau aval hors de la zone de desserte exclusive.

Les recettes d'acheminement du gaz

Pour la très grande majorité des clients, dont les compteurs sont relevés de manière mensuelle ou journalière, les recettes liées à l'acheminement sont directement disponibles dans le système de facturation de GRDF. Avec l'achèvement du déploiement intensif des compteurs communicants en 2023, la méthode d'élaboration des recettes d'acheminement repose donc désormais en quasi-totalité sur les consommations réelles.

Les recettes liées aux prestations complémentaires

Les recettes liées aux prestations complémentaires sont majoritairement constituées des recettes liées aux prestations du catalogue.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.



Recettes d'acheminement du gaz vers un réseau aval hors de la zone de desserte exclusive

Lorsqu'une concession de la zone péréquée (dite concession « amont ») permet l'acheminement du gaz vers une concession hors de cette zone (dite concession « aval »), la concession amont facture à la concession aval une charge correspondant à 50% du tarif ATRD en vigueur appliqué aux volumes transités vers la concession aval.

Cette valeur de 50% est applicable quel que soit l'opérateur amont. Elle correspond à la couverture des charges d'exploitation normatives (en moyenne 47% du tarif ATRD) et d'une quote-part des charges de capital normatives au titre des renforcements futurs (en moyenne 3% du tarif de distribution), conformément à la délibération tarifaire de la CRE du 10 mars 2016 relative à l'ATRD5.

Pour la concession amont il s'agit d'une recette, et pour la concession aval il s'agit d'une charge.

4.4 Les charges

Les charges d'exploitation de la concession

Charges d'exploitation (en euros)

	2021	2022	2023
TOTAL	176 215 530	190 118 943	199 744 699
Main d'œuvre	79 125 612	82 700 768	88 455 224
Achats de matériel, fournitures et énergie	13 734 705	23 308 756	27 905 556
Sous-traitance	28 178 776	31 224 235	34 777 600
Redevances (contractuelle et occupation du domaine public)	3 712 116	4 524 585	4 640 809
Impôts et taxes	3 625 941	3 136 495	2 196 797
Autres charges d'exploitation	47 838 377	45 224 109	41 768 714
Dont immobilier	13 507 131	14 053 737	15 825 519
Dont informatique, poste et telecom	11 234 329	8 431 493	7 776 438
Dont assurances	8 682 583	5 935 303	863 520
Dont communication et animation de la filière gaz	2 912 473	2 472 917	2 805 020
Dont commissionnement	10 255 520	10 401 116	10 690 478
Dont autres	1 246 331	3 929 541	3 807 730

Principes généraux

Pour estimer la contribution à la péréquation de la concession, il est nécessaire de connaître précisément l'ensemble des charges de la concession, qui sont de deux types : les charges d'exploitation (coûts d'exploitation nécessaires à l'exécution du service) et les charges liées aux investissements (le remboursement des investissements et leur coût de financement).

S'agissant des charges d'exploitation, le tarif de distribution est construit à partir de l'ensemble des charges de GRDF sur le principe de la juste couverture des coûts d'un opérateur efficient, sans tenir compte des recettes et des charges propres à chaque contrat de concession. GRDF, opérateur national, ne tient pas une comptabilité spécifique à chaque concession. L'entreprise mutualise sur plusieurs concessions les moyens permettant de répondre à ses missions de service public, dans un souci d'optimisation opérationnelle et économique.

L'infrastructure concédée à GRDF étant très diffuse sur le territoire, il se révèle complexe de rattacher directement certaines dépenses à la gestion d'une seule concession. Par exemple, les charges liées au salaire d'un technicien d'intervention sont difficilement rattachables à telle ou telle concession si ce dernier intervient sur les réseaux de plusieurs collectivités. Dans ce cas, il devient nécessaire d'affecter ces charges en utilisant des règles, au plus près de la réalité de l'exploitation. Ces règles sont identiques pour toutes les concessions pour ne pas en pénaliser certaines et ne pas compter plusieurs fois ces charges.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

Les clefs opérationnelles et patrimoniales retenues

Les charges liées à l'activité de la concession sont constituées des charges imputées directement (redevances dues), des charges affectées par des clefs opérationnelles ou patrimoniales, et enfin, de charges réparties selon une clef financière (elle-même déterminée par les dépenses opérationnelles et patrimoniales préalablement affectées à la concession).

Plus l'activité est réalisée à une maille locale, plus l'utilisation de clefs opérationnelles augmente.

Voici la répartition à la maille nationale des charges d'exploitation par type d'agence et par type de clef pour 2023.

Toma diamenta	Affecté	Clef	Clef	Clef	Total
Type d'agence	directement	Opérationnelle	Patrimoniale	Financière	Total
Locale	0,0%	10,4%	7,2%	4,5%	22,1%
Régionale	2,5%	9,4%	16,7%	6,1%	34,7%
Nationale	5,1%	1,9%	27,9%	1,7%	36,6%
Siège	0,0%	0,8%	3,6%	2,2%	6,6%
Total	7,6%	22,5%	55,4%	14,5%	100,0%



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

Les charges d'investissement de la concession

La présentation des charges d'investissement distingue trois familles de biens, regroupés selon la fonction qu'ils remplissent dans le cadre de l'activité de distribution :

- Les « Ouvrages réseau et branchements », qui comprennent les conduites de distribution, les branchements et ouvrages en immeuble ainsi que les ouvrages qui leur sont directement associés (postes de détente réseau, protection cathodique, dispositifs de protection de branchements, protections mécaniques de canalisation, etc...),
- Les « Ouvrages interface utilisateurs », qui comprennent les dispositifs de comptage, postes de livraison clients et installations de télérelevé, ainsi que les postes d'injection de biométhane,
- Les « Biens mutualisés », qui comprennent tous les biens utiles à plusieurs concessions (véhicules, immobilier, outillage, projets informatiques...).

Dans les données détaillées mises à votre disposition sur la « Plateforme de Données Concession », vous retrouverez le détail de ces informations pour chaque catégorie de biens.

Charges d'investissements (en euros)

	2021	2022	2023
TOTAL	145 915 718	156 690 572	161 992 322
OUVRAGES RÉSEAU ET BRANCHEMENTS	108 169 523	115 055 350	119 829 236
Canalisation de distribution	56 883 444	59 896 170	61 889 461
Branchements	48 514 339	52 229 908	54 894 367
Branchements individuels	24 787 073	26 980 883	28 720 148
Ouvrages collectifs	23 727 270	25 249 026	26 174 217
Installations techniques	2 771 737	2 929 271	3 045 416
Postes de détente	1 489 949	1 532 443	1 530 342
Protection cathodique	568 426	638 915	732 142
Autres installations	713 372	757 901	782 936
OUVRAGES INTERFACES UTILISATEURS	16 412 092	18 154 386	17 559 239
Compteurs et postes clients	16 352 723	18 093 210	17 495 076
Compteurs	13 579 233	15 055 020	14 382 558
Postes clients et équipements de télérelevé	2 773 496	3 038 193	3 112 521
Installations techniques	59 370	61 177	64 162
Postes biométhane	59 370	61 177	64 162
BIENS MUTUALISÉS	21 334 116	23 480 847	24 603 833
Mobilier et immobilier	5 972 430	6 235 567	6 281 455
Outillages, Mobilier et Matériels Divers	2 091 129	2 313 298	2 466 379
Aménagements	2 861 415	2 769 752	2 557 830
Génie civil	18 650	18 933	18 890
Terrains	55 689	58 615	60 702
Autres équipements	945 550	1 074 981	1 177 653
Véhicules et engins d'exploitation	1 282 106	1 365 521	1 386 534
Véhicules GNV	0	40 173	31 951
Autres véhicules	0	1 325 355	1 354 587
Immobilisations incorporelles	14 079 570	15 879 750	16 935 846
Projets informatiques	12 780 080	14 448 624	15 257 432
Autres immobilisations incorporelles	1 299 503	1 431 130	1 678 417

Pour estimer la contribution à la péréquation de la concession, il est nécessaire de connaître l'exhaustivité des charges supportées par les clients et liées aux investissements réalisés par le concessionnaire. Pour cela, en plus des informations sur les investissements et leur amortissement, il faut également faire apparaître les frais financiers liés au coût de financement de ces investissements. Par souci de cohérence globale, les charges d'investissement sont calculées selon les principes définis par la CRE.

Si les dépenses d'exploitation sont mutualisées et donc difficilement rattachables à une concession, à l'inverse, les charges liées aux investissements sont pour l'essentiel (95% en moyenne) directement rattachables à la concession car il s'agit majoritairement d'ouvrages physiquement situés sur le territoire de la collectivité.

Méthode de calcul

Les charges d'investissement sont imputées directement au périmètre du contrat de concession lorsqu'elles concernent des ouvrages localisés sur la concession. Dans le cas des ouvrages mutualisés, elles sont ventilées au prorata des PDL de chaque concession.

Le mode de calcul des charges relatives aux investissements et de la valeur nette réévaluée des ouvrages est cohérent avec celui retenu par la CRE, prenant en compte une durée de remboursement des ouvrages également déterminée par la CRE.

Pour la période ATRD6 2020-2023, la CRE a fixé le taux de rémunération à 4,1%.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

Évolution de la durée de remboursement de certains ouvrages

Dans le cadre de l'ATRD6, la durée de remboursement des branchements et conduites d'immeubles / conduites montantes a été réduite de 45 à 30 ans, à partir du 1^{er} janvier 2020. Elle concerne les nouveaux investissements et les ouvrages mis en service à compter de 2005, et a été retenue par la CRE afin de limiter les risques de coûts échoués à moyen terme.

La réduction de cette durée régulatoire d'amortissement entraîne une augmentation des charges de capital normatives sur la période tarifaire à venir, toutes choses égales par ailleurs, mais contribue à accélérer la diminution de la base des actifs régulés (BAR).

Cette hausse des charges de capital normatives est compensée par la baisse concomitante du taux de rémunération de la BAR entre l'ATRD5 et l'ATRD6.

Pour les clients, cette évolution est neutre sur le long terme.

Pour les autorités concédantes, cette évolution se traduit, à partir des données 2020, par une diminution de la valeur nette du patrimoine (VNR et VNC) plus rapide par rapport à la situation précédente (impact global de l'ordre de 10 à 15% de la BAR au niveau national à l'échéance 2050).

La durée de remboursement économique des autres actifs reste inchangée.

4.5 L'équilibre financier

L'impact du climat sur les quantités de gaz acheminées sur le réseau de distribution

La mise en évidence de la contribution à la péréquation suppose d'isoler l'impact des variations climatiques sur les recettes de la concession.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

Lorsque cet impact est négatif, cela signifie que GRDF n'a pas perçu le niveau de recettes que la CRE avait estimé sur la base d'une température moyenne, ce qui constitue un manque à gagner pour GRDF (et inversement).

Le manque à gagner (respectivement, le trop-perçu) constaté sur les consommations de gaz (qu'il résulte des aléas climatiques ou du comportement des clients) est pris en compte par la CRE lors de l'évolution annuelle du tarif ATRD de l'année suivante, via le CRCP, de sorte que GRDF recouvre (ou restitue) auprès des clients ces différents effets.

La contribution de la concession à la péréquation tarifaire

La contribution de chaque concession à la péréquation est calculée par différence entre :

- Les recettes d'acheminement de la concession corrigées du climat,
- La répartition, au prorata des charges de chaque concession, du total du revenu autorisé de la zone de desserte péréquée.

Cette contribution dépend donc de plusieurs facteurs : le nombre de clients, leur consommation, l'activité d'exploitation et la valeur des ouvrages sur la concession.

Lorsque la contribution à la péréquation est positive, cela signifie que la concession participe au système national de solidarité. Inversement, une contribution à la péréquation négative signifie que la concession bénéficie de ce système. La « valeur » de cette contribution permet à chaque autorité concédante de connaître sa situation dans le système de solidarité, mais est sans incidence sur le niveau du tarif, le niveau des investissements ou le niveau de qualité de service. Pour une même concession, la contribution à la péréquation peut évoluer dans le temps. Par exemple, un investissement important peut faire augmenter les charges d'investissement sur une période donnée, alors que les recettes restent stables : mécaniquement, la contribution à la péréquation va diminuer pour cette concession.

Le calcul de la contribution à la péréquation n'a de sens qu'au regard de l'ensemble de celles des autres concessions. Ainsi, même si les caractéristiques d'une concession en particulier ne changent pas (nombre de clients constant, recettes stables, investissements stables), l'évolution de ces mêmes caractéristiques pour d'autres concessions aura un impact sur sa propre contribution à la péréquation.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

Dernière ligne du compte d'exploitation synthétique intitulée « Autres »

La ligne « Autres » du compte d'exploitation synthétique est calculée par différence entre les recettes, les charges de la concession, l'impact climatique et la contribution à la péréquation.

Ce montant est impacté par de nombreux paramètres, dont les principaux sont :

- L'apurement du CRCP de l'année précédente.
- L'impact des paramètres retenus par la CRE : coefficient de lissage (X=1,9%) et hypothèses d'inflation prévisionnelle.
- Les différences entre les trajectoires prévisionnelles (OPEX et CAPEX) et les montants effectivement réalisés.

Une partie des impacts constatés en année N seront réintégrés via le CRCP dans le cadre des évolutions tarifaires annuelles au 1^{er} juillet N+1, hors exercice de changement de tarif.

Ainsi le solde du CRCP 2023 sera pris en compte dans l'évolution tarifaire ATRD7 qui entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2024.



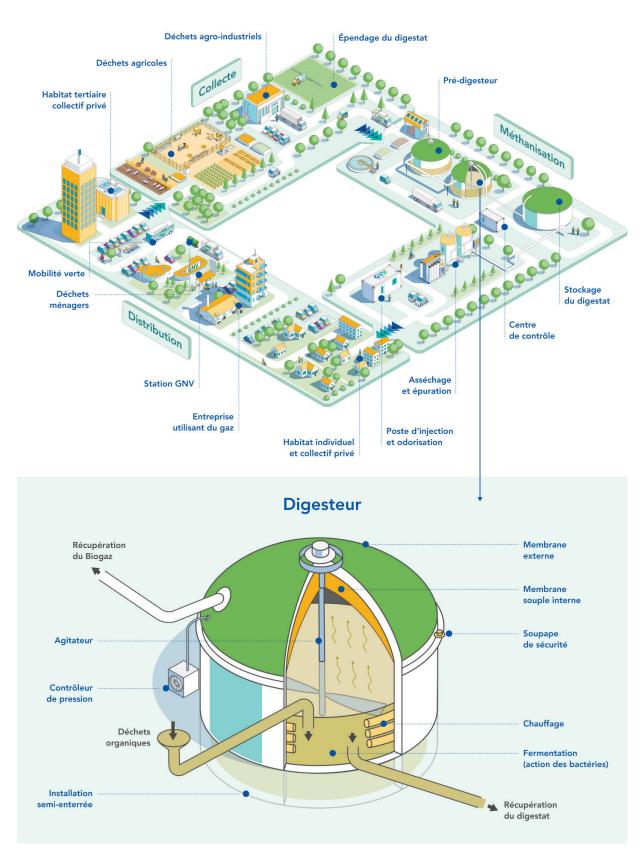
05 La transition écologique



5.1 Le gaz vert

Le gaz vert, vos déchets ont de l'avenir

Le biogaz est un gaz 100% renouvelable produit localement et issu de la fermentation anaérobie (méthanisation) de résidus agricoles, d'effluents d'élevage et de déchets des territoires. Après épuration, il atteint le même niveau de qualité que le gaz naturel et peut donc être injecté dans les réseaux et couvrir les besoins des clients en chauffage, cuisson, eau chaude sanitaire et carburant. On l'appelle alors biométhane. Utilisé comme carburant (BioGNV), il offre une solution économique et écologique pour le transport de marchandises et de personnes.





Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

Dynamique Nationale

Avec la mise en service d'environ 140 nouveaux sites en France au cours de l'année 2023, portant à 12 TWh la capacité installée, la méthanisation confirme sa place dans le mix énergétique français. En 2023 près de 9,1 TWh de gaz verts ont été injectés dans les réseaux des opérateurs gaziers, soit la consommation de 2 250 000 millions de logements neufs, ou encore 36 000 bus roulant au bioGNV.

Au 31 décembre 2023 :

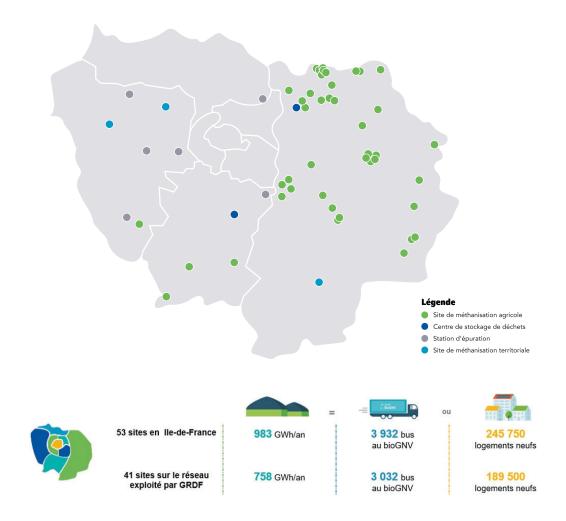
- 140 nouveaux sites de méthanisation avec injection de biométhane ont été raccordés aux différents réseaux, dont 116 sur le réseau de distribution exploité par GRDF;
- 652 unités de méthanisation sont en service, dont 86% sont agricoles, avec une capacité installée totale de 12 TWh/an;
- La capacité des 1 232 projets de méthanisation en file d'attente représente 26,6
 TWh/an. Les premiers projets de gaz de synthèse apparaissent également dans
 cette file d'attente, avec huit installations de pyrogazéification et quatre unités
 de méthanation.

Après un ralentissement du nombre de projets inscrits au registre entre 2020 et 2023, la filière méthanisation a été relancée lors du second semestre 2023. Cette reprise prometteuse témoigne de la réceptivité de la filière aux annonces majeures du gouvernement en juin dernier: revalorisation du tarif de rachat, augmentation des capacités d'injection, allongement des délais de mise en service en faveur des porteurs de projets et enfin le retour d'un tarif de rachat spécifique pour le biométhane produit à partir des boues de station d'épuration. Ces nouveaux projets démontrent que la filière méthanisation est résolument orientée vers l'avenir, prête à jouer un rôle central dans la transition écologique.

Dynamique Francilienne

En Ile-de-France, après 21 unités mises en service en 2022, l'année 2023 a vu 4 nouvelles unités de méthanisation mises en service, dont une sur le réseau GRTgaz. Deux stations d'épuration (Essonne et Yvelines) ainsi que deux méthanisations agricoles (Essonne et Seine et Marne) injectent désormais du gaz vert pour un capacité de 56 GWh/an.

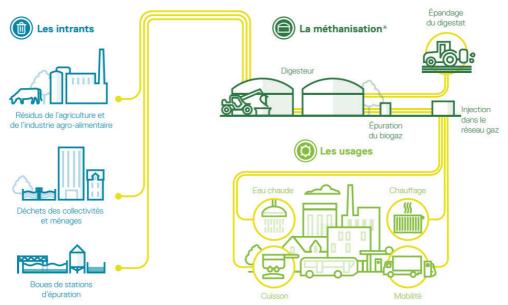
L'Ile-de-France dispose d'une diversité de projets, agricoles et industriels, permettant de mobiliser les différents gisements présents sur le territoire : résidus de cultures, effluents d'élevage, biodéchets, boues de station d'épuration... Certains de ces projets, par leur caractère innovant ou leur dimension, font référence à l'échelle nationale et contribuent à faire rayonner la région Ile-de-France.



Sous l'égide de Valérie Lacroute, vice-présidente du Conseil régional d'Île-de-France chargée de l'Agriculture et de l'Alimentation et du grand témoin de la rencontre Mauritz Quaak, PROMÉTHA a organisé le 20 novembre 2023 la deuxième rencontre francilienne de la méthanisation avec pour objectif un point d'étape sur le développement et l'avenir de la filière francilienne. Cette rencontre a ressemblé près de 140 participants au Conseil régional à Saint-Ouen parmi lesquels exploitants et porteurs de projet de méthanisation, collectivités, bureaux d'études, constructeurs, institutionnels, associations, universitaires etc.

La filière régionale a également poursuivi ses actions en faveur du développement des projets de méthanisation au travers des différents groupes de travail : acceptabilité locale, biodéchets, intrants agricoles, formation et financement.

En 2024, la filière francilienne compte près de 145 projets actifs dont 86 sont inscrits dans le registre des capacités, pour une capacité réservée de 2,5 TWh.



De la méthanisation à l'injection, les étapes clés

* Dégradation de la partie fermentescible des intrants, en l'absence d'oxygène, pour produire du biogaz.



La visite virtuelle des unités de méthanisation

Découvrez dans cet espace des unités de méthanisation en visite virtuelle. Dont une Station d'épuration d'eaux usées (STEP) et deux unités de méthanisation agricole.

 $\underline{https://projet-methanisation.grdf.fr/sinformer-et-se-former/visites-virtuelles-de-site-de-methanisation}$

Le tri à la source des biodéchets

La généralisation du tri à la source des biodéchets (Loi AGEC) a pris effet le 1er janvier 2024 et doit permettre de limiter les quantités de déchets incinérés ou enfouis, en leur offrant une seconde vie à travers une valorisation énergétique. Solution déjà mature en Ile-de-France, la méthanisation constitue un moyen vertueux pour valoriser ces biodéchets, en permettant le retour au sol de la matière, par le digestat et la production de biométhane. Avec un potentiel de plus d'un demi-million de tonnes de biodéchets mobilisables chaque année d'après le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets d'Ile-de-France, le développement de cette filière représente de forts enjeux, en termes de création d'emplois locaux, de production d'énergies renouvelables et d'agriculture durable.

Bilan actuel

Le traitement des biodéchets (constitués des déchets alimentaires et des autres déchets naturels biodégradables) peut être mutualisé avec toutes les méthanisations existantes (territoriales et agricoles). Les biodéchets ont un fort pouvoir méthanogène: ils peuvent, dans un méthaniseur, fermenter pour produire du biogaz. En 2023, 11 (8 en 2022) sites de méthanisation en IDF valorisent déjà 110 000 tonnes de biodéchets. Selon l'Observatoire régional des déchets en Ile-de-France, la capacité de méthanisation, à l'horizon 2026, pourrait traiter 323 000 tonnes de biodéchets dans 22 sites.

Les réussites en Ile-de-France

• A Paris, dans le XX^{ème} Arrondissement, une expérimentation sur le tri des biodéchets sur les marchés a été mise en place avec la FNE-IDF et l'association

Pik-Pik.

- A Réau en Seine-et-Marne, depuis mai 2023, l'entreprise Moulinot a ouvert une plateforme de pré-traitement des biodéchets vers la méthanisation, à proximité immédiate de l'unité de méthanisation Sénart Bio Energies pour produire un gaz vert et local.
- Grand Paris Seine et Ouest (GPSO) depuis 2023 déploie progressivement dans toutes ses communes la collecte des déchets alimentaires (https://www.seineouest.fr/a-partir-de-2023-gpso-lance-progressivement-la-collecte-desdechets-alimentaires).
- Sur l'ensemble de l'Ile-de-France, l'entreprise Moulinot collecte les restes alimentaires ou biodéchets des collectivités, restaurateurs, hôtels, établissements scolaires et autres cantines. L'entreprise a créé la première plateforme innovante de tri et de prétraitement des biodéchets en Île-de-France. Afin de valoriser les biodéchets, Moulinot s'est associée à un collectif d'agriculteurs méthaniseurs appelé La Ferme afin de produire du biogaz et du fertilisant.
- A Carrières-sous-Poissy, depuis février 2022, l'unité de Modul'O Yvelines méthanise les biodéchets des restes alimentaires issus du tri sélectif des cantines du département des Yvelines ainsi que d'autres partenaires. L'unité de méthanisation, modulable et évolutive, pourra d'ici 2025 capter la valorisation des déchets de 70000 particuliers et 36 supermarchés. La zone de collecte sera très locale puisqu'elle se situera dans un rayon de 20km autour de l'unité.



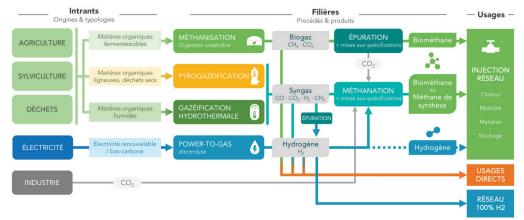
Les nouvelles filières de production de gaz vert

Fin 2023, les nouvelles filières de production de gaz vert (pyrogazéification, gazéification hydrothermale -GHT- ou méthanation) atteignent un stade de maturité en Europe, avec des premiers projets en exploitation industrielle. Ces filières doivent aujourd'hui être soutenues aux échelles nationales et locales, pour faciliter l'émergence de projets innovants qui contribueront à la transition écologique tout en assurant une valorisation des déchets résiduels en manque de débouchés (boues de STEP, CSR, biomasse,

etc.). L'opportunité de développer un programme de soutien à ces nouvelles filières est d'ailleurs une mesure envisagée par le Gouvernement dans le cadre de la future Programmation Pluriannuelle de l'Energie.

Les nouvelles filières de gaz vert sont une révolution pour une filière neutre en carbone, avec :

- la production de gaz vert et d'hydrogène à partir de matières ligneuses, plastiques ou matières liquides (pyrogazéification)
- la production de gaz vert en séquestrant le carbone (CO2) recombiné avec de l'hydrogène (méthanation)
- l'injection d'hydrogène dans les réseaux de gaz naturel issu d'électricité renouvelable (power to gaz)



L'avenir des gaz verts

En Ile-de-France, le potentiel de la filière pyrogazéification a été évalué au cours de deux études réalisées en 2020 et 2021 par GRTgaz et GRDF avec le soutien de l'ADEME Ile-de-France et l'appui d'un comité de pilotage élargi. Ces études ont mis en évidence un gisement de plus d'1,2 millions de tonnes de déchets résiduels valorisable par voie thermochimique à l'horizon 2030. Elles confirment l'intérêt de développer cette filière sur le territoire francilien, en complémentarité avec les infrastructures existantes.

L'hydrogène en Île-de-France

Afin de favoriser une meilleure compréhension de la filière et de ses enjeux, l'Agence Régionale Energie Climat (AREC) a publié une étude sur la région francilienne début 2023. L'étude propose également une analyse de la notion d'écosystèmes territoriaux permettant d'identifier les territoires à fort potentiel H₂ en Île-de-France. C'est dans le prolongement de cette étude que l'AREC s'est associée à GRDF pour identifier des premières opportunités de boucles locales de distribution de l'H, par canalisations. Ceci s'inscrit dans la continuité des travaux portés par le Club Hydrogène Île-de-France, piloté par l'AREC et dont GRDF est membre. Lors du Salon de l'Association des Maires d'Île-de-France (AMIF) 2023, GRDF a signé un MOU avec 9 partenaires pour lancer l'étude: l'AREC IDF, la CCI Paris IDF, la Banque des Territoires IDF, Choose Paris Région, le SDESM, le SMOYS, le Sigeif, le SEY 78 et le SDEVO. L'étude, confiée à deux cabinets de conseils, a permis d'identifier des opportunités d'émergence de boucles locales de distribution d'hydrogène pour connecter les producteurs (énergéticiens, syndicats d'énergie, syndicats gestionnaires de déchets ou industriels) à des consommateurs (industries, mobilités routière, fluviale ou aérienne). 5 écosystèmes territoriaux ont été détectés sur le territoire francilien, comme potentiels démonstrateurs dès 2026. En 2024, nous irons dans la phase de qualification de ceux-ci.

Le réseau de distribution de gaz se prépare à accueillir l'hydrogène

L'hydrogène renouvelable ou bas-carbone est un vecteur énergétique qui présente de nombreux atouts : il peut être produit à partir de nombreuses sources d'énergies primaires renouvelables (EnR) ou bas-carbone, ainsi que stocké et transporté sur de grandes distances grâce notamment à des réseaux de distribution.

En complément du biométhane, il pourrait apporter de la flexibilité au système énergétique français et augmenter l'intégration des EnR.

La plupart des grands pays industrialisés investissent massivement dans le développement de l'hydrogène, qui apparait comme une solution complémentaire au biométhane et à l'électricité pour décarboner certains secteurs industriels, la mobilité lourde, voire certaines typologies de bâtiments.

La France a publié en 2020 sa stratégie nationale hydrogène et a annoncé des subventions à hauteur de 10 milliards d'euros sur 10 ans, avec l'ambition d'être un leader dans le domaine, notamment sur la production d'hydrogène vert par électrolyse. Cette stratégie est en cours de révision et devrait mettre plus en valeur le besoin de développement d'infrastructures et l'intérêt d'une part d'importation d'hydrogène bas carbone pour couvrir l'ensemble des besoins projetés.

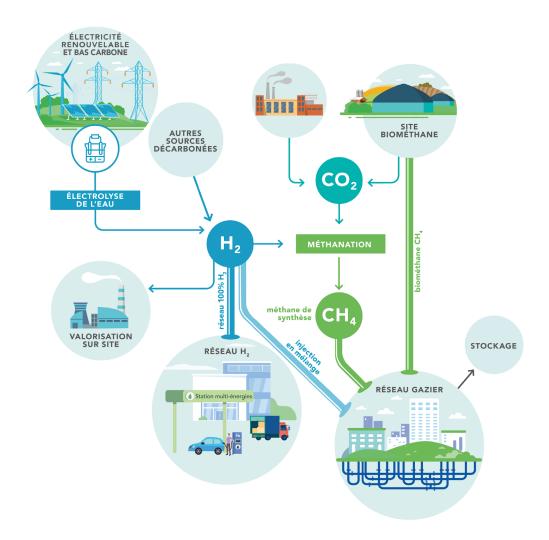
La conviction de GRDF est que les réseaux de distribution seront un accélérateur du développement de l'hydrogène, offrant une solution sûre, compétitive, à faible impact environnemental et sans nuisance pour acheminer l'hydrogène vers les clients plus diffus, au sein des écosystèmes territoriaux. Les premiers résultats de R&D et le benchmark international montrent la très forte compatibilité des matériaux utilisés aujourd'hui pour la distribution du gaz avec l'hydrogène, ouvrant ainsi des perspectives pour des réseaux neufs ou de la conversion à moindre coût.

GRDF se prépare d'ores et déjà à accueillir ce nouveau gaz, en réponse aux attentes des collectivités et des clients désireux d'inclure la brique hydrogène à leur feuille de route de décarbonation. Pour cela, un plan d'action ambitieux est mis en place visant à lever les derniers verrous techniques, réglementaires et économiques et à préparer des expérimentations sur le terrain à partir de 2026.

L'hydrogène viendra progressivement compléter la palette des gaz verts pour un mix 100% décarboné à l'horizon 2050. Vu d'aujourd'hui, le potentiel de production d'hydrogène est de 100 TWh à cette échéance.

Selon France Hydrogène, la filière représente à date plus de 5 800 emplois en France et a un potentiel de 100 000 emplois directs et indirects à l'horizon 2030.

La transition écologique



5.2 La mobilité durable

Le BioGNV/GNV, une solution de mobilité durable à l'échelle des territoires

La qualité de l'air et la lutte contre le réchauffement climatique sont des enjeux majeurs qui nécessitent l'engagement de l'ensemble des acteurs. Le secteur des transports reste un fort contributeur avec près d'un tiers des émissions de gaz à effet de serre et des émissions importantes de polluants locaux tels que particules et oxydes d'azote, notamment dans les centres-villes.





Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

Sur votre région administrative, il y a 134 stations GNV raccordées au réseau GRDF, correspondant à une consommation de 921 GWh.

En région Ile-de-France

La mobilité propre continue son développement sur la région Île-de-France.

Par sa performance environnementale et son confort d'utilisation, le GNV-BioGNV est une solution pertinente et en plein essor.

Début 2024, nous comptons 41 stations publiques et plus de 100 stations privées en service, proposant du GNV et du BioGNV. C'est une progression de près de 15% en 1 an.

Considérant les stations raccordées sur les réseaux gaz, les consommations franciliennes de (Bio)GNC représentent un tiers des consommations nationales, soit plus de 900 GWh/an. Cela représente 64 400 tonnes de CO₂ évitées par an grâce au GNV*.

A date, plus de 37 000 véhicules circulent au GNV-BioGNV sur le territoire français. Les bus GNV-BioGNV représentent 50% des nouvelles immatriculations de 2023; c'est

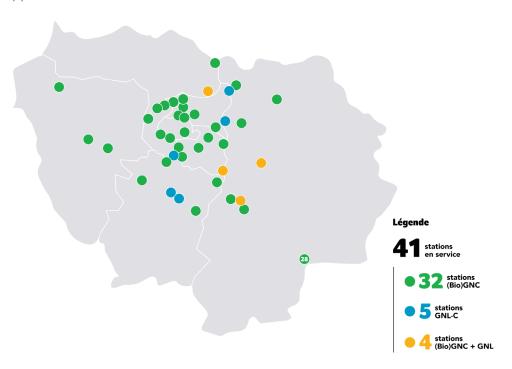
l'énergie la plus plébiscitée depuis plusieurs années. De même, les autocars GNV-BioGNV représentent environ 15% des nouvelles immatriculations de 2023 et placent ce carburant propre en première position, derrière le diesel.

Île-de-France Mobilités continue d'avancer sur son programme de transition énergétique, en convertissant ses centres et sa flotte de bus et autocars au BioGNV et à l'électricité avec une trajectoire prévoyant la conversion de 70% des bus au BioGNV d'ici à 2029. Ile-de-France Mobilités vient d'annoncer l'achat de 3 500 bus propres supplémentaires, dont une majorité au bioGNV déployés entre 2024 et 2028. Par ailleurs, la part des poids-lourds gaz neufs est de 5% en 2023.

En 2023, 5 nouvelles stations (Bio)GNV ont été ouvertes au public:

- Réau, portée par l'EPA Sénart et Sigeif Mobilités et exploitée par Engie Solutions
- Paris 14ème Porte d'Orléans (75), TotalEnergies
- Saint-Denis (93), SEM Sigeif Mobilités et exploitée par Endesa
- Châtres (77), GNVert : la station existante a été raccordée au réseau GRDF, ce qui lui permet de distribuer du bioGNC
- Pontault Combault (77) TotalEnergies : la station a été raccordée au réseau GRDF en 2023 et devrait ouvrir au public dans les semaines à venir

Depuis le début de l'année 2024, une nouvelle station est accessible au public, il s'agit d'une deuxième station GNVert à La Courneuve (93). Plusieurs stations publiques supplémentaires devraient ouvrir d'ici fin 2024.



Carte des 41 stations publiques GNV de la région IDF (janvier 2024)

La SEM Sigeif Mobilités

La SEM Sigeif Mobilités compte désormais 7 stations publiques sur la région francilienne

- Bonneuil-sur-Marne (94), ouverte en 2016 et exploitée par Endesa,
- Wissous (91), ouverte en 2019 et exploitée par Endesa,
- Gennevilliers (92), ouverte en 2020 et exploitée par TotalEnergies,

- Noisy-le-Grand (93), ouverte en 2021 et exploitée par TotalEnergies,
- Le Coudray-Montceaux (91), ouverte en 2021 et exploitée par Gaz'Up. Dans cette station, la SEM est entrée au capital à hauteur de 30%,
- Réau (77), avec l'opérateur Engie Solutions, station multi-énergies distribuant 100% de BioGNC produit localement,
- Saint-Denis (93) avec l'opérateur Endesa qui a ouvert mi-2023.

Le transport fluvial

Au-delà du routier, la décarbonation du fret passe également par le développement du report modal via le transport fluvial et par la décarbonation de celui-ci.

GRDF accompagne sur l'Axe-Seine des projets de rétrofit de bateaux à motorisation diesel vers des motorisations au BioGNV ou à motorisation hybride (bateau électrique avec prolongateur d'autonomie au BioGNV) avec le projet GreenDeliriver. Le projet proposé consiste à développer une motorisation hybride combinant :

- Une motorisation 100% électrique avec des batteries pour naviguer au cœur de la Métropole du Grand Paris avec 0 émissions locales,
- Un prolongateur d'autonomie au BioGNV pour recharger les batteries et permettre une autonomie de 4 jours de navigation, quand cela est nécessaire.
 Il s'agit de la seule solution alternative hybride renouvelable permettant des trajets Paris-Rouen-Le Havre,
- Il s'agit d'une première mondiale dans le secteur du fluvial qui a émergé en llede-France et qui pourra être déployée sur les autres axes fluviaux pour du rétrofit de bateaux existants ou sur de nouveaux bateaux.

Au niveau environnemental, la motorisation hybride BioGNV permet de réduire de 90% les rejets de CO2, de 98% les Nox et de 98% les particules fines. Le bateau Sydney, de la société COALIS, sera le premier bateau à mobiliser cette technologie en étant rétrofité.

Dans le cadre d'un AAP lancé par GRDF pour participer au financement d'études de faisabilité en vue de rétrofiter au bioGNV des barges fluviales, 3 candidats d'IDF ont été retenus par un jury composé de collaborateurs de l'ADEME, de Voies Navigables de France et du GICAN. Il s'agit de :

- Metha Valo 92 qui compte utiliser des bateaux bioGNC pour le transport du digestat de la future méthanisation des biodéchets de Gennevilliers exploitée par Paprec, par voie fluviale jusqu'au port de Limay,
- RivesenRêves, qui souhaite entamer une réflexion sur la conversion de sa flotte fluvio-maritime au bioGNC,
- Rivercat & Alternat qui souhaite rétrofiter un de ses bateaux de croisières sur la Seine.

5.3 Sobriété énergétique

Croiser les données, un enjeu majeur de la transition écologique

Dans le cadre de leurs décisions de planification, d'aménagement, d'investissement ou d'accompagnement des porteurs de projets, les collectivités et les autorités concédantes jouent un rôle clef dans la concrétisation de la transition énergétique : développement des énergies renouvelables, transformation des pratiques de mobilité en faveur de la qualité de l'air, maîtrise de la demande en énergie, détection de la précarité énergétique.

Les « données énergies » (i.e. consommation de gaz, production de gaz vert, positionnement du réseau de distribution de gaz, etcetera), croisées avec les autres données du territoire, constituent une base essentielle pour identifier les enjeux locaux et cibler les leviers d'actions correspondants

La loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte et la Loi pour une République Numérique ont apporté des évolutions majeures pour la mise à disposition des données de consommation et de production d'énergie aux personnes publiques.

Les données gaz mises à disposition des collectivités

GRDF s'inscrit dans ce cadre réglementaire et favorise l'utilisation des données de consommation de gaz et de production de gaz renouvelable en proposant des canaux d'accès adaptés aux différents acteurs concernés.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

Quels sont les différents usages des données énergétiques ?

Gérer la consommation des bâtiments publics

Les collectivités sont gestionnaires de leurs bâtiments publics et peuvent donc souhaiter mieux connaître la consommation en gaz de chacun d'entre eux et ainsi y favoriser la maîtrise de l'énergie, notamment dans le cadre du décret tertiaire. Sur les bâtiments des collectivités équipés d'un compteur communicant gaz, elles ont accès non seulement à leurs consommations facturées mais aussi à leurs données quotidiennes, ce qui leur permet de suivre et comparer leurs consommations de gaz naturel ou, par exemple, de recevoir des alertes en cas de surconsommation.

Réaliser la planification énergétique du territoire

Les collectivités doivent élaborer des documents de planification énergétique (SRADDET, PCAET, SDE, etc.) ou des documents d'urbanisme comportant des volets énergétiques (SCoT, PLUi, etc.). Pour ce faire, elles ont besoin d'une vision globale de la consommation annuelle de gaz sur leur territoire à plusieurs échelles.

Prioriser les actions de rénovation

Les actions de rénovation tiennent compte de nombreuses variables, parmi lesquelles la consommation des bâtiments en gaz peut être déterminante. Les données de

consommation de bâtiments ou de quartiers entiers peuvent ainsi participer à l'identification des zones à rénover en priorité, notamment en diagnostiquant des situations de surconsommation ou de précarité énergétique. Les collectivités peuvent aussi par exemple enrichir des dossiers de financement des rénovations.

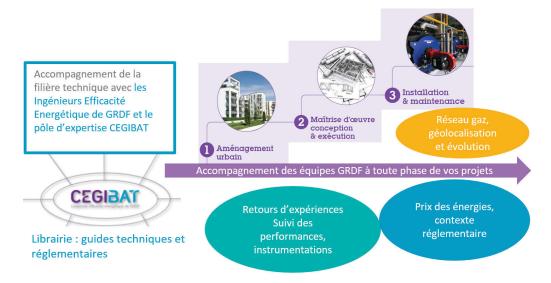
Mesurer les résultats des actions de rénovation

Après avoir rénové un bâtiment public, ou après avoir engagé des travaux de rénovation d'immeubles ou de quartiers d'une collectivité, celle-ci peut souhaiter mesurer les résultats obtenus. Pour ce faire, elle peut comparer la consommation de gaz des bâtiments avant et après les opérations de rénovation.

Encourager la Maîtrise de l'Énergie (MDE) auprès des administrés

Comme les collectivités avec leurs bâtiments publics, leurs administrés ont accès à leurs données quotidiennes de consommation de gaz. Ils peuvent consentir à les partager aux collectivités. Dans ce cas, elles peuvent les sensibiliser et les accompagner à la maîtrise de leur consommation de gaz, et en particulier de chauffage. C'est la collectivité tout entière qui réduira sa surconsommation.

L'accompagnement GRDF pour vos projets tertiaire



Calendrier des principales évolutions réglementaires

Décret BACS

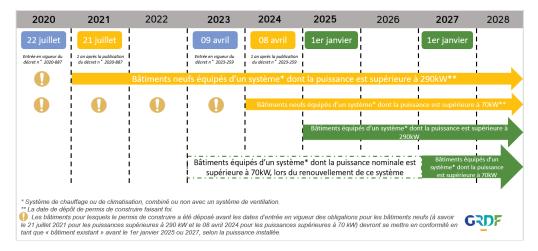
Le décret BACS (20 juillet 2020) pour «Building Automation & Control Systems» détermine les moyens permettant d'atteindre les objectifs de réduction de consommation fixées par le décret tertiaire.

Cette norme impose de mettre en place un système d'automatisation et de contrôle des bâtiments, d'ici le 1^{er} janvier 2025 à minima. Elle concerne tous les bâtiments tertiaires non résidentiels pour lesquels le système de chauffage ou de climatisation, combiné ou non à un système de ventilation, a une puissance nominale supérieure à 290 kW.

La transition écologique

Pour les installations d'une puissance nominale supérieure à 70 kW, cette exigence devra être respectée d'ici le 1^{er} janvier 2027.

Pour en savoir plus : « GTB » obligatoire sur tout le tertiaire en 2025 - le décret BACS | GRDF Cegibat



Décret Fin du fioul (neuf et rénovation)

Depuis 1er juillet 2022, il est interdit d'installer, dans le neuf comme dans l'existant, des équipements de chauffage ou d'ECS émettant plus de 300 gCO2eq/kWhPCI.



Les installations existantes pourront continuer à fonctionner et à être entretenues jusqu'à leur fin de vie, où il faudra alors les remplacer.

Décret Tertiaire (rénovation)

Dans le cadre de la loi ELAN, le décret tertiaire du 01/10/2019 ainsi que les arrêtés méthode et seuil imposent des obligations de réduction des consommations d'énergie finale aux bâtiments à usage tertiaire. Il fixe plusieurs échéances de réduction de consommation avec pour objectif d'atteindre une baisse de 60 % en 2050 par rapport à une consommation de référence.



Réglementation Environnementale RE2020 (neuf)

La RE2020 est entrée en vigueur depuis le 1er janvier 2022 pour le secteur résidentiel, et depuis le 1^{er} juillet pour le secteur tertiaire (bureaux et enseignements). La RE2020 impose des critères ambitieux en matière de réduction des consommations d'énergie primaire, d'émissions de gaz à effet de serre et d'inconfort en été dans les bâtiments neufs.



Gaz et EnR&R, des énergies complémentaires pour vos solutions décentralisées

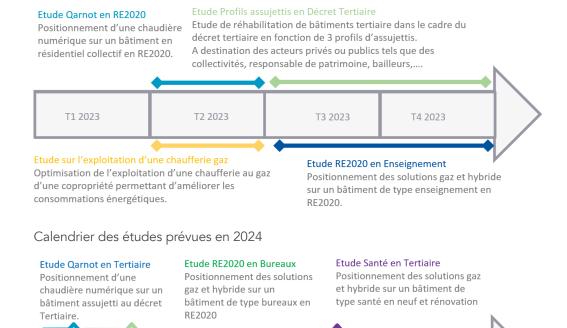


La Pompe à chaleur hybride, une solution innovante adaptée pour vos projets



Rappel du calendrier des études réalisées en 2023

La transition écologique



Suivi de la mise en œuvre des actions d'optimisation sur l'exploitation d'une chaufferie gaz en copropriété Mise en œuvre des actions identifiées dans l'étude 2023.

T2 2024

T1 2024

Etude en rénovation en résidentiel

T3 2024

Positionnement des solutions gaz et hybride sur 2 bâtiments de type copropriété et bailleur social.

T4 2024

GRDF accompagne la maîtrise de la demande en énergie des clients particuliers

GRDF, en tant que principal distributeur de gaz en France, contribue activement à la maîtrise de la demande en énergie. Il joue ce rôle, attribué à ce jour, aux fournisseurs d'énergies et aux autres acteurs du marché.

En accord avec la CRE et les fournisseurs, GRDF a mis en place un plan spécifique sur la maîtrise de la demande en énergie (MDE) notamment grâce aux compteurs communicants gaz. Ces compteurs peuvent aider à maitriser la consommation grâce à une bonne exploitation des données fournies et leurs traductions en termes de consommation.

Le projet MDE pour les clients particuliers s'est déroulé en deux grandes phases. Une première phase sur l'hiver 2022-2023, où GRDF a contacté 500 000 clients propriétaires d'une maison individuelle présentant une consommation anormalement élevée pour les accompagner dans la maitrise de leur énergie. Au total, sur les 500 000 clients contactés, 30 000 ont été accompagnés. On a pu remarquer une baisse des consommations plus importantes des clients accompagnés par rapport aux clients non accompagnés. Une seconde phase sur l'hiver 2023-2024, a permis de contacter 350 000 clients propriétaires d'un appartement dont plus de 10 000 ont été accompagnés à fin 2023. La majorité des clients interrogés ont déclaré être satisfait des échanges avec les conseillers GRDF et ont trouvé le contenu de l'échange intéressant.

L'accompagnement de GRDF Ile-de-France

La démarche a ciblé les clients particuliers identifiés comme ayant une consommation supérieure de 15 à 30% par rapport aux profils similaires.



Prise de contact client et présentation de la démarche via un courrier ou un e-mail qui invite les clients à :

Réaliser un diagnostic sur https://maitriseconso.grdf.fr
et/ou

- Contacter GRDF pour être accompagné

Les établissements scolaires sont accompagnés par les équipes GRDF régionales pour une présentation des outils mis à disposition (portail collectivités, mon espace GRDF, ADICT) permettant de mesurer les consommations journalières et d'identifier les éventuelles surconsommations en week-end ou en période de vacances scolaires.

En quelques chiffres - le déroulé des opérations en Ile-de-France

Hiver 2022-2023 > Hiver 2023-2024 lle-de-France 2^{eme} phase : <u>lle-de-France 1^{ere} phase</u> : Ile-de-France 3eme phase: les maisons individuelles les logements collectifs les établissements scolaires Accompagnement personnalisé par les conseillers GRDF en Ile-de-86 000 clients propriétaires de 93 000 clients propriétaires ou maisons individuelles avec un usage locataires d'un appartement avec un usage chauffage contactés chauffage contactés France 2 400 clients accompagnés 2 240 clients accompagnés SIGEIF: SIGEIF: Résultats prévus a l'été 2024 51 555 clients contactés 36 959 clients contactés 2 037 clients accompagnés 950 clients accompagnés

5.4 Responsabilité sociétale de l'entreprise

La politique RSE (Responsabilité Sociétale de l'Entreprise)

Avec son projet d'entreprise, GRDF a souhaité aborder deux questions majeures : la place du gaz vert dans la transition énergétique, et son rôle dans la société actuelle. Aujourd'hui, les attentes de la société civile envers les entreprises sont de plus en plus fortes, poussant ces dernières à s'investir sur les grands enjeux d'un monde en pleine mutation, en particulier dans le secteur de l'énergie, et à viser une performance globale, aussi bien économique qu'extra-financière : sociale, sociétale et environnementale.

La politique RSE de GRDF est composée de 9 engagements forts, articulés autour de 3 axes stratégiques : « contribuer à la transition écologique », « des gazières et des gaziers acteurs de notre exemplarité sociale et environnementale » et « une entreprise ancrée localement pour participer à la création de valeur sur les territoires ».

Les actions lancées sont menées à deux niveaux :

- Au service de la collectivité, en proposant des solutions pour la transition énergétique des territoires : développement des gaz verts et de la mobilité durable, déploiement d'outils de performance énergétique et de maîtrise de l'énergie, transformation du réseau de distribution de gaz en outil de pilotage de la transition énergétique.
- Au service de la société civile, en mettant en œuvre au quotidien des actions locales de lutte contre la précarité énergétique, d'insertion sociale et professionnelle et de limitation des impacts environnementaux.

GRDF place l'exemplarité en matière de sobriété et de réduction des émissions de gaz à effet de serre au cœur de ses engagements.

Ainsi, l'entreprise s'est fixée comme ambition d'adopter une trajectoire de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre pour disposer d'une trajectoire de décarbonation de son empreinte carbone compatible avec l'accord de Paris correspondant à un scénario de réchauffement climatique inférieur à $+2^{\circ}$ C et s'approchant autant que possible d'un réchauffement de $+1,5^{\circ}$ C.

De plus, afin de réduire l'empreinte carbone de sa flotte, GRDF met en œuvre depuis plusieurs années un plan de verdissement qui comprend notamment le remplacement progressif des véhicules à carburation diesel par des modèles bioGNV/GNV. GRDF a également lancé un plan de sobriété énergétique de ses sites qui a permis de diminuer les consommations énergétiques de son parc immobilier d'environ 15% entre octobre 2022 et août 2023. Par ailleurs, les consommations d'énergie des bâtiments dont GRDF détient le bail et porte les contrats de fourniture d'énergie sont couverts par des contrats 100% biométhane et électricité renouvelable.

Fin 2023, GRDF s'est engagé dans une dynamique de refonte de sa politique RSE. Ce processus aboutira à l'été 2024 et permettra de tracer des lignes d'engagements renouvelées pour l'entreprise jusqu'en 2030.

Achats responsables : GRDF obtient l'unique label attribué par les pouvoirs publics en la matière

Représentant chaque année plus de 1,6 milliard d'euros, les achats de GRDF constituent un levier d'une importance considérable pour la transition écologique et sociale.

L'année 2023 a d'abord été marquée par la création de la fresque des achats responsables, outil de pédagogie ludique, interactif et opérationnel et le lancement d'une démarche chantiers responsables. Cette dernière a pour objectif la montée en compétence et l'outillage de tout l'écosystème achats de travaux de réseau). L'objectif est de sensibiliser ses prestataires et ses donneurs d'ordres autour de quatre domaines clefs : la réduction de l'impact carbone des chantiers grâce à une analyse en cycle de vie (ACV), la protection de l'environnement et de la biodiversité (en protégeant, par exemple, la faune locale), la promotion de l'inclusion et de l'accessibilité sociale sur les sites de construction et l'amélioration de la gestion des déchets en favorisant le recyclage ou le réemploi.

Sur le volet de l'inclusion, GRDF a alloué en 2023 plus de 3,2 millions d'euros d'achats au secteur protégé et adapté. Dans une logique de suivi et d'accompagnement des acteurs, GRDF s'est par ailleurs doté d'un tableau de bord interactif de ses dépenses inclusives et d'aide à l'identification de ces structures. En complément, de nouvelles clauses d'insertion sont intégrées dans certains contrats de travaux et services techniques.

En reconnaissance de son engagement dans la qualité de sa relation avec ses fournisseurs dans le domaine des achats, GRDF a maintenu en 2023 le label « relations fournisseurs et achats responsables » (RFAR), l'unique label reconnu par l'État dans ce domaine.

L'efficacité énergétique du réseau

La sécurité du réseau et l'efficacité énergétique sont étroitement liées. Elles constituent deux priorités essentielles tant pour GRDF que pour les autorités concédantes. Les émissions de méthane sur les ouvrages concédés ont principalement pour origine les incidents et les dommages aux ouvrages causés par des tiers lors de réalisation de travaux à proximité d'un réseau de gaz.

GRDF suit l'évolution des émissions de méthane du réseau de distribution au niveau national. En 2023, celles-ci ont baissé de près de 15% par rapport à 2022 (5% entre 2021 et 2022), en ligne avec la trajectoire de réduction et les engagements de GRDF au niveau national et international en matière de réduction de ses émissions. Ces très bons résultats en progrès montrent que le plan d'action volontaire de GRDF et des pouvoirs publics produit ses effets, s'appuyant en particulier sur la conception des réseaux, la modernisation de la cartographie et la sensibilisation des entreprises de terrassement.

Par ailleurs, GRDF est membre depuis 2020 de l'« Oil & Gas Methane Partnership 2.0 » (OGMP 2.0), initiative engagée par le « Programme des Nations unies pour l'environnement » (PNUE) et la Commission européenne pour mobiliser les entreprises du secteur gazier et pétrolier dans la réduction de leurs émissions de méthane. Ce programme précise la stratégie pour atteindre les meilleurs niveaux de quantification et de suivi des émissions de méthane. En 2023, GRDF a obtenu le « Gold Standard » pour la troisième année consécutive.



06 GRDF & Vous

6.1	La distribution du gaz, une mission de service public	122
6.2	Une organisation à votre service	126
6.3	Les outils digitaux à votre disposition	129

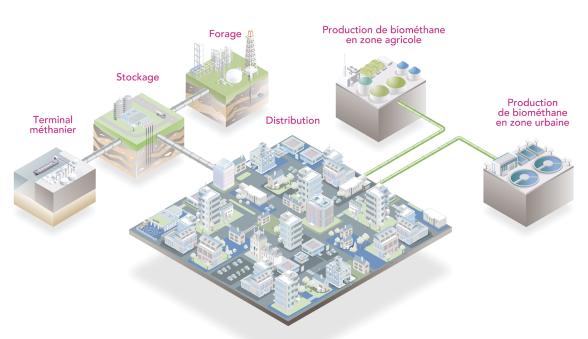
6.1 La distribution du gaz, une mission de service public

La chaîne gazière

La chaîne gazière est composée des activités suivantes :

- la production (importation et désormais production locale),
- le stockage,
- l'acheminement (activités de « distribution » et de « transport »), assuré par les gestionnaires de réseau,
- la commercialisation de gaz, par les fournisseurs d'énergie.

La chaîne gazière



Terminal méthanier

Le gaz naturel peut provenir de gisements terrestres et marins (offshore). Il est acheminé par voie maritime jusqu'aux terminaux méthaniers en France. Il est principalement importé d'Algérie et du Nigéria.

Stockage

Le gaz naturel est stocké dans les réservoirs souterrains à plusieurs centaines de mètres de profondeur. Le stockage permet d'ajuster la distribution de gaz naturel à la demande des clients.

Forage

Le gaz naturel peut provenir de gisements terrestres par forage et être acheminé par gazoduc. En France, il est importé principalement de Norvège, de Russie et des Pays-Bas.

Distribution

Le gaz est acheminé des points de stockage ou de production biométhane aux clients via un réseau de basse et de moyenne pression. GRDF gère ce réseau par délégation des collectivités, lequel est utilisé par l'ensemble des fournisseurs.

Production de biométhane

en zone agricole

Le gaz vert
peut être produit
à partir de la
méthanisation
de matières agricoles
ou de fumier.
Triés et mélangés,
ces intrants sont
chauffés et
transformés en
biométhane.

Production de biométhane en zone urbaine

Le gaz vert peut être produit à partir de la valorisation des déchets urbains. Triés et mélangés, ces derniers sont chauffés et transformés en biométhane.

La triple autorité encadrant la distribution du gaz

Trois autorités encadrent l'activité de GRDF:

• L'État : GRDF est lié à l'État par un contrat de service public signé pour une

- durée de 4 ans (2019-2023) et soumis à la réglementation régissant son activité.
- La Commission de Régulation de l'Énergie (CRE): elle fixe le tarif d'Accès des Tiers au Réseau de Distribution (ATRD) à l'intérieur de la zone de desserte de chaque distributeur ainsi que le contenu et le tarif des prestations complémentaires des Catalogues des Prestations de chaque opérateur.
- L'Autorité Concédante : elle exerce notamment le contrôle du bon accomplissement par GRDF des missions de service public déléguées et des engagements du contrat de concession qui la lie à GRDF.

Les missions de service public de GRDF

L'État a confié à GRDF des missions de service public. Le socle de ces engagements est rappelé dans le Contrat de Service Public (CSP) pluriannuel conclu entre les deux parties, mettant un accent particulier sur la sécurité d'approvisionnement, la sécurité des réseaux et des installations, la qualité de la relation avec les clients, le développement équilibré des territoires, la transition écologique et la politique de recherche et de développement.

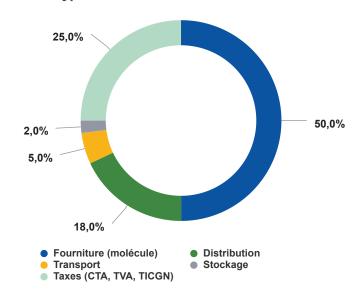


La facture type

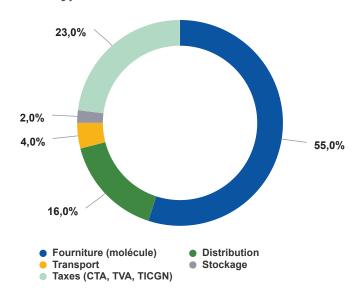
Composantes de la facture d'un client résidentiel

La facture de gaz est envoyée par le fournisseur à son client. Voici un exemple de facture sur la vente de gaz au tarif réglementé en 2022 et 2023 (source : site Internet CRE).

Facture type d'un client résidentiel au 2e trimestre 2022



Facture type d'un client résidentiel au 2e trimestre 2023



Le gaz, une énergie compétitive

Le gaz est une des énergies les plus compétitives. Pour suivre l'évolution des prix des énergies, GRDF met à disposition de tous les clients sur son site Internet un outil interactif présentant un « baromètre » de ces prix : www.grdf.fr/particuliers/evolution-prix-energies



6.2 Une organisation à votre service

L'organisation de GRDF

L'organisation de GRDF est composée d'un niveau national, regroupant des activités d'expertise et des fonctions supports, et d'un ancrage local basé sur six régions, dénommées « régions GRDF ». Ces deux niveaux d'organisation sont complémentaires pour mener à bien des actions mutualisées sur toute la France



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.



Les activités liées au réseau (dépannage) et à la clientèle (interventions) sont, depuis le 1^{er} janvier 2018, spécialisées par énergie. Les activités gazières sont regroupées au sein d'une même entité appelée Agence d'Intervention (AI), la zone de desserte de GRDF est couverte par 63 AI.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

Au sein des territoires, des agences locales portent les missions de GRDF.

Des agences locales

- → Relations Collectivités Territoriales. Votre interlocuteur de proximité
- → Travaux
- → Exploitation
- → Gestion Clientèle



Le maillage local de GRDF s'appuie sur des agences régionales et des services nationaux.

Des agences régionales

- → Acheminement
- > Relations Collectivités Territoriales
- → Développement
- → Patrimoine
- → Travaux
- → Exploitation
- → Services Supports



Des services nationaux

- → Agence diagnostic qualité gaz
- → Unités Urgence Sécurité Gaz
- → Service comptabilité
- → Directions fonctionnelles



Les chiffres clefs de GRDF



Le plus long réseau de gaz en Europe

207 081 km

de réseau de gaz, soit plus de 5 fois le tour de la terre **225** TWh

de gaz acheminé 1 milliard d'€

investis pour développer, entretenir et exploiter le réseau Plus d'1 million d'€

consacré chaque jour à la sécurité du réseau



Une entreprise dynamique



11 268 collaborateurs



556 embauches en CDI



689 alternantsvont être formés

chez GRDF



3,25 milliards d'€ de chiffre d'affaires





Un vecteur d'énergie au service des territoires

11 millions de clients

en France

9 584 communes

desservies par le réseau de distribution de gaz 77 % de la population

habite une commune desservie en gaz par GRDF

558 stations GNV

sur le réseau GRDF

544 sites raccordées d'injection biométhane

exploités sur le réseau GRDF

7 TWh de biométhane injecté

dans le réseau GRDF

6.3 Les outils digitaux à votre disposition

Le Portail Collectivités : un espace digital à votre service

Le Portail Collectivités, mis en service depuis 2021, est accessible sur grdf.fr. C'est un espace dédié et sécurisé offrant à toutes les collectivités desservies en gaz l'accès à un ensemble de services et de données relatifs à l'activité de GRDF sur leur territoire pour répondre à leurs besoins.





Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

Pour les Collectivités ayant la compétence d'Autorités Organisatrices de la Distribution de Gaz, vous avez accès à un espace privilégié et enrichi de tous les documents (contrats de concession, avenants, CRAC, courrier redevances...) et des jeux de données détaillées pour vous permettre de mieux contrôler l'activité de GRDF sur votre territoire.

Ce portail est complémentaire à la relation que vous avez avec votre interlocuteur territorial habituel. Ces fonctionnalités évoluent régulièrement.

On retrouve notamment:



- La carte du réseau pour identifier facilement les zones desservies en gaz
- Le planning des travaux
- La liste des incidents en cours avec la possibilité de s'abonner à un service d'alerte
- Le suivi du déploiement des compteurs communicants
- Un accès aux données de consommation des bâtiments publics
- Un accès aux données agrégées de consommation du territoire
- Les coordonnées de l'interlocuteur territorial GRDF
- Un formulaire de contact

Lexique

Branchement

Tuyauterie reliant une canalisation du réseau de distribution au poste de livraison ou, en son absence, au compteur. Quand celui-ci alimente un immeuble avec plusieurs logements c'est un «branchement collectif », dans tous les autres cas il s'agit d'un « branchement individuel ».

Branchement particulier

Le branchement particulier est la partie située juste en amont du compteur et qui permet de le raccorder aux parties de l'installation commune (conduite d'immeuble, conduite montante, conduite de coursive, nourrice de compteur).

Catalogue des prestations

Liste des prestations disponibles pour les clients et les fournisseurs, établie par GRDF et publiée sur le site www.grdf.fr.

Compteur

Appareil de mesure du volume de gaz livré au client. Selon le cas, il fait partie du dispositif local de mesurage ou le constitue.

Compteur domestique

Compteur dont le débit nominal est strictement inférieur à 16 m 3 /h. Il s'agit donc des compteurs de type G4 (6 m 3 /h) et G6 (10 m 3 /h).

Compteur Industriel

Compteur dont le débit nominal est supérieur ou égal à $16 \text{ m}^3/\text{h}$. Il s'agit donc des compteurs de type G10 ($16 \text{ m}^3/\text{h}$) et au-delà.

Concentrateur

Le concentrateur est un matériel assurant le relais entre les compteurs et les systèmes d'information de GRDF.

Conditions standard de livraison (CSL)

Les conditions standard de livraison (CSL) s'appliquent au client dont l'index au compteur est relevé semestriellement, quel que soit le débit maximum du compteur. Vous trouverez plus d'information dans le « Catalogue des prestations de GRDF » au chapitre « Conditions générales » disponible sur le site www.grdf.fr.

Conduite d'immeuble (CI)

La conduite d'immeuble est une tuyauterie qui peut être uniquement à l'intérieur de l'immeuble ou en partie à l'extérieur lorsque le coffret gaz est situé à distance de l'immeuble desservi.

Conduite montante (CM)

La conduite montante est une tuyauterie verticale pour la plus grande partie, raccordée à la conduite d'immeuble et alimentant les différents niveaux de l'immeuble.

Contrat d'acheminement

Contrat signé entre le gestionnaire du réseau de distribution (GRD) et un fournisseur d'énergie, en application duquel le GRD achemine le gaz vers le client final.

Contrat de fourniture

Contrat signé entre le client final et un fournisseur d'énergie de son choix, en application duquel celui-ci lui facture sa consommation de gaz.

Degré-jour (de chauffe)

Il correspond à la différence entre la température à partir de laquelle on considère que l'on commence à chauffer (16 °C) et la température extérieure. De fait, un degré-jour de chauffe ne peut être que positif, quand celui-ci est à 0 la température est au-dessus de 16°C. Par exemple, s'il fait -4 °C le degré-jour correspondra à 20.

Dispositif de mesurage

Ensemble des équipements de mesure, de calcul et de télétransmission localisés à l'extrémité aval du réseau de distribution, utilisé par le Distributeur pour déterminer les quantités livrées au point de livraison et leurs caractéristiques.

Fournisseur

Prestataire titulaire d'une autorisation délivrée par le Ministère chargé de l'énergie, qui vend une quantité de gaz au client en application d'un contrat de fourniture.

Gestionnaire du réseau de distribution (GRD)

Le gaz est transporté par grandes quantités et sur de longues distances par le gestionnaire du réseau de transport (GRT) communément désigné « transporteur ». Sur le territoire concédé, il est ensuite acheminé vers les clients finals par GRDF, le gestionnaire du réseau de distribution (GRD) communément désigné « distributeur ».

GNV

Le GNV (gaz naturel pour véhicule) correspond à l'utilisation du gaz comme carburant. C'est le même gaz que celui utilisé pour le chauffage ou la cuisson. Le GNV existe sous deux états ; liquide (GNL) ou comprimé (GNC).

Installation intérieure

L'installation intérieure du client commence à l'aval du compteur. Dans le cas des conduites montantes sans compteur individuel, elle commence à l'aval du robinet de coupure individuelle.

IRIS

Les IRIS (ilots regroupés pour l'information statistique) sont définis par l'INSEE et constituent la brique de base en matière de diffusion des données infra-communales. Il doit respecter des critères géographiques, démographiques et avoir des contours identifiables sans ambiguïté et stables dans le temps.

Normo mètre cube (Nm³)

Quantité de gaz sec (exempt de vapeur d'eau) qui occupe un volume d'un mètre cube.

PCE

Point de Comptage et d'Estimation (PCE)

Poste d'injection

Équipement clef de l'intégration du biométhane au réseau GRDF. Il permet, en aval du méthaniseur et de l'épurateur du producteur, d'odoriser, de contrôler, de compter et d'injecter le gaz dans le réseau de distribution local.

Poste de livraison

Installation située à l'extrémité aval du réseau de distribution, assurant généralement les fonctions de détente et de régulation de pression, ainsi que la mesure, le calcul et la télétransmission d'éléments permettant de déterminer les quantités livrées au point de livraison.

Lexique

Pouvoir calorifique supérieur (PCS)

Quantité de chaleur (en KWh) dégagée par la combustion complète d'un mètre cube de gaz sec donné dans l'air, à une pression constante (1,01325 bar) et à une température initiale de zéro celsius.

Pression de livraison

Pression relative du gaz au point de livraison.

Quantité acheminée

Quantité de gaz livrée au point de livraison déterminée par relevé du compteur. En cas de dysfonctionnement du compteur, la quantité consommée peut être corrigée. En cas d'absence du client lors du relevé et lorsque le compteur est inaccessible, la quantité acheminée est estimée.

Réseau de distribution

Le réseau de distribution est composé des ouvrages de distribution qui permettent au gestionnaire du réseau de distribution (GRDF) d'acheminer le gaz jusqu'aux clients finals (résidentiels, entreprises, bâtiments tertiaires...).

Réseau BP

Le Réseau BP (basse pression). La pression de livraison de ce réseau peut être comprise entre 19 et 21 millibars.

Réseau MPA

Le Réseau MPA (moyenne pression de type a). La pression de livraison de ce réseau peut être comprise entre 50 millibars et 0,4 bar.

Réseau MPB

Le réseau MPB (moyenne pression de type b). La pression de livraison de ce réseau peut être comprise entre 0,4 bar et 4 bars.

Réseau MPC

Le Réseau MPC (moyenne pression de type c). La pression de livraison de ce réseau peut être comprise entre 4 et 25 bars.

REPARTITION DES LINÉAIRES DE CANALISATION RÉSEAU PAR NIVEAU DE PRESSION

Code INSEE	Commune	Basse Pression	Moyenne Pression	TOTAL
77055	BROU-SUR-CHANTEREINE	3 977	6 642	10 619
77108	CHELLES	16 344	130 005	146 349
77139	COURTRY	-	20 521	20 521
77294	MITRY-MORY	2 615	70 335	74 917
77450	SERVON	-	20 877	21 535
77479	VAIRES-SUR-MARNE	3 625	30 897	34 522
77514	VILLEPARISIS	2 802	55 114	57 916
78073	BOIS-D'ARCY	5 314	34 219	39 533
78124	CARRIÈRES-SUR-SEINE	4 410	28 855	33 265
78126	LA CELLE-SAINT-CLOUD	9 554	50 668	60 222
78146	CHATOU	13 692	54 260	67 952
78158	LE CHESNAY	9 410	39 710	49 120
78190	CROISSY-SUR-SEINE	2 085	31 666	33 751
78242	FONTENAY-LE-FLEURY	1 356	22 549	23 905
78322	JOUY-EN-JOSAS	936	22 342	23 278
78343	LES LOGES-EN-JOSAS	-	9 119	9 119
78358	MAISONS-LAFFITTE	13 850	53 205	67 055
78418	MONTESSON	2 676	38 637	41 313
78524	ROCQUENCOURT	-	8 445	8 445
78545	SAINT-CYR-L'ÉCOLE	9 123	33 218	42 341
78640	VÉLIZY-VILLACOUBLAY	4 981	40 156	45 137
78646	VERSAILLES	9 287	140 865	150 152
78650	LE VÉSINET	11 819	55 287	67 106
78686	VIROFLAY	7 475	28 799	36 274
91044	BALLAINVILLIERS	-	19 484	19 484
91064	BIÈVRES	2 611	19 318	21 929
91097	BOUSSY-SAINT-ANTOINE	-	20 033	20 033
91122	BURES-SUR-YVETTE	3 619	34 704	38 323
91136	CHAMPLAN	191	14 049	14 240
91161	CHILLY-MAZARIN	9 170	32 810	41 980
91215	ÉPINAY-SOUS-SÉNART	-	20 320	20 320
91312	IGNY	1 531	34 873	36 404
91339	LINAS	-	24 035	24 035
91345	LONGJUMEAU	4 570	41 782	46 352
91363	MARCOUSSIS	252	30 395	30 991
91377	MASSY	5 100	64 737	72 446
91432	MORANGIS	3 396	39 289	42 685
91458	NOZAY	-	18 826	18 826
91471	ORSAY	5 620	53 254	58 874
91587	SAULX-LES-CHARTREUX	-	21 670	21 670
91645	VERRIÈRES-LE-BUISSON	13 472	34 055	47 527
91661	VILLEBON-SUR-YVETTE	395	38 062	38 457
91689	WISSOUS	7 360	21 766	29 126
92002	ANTONY	43 710	81 975	129 451
92004	ASNIÈRES-SUR-SEINE	21 024	69 850	90 874
92007	BAGNEUX	7 188	43 012	51 522
92009	BOIS-COLOMBES	7 943	32 592	40 535
92012	BOULOGNE-BILLANCOURT	22 068	67 250	89 318

Code INSEE	Commune	Basse Pression	Moyenne Pression	TOTAL
92014	BOURG-LA-REINE	10 684	21 941	34 405
92019	CHÂTENAY-MALABRY	7 533	50 154	60 918
92020	CHÂTILLON	12 381	32 777	45 313
92022	CHAVILLE	17 828	19 297	37 125
92023	CLAMART	30 378	73 375	106 357
92024	CLICHY	11 459	27 747	39 206
92025	COLOMBES	19 630	106 071	125 701
92026	COURBEVOIE	8 304	49 231	57 535
92032	FONTENAY-AUX-ROSES	9 360	30 668	40 028
92033	GARCHES	12 309	28 311	40 620
92035	LA GARENNE-COLOMBES	8 586	25 444	34 030
92036	GENNEVILLIERS	8 759	74 183	82 942
92040	ISSY-LES-MOULINEAUX	13 682	49 232	62 914
92044	LEVALLOIS-PERRET	5 019	30 067	35 086
92046	MALAKOFF	13 199	27 925	44 099
92047	MARNES-LA-COQUETTE	2 132	7 613	9 745
92048	MEUDON	20 872	58 008	78 880
92049	MONTROUGE	13 984	28 222	43 099
92050	NANTERRE	8 268	119 053	127 321
92051	NEUILLY-SUR-SEINE	5 012	53 667	58 679
92060	LE PLESSIS-ROBINSON	2 978	38 677	42 747
92062	PUTEAUX	3 913	28 436	32 349
92063	RUEIL-MALMAISON	23 335	123 357	146 692
92064	SAINT-CLOUD	13 866	43 811	57 677
92071	SCEAUX	11 371	32 066	43 463
92072	SÈVRES	14 620	33 183	47 803
92073	SURESNES	5 831	49 616	55 447
92075	VANVES	3 409	22 101	25 510
92076	VAUCRESSON	1 656	29 282	30 938
92077	VILLE-D'AVRAY	2 927	18 293	21 220
92078	VILLENEUVE-LA-GARENNE	2 176	30 711	32 887
93001	AUBERVILLIERS	15 708	68 257	83 965
93005	AULNAY-SOUS-BOIS	51 812	122 244	174 056
93006	BAGNOLET	8 586	31 432	40 018
93007	LE BLANC-MESNIL	33 855	77 347	111 202
93008	BOBIGNY	12 745	60 870	73 615
93010	BONDY	14 470	66 652	81 122
93013	LE BOURGET	8 606	17 313	25 919
93027	LA COURNEUVE	15 788	40 711	56 499
93029	DRANCY	46 119	78 953	125 072
93030	DUGNY	230	18 621	18 851
93031	ÉPINAY-SUR-SEINE	16 448	55 199	71 647
93032	GAGNY	19 758	78 381	98 139
93039	L'ÎLE-SAINT-DENIS	436	9 508	9 944
93045	LES LILAS	9 152	14 951	24 103
93046	LIVRY-GARGAN	17 638	82 565	100 203
93047	MONTFERMEIL	5 650	57 817	63 467
93048	MONTREUIL	19 319	122 900	142 219

REPARTITION DES LINÉAIRES DE CANALISATION RÉSEAU PAR NIVEAU DE PRESSION

Code INSEE	Commune	Basse Pression	Moyenne Pression	TOTAL
93049	NEUILLY-PLAISANCE	7 678	38 850	46 528
93051	NOISY-LE-GRAND	6 441	106 665	113 106
93053	NOISY-LE-SEC	8 992	59 652	68 644
93055	PANTIN	6 840	49 178	56 018
93057	LES PAVILLONS-SOUS-BOIS	31 807	20 762	52 569
93059	PIERREFITTE-SUR-SEINE	12 707	35 923	48 630
93061	LE PRÉ-SAINT-GERVAIS	4 981	10 217	15 198
93062	LE RAINCY	5 590	30 744	36 334
93063	ROMAINVILLE	11 288	31 919	43 207
93064	ROSNY-SOUS-BOIS	4 798	64 889	69 687
93066	SAINT-DENIS	19 921	100 153	120 074
93070	SAINT-OUEN-SUR-SEINE	12 668	42 287	54 955
93071	SEVRAN	14 526	65 062	79 588
93072	STAINS	27 797	39 828	67 625
93073	TREMBLAY-EN-FRANCE	17 900	88 292	107 201
93074	VAUJOURS	-	18 162	18 162
93077	VILLEMOMBLE	5 136	63 835	68 971
93078	VILLEPINTE	15 451	63 741	80 750
93079	VILLETANEUSE	2 520	20 195	22 715
94002	ALFORTVILLE	12 264	39 744	52 008
94003	ARCUEIL	6 460	30 595	39 333
94004	BOISSY-SAINT-LÉGER	2 802	34 898	37 700
94011	BONNEUIL-SUR-MARNE	8 497	33 050	41 547
94015	BRY-SUR-MARNE	3 805	38 846	42 651
94016	CACHAN	19 958	24 670	46 579
94018	CHARENTON-LE-PONT	6 028	19 762	25 790
94019	CHENNEVIÈRES-SUR-MARNE	4 736	43 873	48 609
94021	CHEVILLY-LARUE	9 124	22 823	31 947
94022	CHOISY-LE-ROI	16 566	45 127	61 693
94028	CRÉTEIL	30 631	84 411	115 042
94033	FONTENAY-SOUS-BOIS	12 909	65 262	78 171
94034	FRESNES	12 015	27 922	43 063
94037	GENTILLY	6 722	16 861	23 583
94038	L'HAY-LES-ROSES	22 979	34 745	60 314
94041	IVRY-SUR-SEINE	11 698	62 781	74 479
94042	JOINVILLE-LE-PONT	9 556	29 276	39 285
94043	LE KREMLIN-BICÊTRE	1 132	23 221	24 353
94044	LIMEIL-BRÉVANNES	2 517	41 025	43 542
94046	MAISONS-ALFORT	31 250	53 329	84 579
94047	MANDRES-LES-ROSES	986	18 303	19 289
94048	MAROLLES-EN-BRIE	-	12 438	12 438
94052	NOGENT-SUR-MARNE	12 232	37 300	49 532
94054	ORLY	19 050	26 634	45 684
94055	ORMESSON-SUR-MARNE	1 771	32 273	34 044
94056	PÉRIGNY	-	7 532	7 532
94058	LE PERREUX-SUR-MARNE	15 449	60 091	75 540
94065	RUNGIS	-	28 502	28 502
94067	SAINT-MANDÉ	2 858	17 231	20 089

Code INSEE	Commune	Basse Pression	Moyenne Pression	TOTAL
94068	SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS	88 369	109 940	198 569
94069	SAINT-MAURICE	2 742	11 354	14 096
94073	THIAIS	11 995	41 732	53 727
94076	VILLEJUIF	16 745	63 489	80 234
94080	VINCENNES	5 846	34 895	40 741
94081	VITRY-SUR-SEINE	35 289	101 813	137 102
95014	ANDILLY	1 644	9 335	10 979
95018	ARGENTEUIL	36 217	160 338	196 555
95019	ARNOUVILLE	13 435	26 899	40 334
95028	ATTAINVILLE	-	10 371	10 371
95042	BAILLET-EN-FRANCE	-	13 695	14 193
95056	BELLOY-EN-FRANCE	-	11 026	12 022
95061	BÉTHEMONT-LA-FORÊT	-	2 734	2 734
95088	BONNEUIL-EN-FRANCE	-	5 218	5 218
95091	BOUFFEMONT	-	17 996	17 996
95151	CHAUVRY	-	1 590	1 590
95197	DEUIL-LA-BARRE	18 309	30 997	49 306
95199	DOMONT	2 374	42 619	47 460
95203	EAUBONNE	34 274	34 931	69 205
95210	ENGHIEN-LES-BAINS	6 368	16 774	23 142
95219	ERMONT	21 883	39 132	61 015
95241	FONTENAY-EN-PARISIS	-	7 972	7 972
95268	GARGES-LES-GONESSE	8 218	48 826	57 044
95277	GONESSE	11 254	56 076	67 330
95280	GOUSSAINVILLE	-	86 059	86 059
95288	GROSLAY	10 379	15 289	25 668
95351	LOUVRES	-	30 832	30 832
95369	MARGENCY	2 327	7 604	9 931
95409	MOISSELLES	-	5 833	6 650
95426	MONTLIGNON	829	13 491	14 320
95427	MONTMAGNY	8 114	20 686	28 800
95428	MONTMORENCY	27 358	37 056	64 414
95430	MONTSOULT	-	15 249	15 249
95489	PISCOP	-	5 270	5 270
95509	PUISEUX-EN-FRANCE	-	15 184	15 184
95527	ROISSY-EN-FRANCE	-	21 288	21 288
95539	SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT	171	26 991	27 162
95555	SAINT-GRATIEN	14 947	26 036	40 983
95566	SAINT-MARTIN-DU-TERTRE	-	7 368	7 368
95582	SANNOIS	23 282	30 928	54 210
95585	SARCELLES	5 179	78 586	83 765
95598	SOISY-SOUS-MONTMORENCY	22 576	27 183	49 759
95612	LE THILLAY	-	18 076	18 076
95660	VILLAINES-SOUS-BOIS	-	3 541	3 541
95678	VILLIERS-ADAM	-	5 945	5 945
95680	VILLIERS-LE-BEL	4 918	40 044	44 962

REPARTITION DES LINÉAIRES DE CANALISATION RÉSEAU PAR MATIÈRE

Code	Commune	Acier	Polyéthylène	Fonte	Cuivre	TOTAL
INSEE	Commune	Aciei	rolyethylene	ronte	Culvie	TOTAL
77055	BROU-SUR-CHANTEREINE	1 508	6 444	2 667	-	10 619
77108	CHELLES	68 946	66 488	10 844	71	146 349
77139	COURTRY	5 748	14 773	-	-	20 521
77294	MITRY-MORY	13 925	58 731	2 261	-	74 917
77450	SERVON	6 542	14 993	-	-	21 535
77479	VAIRES-SUR-MARNE	5 216	26 139	3 167	-	34 522
77514	VILLEPARISIS	16 825	38 542	2 549	-	57 916
78073	BOIS-D'ARCY	11 308	21 787	4 280	2 158	39 533
78124	CARRIÈRES-SUR-SEINE	8 024	23 365	1 876	-	33 265
78126	LA CELLE-SAINT-CLOUD	15 742	37 304	7 176	-	60 222
78146	CHATOU	24 204	41 090	2 658	-	67 952
78158	LE CHESNAY	21 526	25 155	2 414	25	49 120
78190	CROISSY-SUR-SEINE	13 221	19 875	655	-	33 751
78242	FONTENAY-LE-FLEURY	6 144	14 964	774	2 023	23 905
78322	JOUY-EN-JOSAS	8 533	14 378	97	270	23 278
78343	LES LOGES-EN-JOSAS	4 497	4 622	-	-	9 119
78358	MAISONS-LAFFITTE	9 095	48 837	9 123	-	67 055
78418	MONTESSON	15 594	24 914	805	-	41 313
78524	ROCQUENCOURT	6 219	2 193	-	33	8 445
78545	SAINT-CYR-L'ÉCOLE	4 101	31 563	6 337	340	42 341
78640	VÉLIZY-VILLACOUBLAY	16 664	25 004	3 469	-	45 137
78646	VERSAILLES	34 546	111 352	4 152	102	150 152
78650	LE VÉSINET	14 532	47 169	5 405	-	67 106
78686	VIROFLAY	3 071	27 869	5 280	54	36 274
91044	BALLAINVILLIERS	8 725	10 759	-	-	19 484
91064	BIÈVRES	5 587	15 736	606	-	21 929
91097	BOUSSY-SAINT-ANTOINE	6 066	13 215	-	752	20 033
91122	BURES-SUR-YVETTE	16 455	20 417	1 342	109	38 323
91136	CHAMPLAN	962	13 231	47	-	14 240
91161	CHILLY-MAZARIN	7 831	30 153	3 986	10	41 980
91215	ÉPINAY-SOUS-SÉNART	9 260	11 030	-	30	20 320
91312	IGNY	6 616	29 170	618	-	36 404
91339	LINAS	1 153	22 882	-	-	24 035
91345	LONGJUMEAU	14 660	29 668	2 024	-	46 352
91363	MARCOUSSIS	8 227	22 677	-	87	30 991
91377	MASSY	12 608	56 531	3 307	-	72 446
91432	MORANGIS	6 256	33 761	2 668	-	42 685
91458	NOZAY	4 165	14 611	-	50	18 826
91471	ORSAY	16 416	38 562	3 896	-	58 874
91587	SAULX-LES-CHARTREUX	4 649	17 021	-	-	21 670
91645	VERRIÈRES-LE-BUISSON	4 821	32 815	9 861	30	47 527
91661	VILLEBON-SUR-YVETTE	7 546	30 751	160	-	38 457
91689	WISSOUS	899	22 234	5 975	18	29 126
92002	ANTONY	19 130	75 714	34 426	181	129 451
92004	ASNIÈRES-SUR-SEINE	13 465	62 035	15 370	4	90 874
92007	BAGNEUX	13 175	34 330	4 017	-	51 522
92009	BOIS-COLOMBES	2 048	31 777	6 707	3	40 535
92012	BOULOGNE-BILLANCOURT	23 343	49 426	16 549	-	89 318

Code INSEE	Commune	Acier	Polyéthylène	Fonte	Cuivre	TOTAL
92014	BOURG-LA-REINE	4 514	21 546	8 345	-	34 405
92019	CHÂTENAY-MALABRY	12 487	44 155	4 276	-	60 918
92020	CHÂTILLON	7 363	29 519	8 431	-	45 313
92022	CHAVILLE	6 990	18 755	11 378	2	37 125
92023	CLAMART	15 723	71 399	19 235	-	106 357
92024	CLICHY	8 351	25 089	5 753	13	39 206
92025	COLOMBES	24 531	88 946	12 202	22	125 701
92026	COURBEVOIE	29 988	24 898	2 646	3	57 535
92032	FONTENAY-AUX-ROSES	7 558	25 452	7 016	2	40 028
92033	GARCHES	11 557	22 061	6 888	114	40 620
92035	LA GARENNE-COLOMBES	5 250	22 379	6 401	-	34 030
92036	GENNEVILLIERS	25 490	51 526	5 926	-	82 942
92040	ISSY-LES-MOULINEAUX	12 612	41 746	8 556	-	62 914
92044	LEVALLOIS-PERRET	9 086	23 038	2 962	-	35 086
92046	MALAKOFF	10 293	23 906	9 874	26	44 099
92047	MARNES-LA-COQUETTE	1 455	6 799	1 491	-	9 745
92048	MEUDON	16 474	54 003	8 403	-	78 880
92049	MONTROUGE	10 753	22 278	10 066	2	43 099
92050	NANTERRE	55 986	68 232	3 103	-	127 321
92051	NEUILLY-SUR-SEINE	14 486	40 806	3 386	1	58 679
92060	LE PLESSIS-ROBINSON	9 640	32 376	731	-	42 747
92062	PUTEAUX	10 697	19 625	2 027	-	32 349
92063	RUEIL-MALMAISON	54 870	80 185	11 637	-	146 692
92064	SAINT-CLOUD	14 527	33 786	9 364	-	57 677
92071	SCEAUX	5 407	28 140	9 867	49	43 463
92072	SÈVRES	7 737	31 727	8 338	1	47 803
92073	SURESNES	15 348	36 542	3 557	-	55 447
92075	VANVES	6 353	16 592	2 565	-	25 510
92076	VAUCRESSON	5 605	25 267	66	-	30 938
92077	VILLE-D'AVRAY	6 058	13 621	1 541	-	21 220
92078	VILLENEUVE-LA-GARENNE	15 475	16 590	808	14	32 887
93001	AUBERVILLIERS	26 189	45 881	11 895	-	83 965
93005	AULNAY-SOUS-BOIS	48 642	84 594	40 686	134	174 056
93006	BAGNOLET	10 702	25 852	3 461	3	40 018
93007	LE BLANC-MESNIL	22 196	66 610	22 396	-	111 202
93008	BOBIGNY	18 039	45 713	9 845	18	73 615
93010	BONDY	18 457	54 117	8 548	-	81 122
93013	LE BOURGET	9 803	10 297	5 809	10	25 919
93027	LA COURNEUVE	17 128	29 898	9 473	-	56 499
93029	DRANCY	19 355	65 803	39 914	-	125 072
93030	DUGNY	5 082	13 552	217	-	18 851
93031	ÉPINAY-SUR-SEINE	19 996	44 242	7 399	10	71 647
93032	GAGNY	39 797	44 970	13 348	24	98 139
93039	L'ILE-SAINT-DENIS	3 830	5 762	352	-	9 944
93045	LES LILAS	6 978	10 344	6 781	-	24 103
93046	LIVRY-GARGAN	25 415	64 151	10 637	107	100 203
93047	MONTFERMEIL	24 564	36 522	2 254	127	63 467
93048	MONTREUIL	33 746	98 455	9 966	52	142 219

REPARTITION DES LINÉAIRES DE CANALISATION RÉSEAU PAR MATIÈRE

Code INSEE	Commune	Acier	Polyéthylène	Fonte	Cuivre	TOTAL
93049	NEUILLY-PLAISANCE	16 990	26 062	3 449	27	46 528
93051	NOISY-LE-GRAND	60 715	49 062	3 319	10	113 106
93053	NOISY-LE-SEC	25 986	38 999	3 659	-	68 644
93055	PANTIN	13 925	37 188	4 905	-	56 018
93057	LES PAVILLONS-SOUS-BOIS	3 232	20 955	28 382	_	52 569
93059	PIERREFITTE-SUR-SEINE	5 954	33 177	9 099	400	48 630
93061	LE PRÉ-SAINT-GERVAIS	3 464	8 451	3 283	-	15 198
93062	LE RAINCY	10 784	23 728	1 820	2	36 334
93063	ROMAINVILLE	10 493	26 215	6 499	_	43 207
93064	ROSNY-SOUS-BOIS	34 958	34 320	354	55	69 687
93066	SAINT-DENIS	27 698	83 208	9 168	_	120 074
93070	SAINT-OUEN-SUR-SEINE	10 215	34 950	9 774	16	54 955
93071	SEVRAN	38 136	33 667	7 779	6	79 588
93072	STAINS	18 129	32 316	17 180	-	67 625
93073	TREMBLAY-EN-FRANCE	35 027	57 677	14 497	_	107 201
93074	VAUJOURS	11 846	6 313	-	3	18 162
93077	VILLEMOMBLE	23 167	44 194	1 609	1	68 971
93078	VILLEPINTE	27 383	43 158	10 209	-	80 750
93079	VILLETANEUSE	7 343	13 744	1 628	-	22 715
94002	ALFORTVILLE	12 986	32 358	6 583	81	52 008
94003	ARCUEIL	9 634	27 318	2 381	-	39 333
94004	BOISSY-SAINT-LÉGER	14 011	23 019	670	_	37 700
94011	BONNEUIL-SUR-MARNE	11 110	22 807	6 460	1 170	41 547
94015	BRY-SUR-MARNE	17 734	24 184	733	-	42 651
94016	CACHAN	7 810	25 237	13 532	-	46 579
94018	CHARENTON-LE-PONT	8 461	12 563	4 766	-	25 790
94019	CHENNEVIÈRES-SUR-MARNE	35 603	12 986	-	20	48 609
94021	CHEVILLY-LARUE	6 925	18 869	6 153	-	31 947
94022	CHOISY-LE-ROI	11 084	37 594	12 991	24	61 693
94028	CRÉTEIL	48 522	50 115	15 502	903	115 042
94033	FONTENAY-SOUS-BOIS	16 576	51 558	10 015	22	78 171
94034	FRESNES	13 906	20 384	8 769	4	43 063
94037	GENTILLY	7 719	11 598	4 251	15	23 583
94038	L'HAY-LES-ROSES	12 625	32 824	14 865	-	60 314
94041	IVRY-SUR-SEINE	21 055	46 418	7 006	-	74 479
94042	JOINVILLE-LE-PONT	7 733	23 859	7 693	-	39 285
94043	LE KREMLIN-BICÊTRE	4 201	19 545	607	-	24 353
94044	LIMEIL-BRÉVANNES	15 212	27 818	274	238	43 542
94046	MAISONS-ALFORT	16 733	42 969	24 866	11	84 579
94047	MANDRES-LES-ROSES	8 510	10 272	507	-	19 289
94048	MAROLLES-EN-BRIE	18	12 420	-	-	12 438
94052	NOGENT-SUR-MARNE	7 466	33 329	8 737	-	49 532
94054	ORLY	10 639	19 009	16 036	-	45 684
94055	ORMESSON-SUR-MARNE	9 613	24 404	27	-	34 044
94056	PÉRIGNY	3 908	3 624	-	-	7 532
94058	LE PERREUX-SUR-MARNE	11 716	51 297	12 478	49	75 540
94065	RUNGIS	14 293	14 089	-	120	28 502
94067	SAINT-MANDÉ	4 173	13 491	2 425	-	20 089

Code INSEE	Commune	Acier	Polyéthylène	Fonte	Cuivre	TOTAL
94068	SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS	19 805	99 540	79 134	90	198 569
94069	SAINT-MAURICE	5 412	7 084	1 600	-	14 096
94073	THIAIS	12 555	31 136	9 956	80	53 727
94076	VILLEJUIF	15 370	53 401	11 437	26	80 234
94080	VINCENNES	7 962	28 171	4 608	-	40 741
94081	VITRY-SUR-SEINE	26 677	86 686	23 699	40	137 102
95014	ANDILLY	2 722	7 131	1 126	-	10 979
95018	ARGENTEUIL	55 710	123 733	17 079	33	196 555
95019	ARNOUVILLE	7 380	22 967	9 987	-	40 334
95028	ATTAINVILLE	110	10 261	-	-	10 371
95042	BAILLET-EN-FRANCE	8 802	5 391	-	-	14 193
95056	BELLOY-EN-FRANCE	4 107	7 915	-	-	12 022
95061	BÉTHEMONT-LA-FORÊT	98	2 636	-	-	2 734
95088	BONNEUIL-EN-FRANCE	1 357	3 861	-	-	5 218
95091	BOUFFEMONT	9 984	8 012	-	-	17 996
95151	CHAUVRY	-	1 590	-	-	1 590
95197	DEUIL-LA-BARRE	7 675	30 770	10 853	8	49 306
95199	DOMONT	18 786	28 674	-	-	47 460
95203	EAUBONNE	16 669	34 091	18 442	3	69 205
95210	ENGHIEN-LES-BAINS	1 692	17 246	4 204	-	23 142
95219	ERMONT	13 089	34 676	13 213	37	61 015
95241	FONTENAY-EN-PARISIS	1 059	6 913	-	-	7 972
95268	GARGES-LES-GONESSE	22 689	27 702	6 637	16	57 044
95277	GONESSE	25 390	37 579	4 361	-	67 330
95280	GOUSSAINVILLE	16 354	69 705	-	-	86 059
95288	GROSLAY	2 064	17 983	5 621	-	25 668
95351	LOUVRES	7 478	23 354	-	-	30 832
95369	MARGENCY	4 208	4 325	1 398	-	9 931
95409	MOISSELLES	3 853	2 797	-	-	6 650
95426	MONTLIGNON	9 458	4 862	-	-	14 320
95427	MONTMAGNY	6 631	18 299	3 870	-	28 800
95428	MONTMORENCY	21 470	31 433	11 511	-	64 414
95430	MONTSOULT	9 982	5 239	-	28	15 249
95489	PISCOP	-	5 270	-	-	5 270
95509	PUISEUX-EN-FRANCE	5 437	9 747	-	-	15 184
95527	ROISSY-EN-FRANCE	10 609	10 679	-	-	21 288
95539	SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT	18 135	9 018	-	9	27 162
95555	SAINT-GRATIEN	12 398	24 157	4 219	209	40 983
95566	SAINT-MARTIN-DU-TERTRE	2 758	4 610	-	-	7 368
95582	SANNOIS	13 388	30 411	10 394	17	54 210
95585	SARCELLES	46 797	35 268	1 700	-	83 765
95598	SOISY-SOUS-MONTMORENCY	14 187	24 319	11 249	4	49 759
95612	LE THILLAY	3 513	14 563	-	-	18 076
95660	VILLAINES-SOUS-BOIS	80	3 461	-	-	3 541
95678	VILLIERS-ADAM	700	5 245	-	-	5 945
95680	VILLIERS-LE-BEL	18 359	25 075	1 528	-	44 962

INVENTAIRE DES CHANTIERS RÉALISÉS

Code	Longueurs de canalisation déposées					
INSEE	Commune	Pose	Abandon/Dépose	Réutilisation en Fourreau	TOTAL	
77055	BROU-SUR-CHANTEREINE	15	4	-	19	
77108	CHELLES	29	109	-	138	
77139	COURTRY	55			55	
77294	MITRY-MORY	451	359	-	810	
77450	SERVON				-	
77479	VAIRES-SUR-MARNE	225	6	-	231	
77514	VILLEPARISIS	22	15	-	37	
78073	BOIS-D'ARCY	65	5	-	70	
78124	CARRIÈRES-SUR-SEINE	5	7	-	12	
78126	LA CELLE-SAINT-CLOUD	41	19	-	60	
78146	CHATOU	30	27	-	57	
78158	LE CHESNAY	40	31	12	83	
78190	CROISSY-SUR-SEINE	4	2		6	
78242	FONTENAY-LE-FLEURY	_	1	_	1	
78322	JOUY-EN-JOSAS	3	1		4	
78343	LES LOGES-EN-JOSAS				-	
78358	MAISONS-LAFFITTE	191	282		473	
78418	MONTESSON	1			1	
78524	ROCQUENCOURT				-	
78545	SAINT-CYR-L'ÉCOLE	335	344		679	
78640	VÉLIZY-VILLACOUBLAY	495	751		1 246	
78646	VERSAILLES	2 115	1 263	1 168	4 546	
78650	LE VÉSINET	58	154	- 100	212	
78686	VIROFLAY	234	163		397	
91044	BALLAINVILLIERS	282	103		282	
91064	BIÈVRES	133			133	
91097	BOUSSY-SAINT-ANTOINE	6	4		10	
91122	BURES-SUR-YVETTE	5	4		9	
91136	CHAMPLAN	220	203		423	
91161	CHILLY-MAZARIN	9	4		13	
91215	ÉPINAY-SOUS-SÉNART	9	7		16	
91312	IGNY	8	3	-	11	
91339	LINAS	215	2		217	
91345	LONGJUMEAU	21	61	_	82	
91363	MARCOUSSIS	562	619		1 181	
91377	MASSY	683	324	231	1 238	
91432	MORANGIS	18	25	231	43	
91458	NOZAY	1	4		5	
91471	ORSAY	519	379		898	
91587	SAULX-LES-CHARTREUX	4	2	-	6	
91645	VERRIÈRES-LE-BUISSON	108	18		126	
91661	VILLEBON-SUR-YVETTE	207	2	-	209	
91689	WISSOUS	207	7	-	13	
92002	ANTONY	7 709	4 889	- 5 564	18 162	
92002	ASNIÈRES-SUR-SEINE	654	721	264	16 162	
92004	BAGNEUX	44	58	204	102	
92007	BOIS-COLOMBES	1 537	349	1 195	3 081	
92009	BOULOGNE-BILLANCOURT	772	645	1 173	1 417	
12012	DOOLOGINE-DILLANCOURT	112	043	- 1	1417	

Code		Longueurs de canalisation déposées				
INSEE	Commune	Pose	Abandon/Dépose	Réutilisation en Fourreau	TOTAL	
92014	BOURG-LA-REINE	606	213	429	1 248	
92019	CHÂTENAY-MALABRY	2 235	473	1 749	4 457	
92020	CHÂTILLON	208	39	166	413	
92022	CHAVILLE	2 114	941	1 261	4 316	
92023	CLAMART	3 805	1 898	1 728	7 431	
92024	CLICHY	122	261	-	383	
92025	COLOMBES	1 203	483	549	2 235	
92026	COURBEVOIE	61	34	-	95	
92032	FONTENAY-AUX-ROSES	900	277	735	1 912	
92033	GARCHES	257	111	135	503	
92035	LA GARENNE-COLOMBES	406	687	283	1 376	
92036	GENNEVILLIERS	621	21	130	772	
92040	ISSY-LES-MOULINEAUX	434	405	-	839	
92044	LEVALLOIS-PERRET	439	414	100	953	
92044	MALAKOFF	31	33	100	64	
92040	MARNES-LA-COQUETTE	7	6	-	13	
92048	MEUDON	1 066	605	726	2 397	
92049	MONTROUGE	570	677	300	1 547	
92049	NANTERRE	574	585		1 159	
		367	245	210	822	
92051	NEUILLY-SUR-SEINE		-	210		
92060	LE PLESSIS-ROBINSON	219	221	-	440 207	
92062	PUTEAUX	83	124	-		
92063	RUEIL-MALMAISON	487	670	-	1 157	
92064	SAINT-CLOUD	63	30	-	93	
92071	SCEAUX	537	267	276	1 080	
92072	SÈVRES	971	66	315	1 352	
92073	SURESNES	73	45	-	118	
92075	VANVES	291	441	236	968	
92076	VAUCRESSON	162	4	-	166	
92077	VILLE-D'AVRAY	145	50	-	195	
92078	VILLENEUVE-LA-GARENNE	11	212	-	223	
93001	AUBERVILLIERS	677	1 086	382	2 145	
93005	AULNAY-SOUS-BOIS	843	455	476	1 774	
93006	BAGNOLET	139	23	-	162	
93007	LE BLANC-MESNIL	1 691	433	1 266	3 390	
93008	BOBIGNY	153	382	-	535	
93010	BONDY	265	413	124	802	
93013	LE BOURGET	34	66	-	100	
93027	LA COURNEUVE	1 730	173	936	2 839	
93029	DRANCY	2 350	1 133	1 804	5 287	
93030	DUGNY	1 485	416	-	1 901	
93031	ÉPINAY-SUR-SEINE	199	481	-	680	
93032	GAGNY	521	39	268	828	
93039	L'ÎLE-SAINT-DENIS	-	2	-	2	
93045	LES LILAS	58	21	-	79	
93046	LIVRY-GARGAN	110	40	-	150	
93047	MONTFERMEIL	897	125	714	1 736	
93048	MONTREUIL	443	257	6	706	

INVENTAIRE DES CHANTIERS RÉALISÉS

Code	Longueurs de canalisation dépo				
INSEE	Commune	Pose	Abandon/Dépose	Réutilisation en Fourreau	TOTAL
93049	NEUILLY-PLAISANCE	644	255	373	1 272
93051	NOISY-LE-GRAND	324	56	-	380
93053	NOISY-LE-SEC	1 865	1 375	128	3 368
93055	PANTIN	571	260	229	1 060
93057	LES PAVILLONS-SOUS-BOIS	1 047	541	499	2 087
93059	PIERREFITTE-SUR-SEINE	707	309	244	1 260
93061	LE PRÉ-SAINT-GERVAIS	14	9	-	23
93062	LE RAINCY	114	23	91	228
93063	ROMAINVILLE	422	272	-	694
93064	ROSNY-SOUS-BOIS	162	124	-	286
93066	SAINT-DENIS	2 342	636	1 826	4 804
93070	SAINT-OUEN-SUR-SEINE	670	650	60	1 380
93071	SEVRAN	664	300	370	1 334
93072	STAINS	14	6	-	20
93073	TREMBLAY-EN-FRANCE	1 084	599	_	1 683
93074	VAUJOURS	24	3	_	27
93077	VILLEMOMBLE	33	24	_	57
93078	VILLEPINTE	711	81	544	1 336
93079	VILLETANEUSE	2	1		3
94002	ALFORTVILLE	98	106	_	204
94003	ARCUEIL	1 152	659	1 012	2 823
94004	BOISSY-SAINT-LÉGER	41	84	-	125
94011	BONNEUIL-SUR-MARNE	59	44	_	103
94015	BRY-SUR-MARNE	199	125	_	324
94016	CACHAN	409	134	240	783
94018	CHARENTON-LE-PONT	6	93		99
94019	CHENNEVIÈRES-SUR-MARNE	58	83	_	141
94021	CHEVILLY-LARUE	165	126	-	291
94022	CHOISY-LE-ROI	833	581	667	2 081
94028	CRÉTEIL	986	942	714	2 642
94033	FONTENAY-SOUS-BOIS	436	237	270	943
94034	FRESNES	91	126	-	217
94037	GENTILLY	33	8	_	41
94038	L'HAY-LES-ROSES	407	300	61	768
94041	IVRY-SUR-SEINE	165	22	-	187
94042	JOINVILLE-LE-PONT	5	5	-	10
94043	LE KREMLIN-BICÊTRE	-	4	_	4
94044	LIMEIL-BRÉVANNES	596	75	-	671
94046	MAISONS-ALFORT	95	417	57	569
94047	MANDRES-LES-ROSES	156			156
94048	MAROLLES-EN-BRIE	1	2		3
94052	NOGENT-SUR-MARNE	238	214	-	452
94054	ORLY	417	289	347	1 053
94055	ORMESSON-SUR-MARNE	112	2		114
94056	PÉRIGNY	112	2		- 114
94058	LE PERREUX-SUR-MARNE	2 236	1 125	1 513	4 874
94065	RUNGIS	187	107	1 313	294
94067	SAINT-MANDÉ	611	382	454	1 447
/400/	JAIN I-IVIAINUL	011	302	454	

Code INSEE	Commune	Longueurs de canalisation déposées			
		Pose	Abandon/Dépose	Réutilisation en Fourreau	TOTAL
94068	SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS	1 638	777	1 147	3 562
94069	SAINT-MAURICE	234	73	214	521
94073	THIAIS	10	7	-	17
94076	VILLEJUIF	1 060	443	552	2 055
94080	VINCENNES	557	238	468	1 263
94081	VITRY-SUR-SEINE	1 387	544	843	2 774
95014	ANDILLY	-	1	-	1
95018	ARGENTEUIL	1 205	1 186	648	3 039
95019	ARNOUVILLE	508	508	289	1 305
95028	ATTAINVILLE				-
95042	BAILLET-EN-FRANCE	2	1	-	3
95056	BELLOY-EN-FRANCE	10	6	-	16
95061	BÉTHEMONT-LA-FORÊT				-
95088	BONNEUIL-EN-FRANCE				-
95091	BOUFFEMONT	39	3	-	42
95151	CHAUVRY				-
95197	DEUIL-LA-BARRE	472	375	110	957
95199	DOMONT	9	4		13
95203	EAUBONNE	1 562	265	1 197	3 024
95210	ENGHIEN-LES-BAINS	1 001	303	775	2 079
95219	ERMONT	783	334	324	1 441
95241	FONTENAY-EN-PARISIS	436			436
95268	GARGES-LES-GONESSE	539	165		704
95277	GONESSE	577	141	337	1 055
95280	GOUSSAINVILLE	1 391	1 136	-	2 527
95288	GROSLAY	587	19	90	696
95351	LOUVRES	909	1 455	-	2 364
95369	MARGENCY	8	2	-	10
95409	MOISSELLES	-	3	-	3
95426	MONTLIGNON	18	3	-	21
95427	MONTMAGNY	232	3	-	235
95428	MONTMORENCY	768	418	362	1 548
95430	MONTSOULT				-
95489	PISCOP	1			1
95509	PUISEUX-EN-FRANCE	735	3	-	738
95527	ROISSY-EN-FRANCE	4	1	-	5
95539	SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT	3	4	-	7
95555	SAINT-GRATIEN	323	175	177	675
95566	SAINT-MARTIN-DU-TERTRE	1	2	-	3
95582	SANNOIS	427	227	325	979
95585	SARCELLES	283	191	136	610
95598	SOISY-SOUS-MONTMORENCY	279	366	-	645
95612	LE THILLAY	3	3	-	6
95660	VILLAINES-SOUS-BOIS				-
95678	VILLIERS-ADAM				-
95680	VILLIERS-LE-BEL	208	1	-	209

Bilan d'activité 2023

Contrat Pivot Sigeif

DIRECTEUR DE PUBLICATION : JÉRÔME CHAMBIN

RÉDACTEURS : AUDE DALLE, EMILIO SOBA, VALENTINE THOMAS

Date de création : juin 2024 Compte rendu d'activité créé par la Solution PADDIX® (www.paddix.com) Réalisé par IDIX - www.idix.fr





Choisir le gaz, c'est aussi choisir l'avenir

Quel que soit votre fournisseur

GRDF, Société Anonyme au capital de 1835 695 000 euros. Siège social: 6 rue Condorcet, 75009 Paris. RCS Paris 444786 511

